



Généalogie en Cévennes

Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes

Adresse Internet: <http://site.acgc.free.fr>

Siège social : Archives Départementales du Gard - 20, Rue des Chassaintes
30000 NIMES

N° Siret 452 184 468 00018 - Code APE/913 E

BULLETIN TRIMESTRIEL N° 93

Août 2011

Le Mot du Président

Bonjour

Cette année comme annoncé dans l'éditorial du mois de mai a été déclarée année européenne du bénévolat. Je ne reviendrai pas sur la définition de ce mot que tout le monde devrait connaître, pour éviter une redite de plus de ma part (vous allez dire que je rabâche), quoique ? Des personnes prennent sur leur temps personnel et aussi sur leurs propres deniers pour essayer d'animer et de faire fonctionner contre vents et marées ces associations dites « loi 1901 ». Celles-ci, et en particulier celles qui tournent autour de la généalogie, sont de plus en plus considérées comme des sociétés de service. Peut être un amalgame avec ces sociétés, qui elles sont, commerciales. Une trop grande partie des adhérents, a oublié que leur fonctionnement est basé sur l'échange et le partage des informations. Je rappelle que les gens qui ont effectué des relevés ou tout autre travail peuvent en faire profiter l'association. Celle-ci est une auberge espagnole et nous ne pouvons y trouver ce que nous y apportons. (Chacun suivant ses possibilités bien évidemment : il faut bien par exemple débiter un jour). Les membres du bureau devraient être disponibles 24 h sur 24, dimanche et fêtes. Nous n'avons pas reçu moins de 5 mails le week-end de l'Ascension de la part d'un adhérent qui avait besoin d'accéder d'extrême urgence aux travaux de M. du Guerny. Un autre attendait une « prompte réponse », un autre a écrit à nos services ... bref les exemples sont légion. Les membres du bureau ont aussi une vie personnelle avec des priorités, ils peuvent parfois s'absenter, et n'échappent pas non plus aux tracés de la vie avec ses soucis et ses problèmes. Je sais que parfois il y a des attentes insatisfaites, mais nous mettons toute notre bonne volonté au service des adhérents. Nous ne pouvons pas faire plus sans compromettre notre vie familiale. Nous lançons très régulièrement des appels au secours, mais ceux-ci ne sont jamais entendus et pour ma part j'ai l'impression de radoter. .

La publication des relevés de M. du Guerny a été un fiasco car il n'y a eu rigoureusement aucun retour. Quelques centaines d'adhérents les utilisent, mais n'ont pas apporté la moindre participation à la vie de l'association. Beaucoup sont là, pour récupérer égoïstement le maximum de choses et ne considèrent l'association, comme dit ci-dessus, que comme un prestataire de services ou comme un lieu où piller le travail d'autrui. Les adhérents pour une bonne part sont maintenant des consommateurs. Attention à ne pas tuer la poule aux œufs d'or.

Pourtant que de travaux intéressants pour tous ne pourrions nous pas mener au vu des quelques centaines d'adhérents de l'ACGC ? Nous avons commencé à travailler sur les camisards l'année dernière : une douzaine de personnes ont participé et les choses ont bien progressé (que n'aurions nous pu faire si beaucoup plus de personnes avaient participé), pour les mines qui sont pourtant d'une très grande importance dans nos Cévennes : une réponse ! Et là aussi pourtant que de perspectives. Certains sujets demandent une participation en nombre. Mais bon c'est ainsi.

Cet état de fait nous empêche de progresser et de remplir toutes les tâches que nous nous sommes fixé (des choses peuvent aussi trainer suite à cette situation et c'est logique). Il nous oblige à sous-traiter de plus en plus de travaux. Le bulletin il y a deux ans déjà, et, cette année ce sera le tour de la gestion des adhérents. Cela a un coût qui faudra bien finir par répercuter si l'on continue ainsi.

Je ne peux que tirer mon chapeau à la quelque dizaines d'adhérents qui font vivre l'association par leurs actions : numérisations, dépouillements, articles, questions et réponses, organisation des journées trimestrielles, contacts et soutien Tout cela dans la convivialité et l'amitié. Merci à eux, car ils nous donnent l'énergie nécessaire pour faire encore un petit bout de chemin ensemble.

Lors de cette assemblée générale vous aurez également à voter pour de nouveaux statuts et un règlement intérieur afin de créer les conditions à la déclaration « d'intérêt général » de notre association. Cela permettrait le dédommagement des membres qui engagent des frais pour notre association.

Je me pose parfois la question de savoir s'il est indispensable que l'association soit forte de plusieurs centaines d'adhérents ... ? (cela est un avis strictement personnel).

Jean-Luc Chapelier

Vos contacts : site.acgc@laposte.net

J-Luc CHAPELIER	36 Rue de Temple 34570 PIGNAN	Président
Reine DUIGOU	3 Place du chai 34070 MONTPELLIER	Secrétaire
Bernard COLOMBEAU	15 rés Courtines rue Fraternité 30220 AIGUES-MORTES	Trésorier
Gérard VIDAL	Le mas 30500 SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Gestion des Documents
Jacques GEMINARD	6 rue des lauriers roses 30740 LE CAILAR	Gestion des adhérents
Sébastien VOINDROT	306 Ch du Petit Devois 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	Gestion informatique
Jean-Claude LACROIX	320 Avenue du Pont Trinquat 34070 MONTPELLIER	Documents
Patrick COMTE	4 Impasse des Caravelles 30900 NÎMES	Recherche des salles
André FOURNIER	129 chemin de Paradis 83500 LA SEYNE-SUR-MER	Vice président
Maguy CALVAYRAC	42 Rue Jules Verne 30100 Alès	Recherche de Salles
Danièle LOUBET	181 Chemin des Justices Vieilles 30000 Nîmes	Commissaire aux comptes

Vos questions et réponses :

Pour les internautes : sur le site de l'association

Par courrier : **J-Luc CHAPELIER 36 Rue de Temple 34570 PIGNAN**

Problème de mot de passe : suivre la procédure indiquée sur le site ou éventuellement envoyer un courriel à site.acgc@laposte.net

COTISATION 2011 Montant 15 €, droit d'entrée ou de réinscription 5€

Chèque à établir à l'ordre de ACGC et à envoyer à :

M. Jacques GEMINARD Lot Les Tamaris 6 Rue des Lauriers Roses 30740 LE CAILAR

Prochaines réunions

- 26 novembre 2011,
- St Ambroix

Sommaire

Le mot du Président	1
Vos contacts, prochaines réunions	1
Vos questions	2
Réponses	8
Les Bondurand	9
Réponses (suite)	16
Claris (suite)	20
24 juillet 1702	20
Paléographie	21
Paléographie correction	21
Mine vitriol	21
Acte de vente	23
Le bassin minier cévenol	24
Lu pour vous	28
Tout cela pour un mouton	29
Fiche pratique ACGC	29
Nouveaux documents	30
Domaine des Fonds	30
Cahier de doléances	31
Informations importantes	32

MODELE de QUESTIONS généalogiques

Il est demandé de respecter la mise en forme afin d'éviter une ressaisie pour intégration dans le bulletin. Cela fait perdre énormément d'un temps qui serait précieux pour effectuer d'autres tâches plus importantes pour notre association. C'est une source d'erreur non négligeable. Il suffit de suivre les indications dans les bulles d'aide à la saisie sur le site ou de se référer à ce qui se trouve dans le bulletin.

Il serait souhaitable que les adhérents ayant trouvé la réponse à leur question la communique dans le bulletin. Cela aidera d'autres adhérents, fera vivre le bulletin et l'association : lieu d'échange et d'entraide.

QUESTIONS

93/1 - SALTET x JOUANEN env. Cassagnas ca 1715, rech °, + et asc de Jean SALTET et Marie JOUANEN x à Florac le 10/04/1764 d'où Louis.
Robert SALTET

93/2 - MARION x LAPORTE St Germain de C. ca 1770, rech °, x, + et asc de François MARION et Louise LAPORTE d'où Louise ° 1777.
Robert SALTET

93/3 - St MARTIN x NOGARET Cassagnas (48) ca 1770, rech °, x, + et asc de Aldebert ST MARTIN et Louise NOGARET d'où Jean Antoine ° 1781
Robert SALTET

93/4 - GUIN x MAZOYER rég St Julien d'Arpaon, Barre des C. ca 1862, rech °, x, + et asc de Jean-Louis GUIN et Louise MAZOYER d'où Lisa ° 1863.
Robert SALTET

93/5 - BASTIDE x SOULATGES rég du Pompidou ca 1750, rech °, x et asc. de Jean BASTIDE et Elizabeth SOULATGES d'où François ° 1779.
Robert SALTET

93/6 - ROUMIEU x DURANT Caveirac ca 1682, rech cm et asc de François ROUMIEU x Marie DURANT - x religieux NF du 26/11/1682 à Caveirac- originaire de Milhaud et les annonces ont été faites à Bernis d'où : Jean ° 24/06/1690 x avec Louise SERVIERE ,Nicolas ° 1689 - François ° 1693 - Noel ° 1695
Jacques GEMINARD

93/7 - VIDAL x POUGET Autour de Sinsans(30) /1650, rech x/cm et tout autre rens concernant le couple Jacques VIDAL (x1) Marie POUGET union < 1650 autours de Sinsans - (x2)Marie RABINEL dont : Jeanne x Jean ISSOIRE - Claude x en 1670 avec Anne ROUX - Marguerite - Jacques - Jacques GEMINARD

93/8 - BOURDIC x BOUET env. d'Aigaliers /1670, rech x/cm asc et tous rens concernant Pierre BOURDIC x Jeanne BOUET union <1670 de Brugueyrolle - Aigaliers dont : Jeanne x en 1695 avec Simon NICOLAS - Jean x en 1692 avec Marguerite NICOLAS - Françoise - François - Daniel
Jacques GEMINARD

93/9 - DELPUECH x SEQUIER env Vébron /1655, rech x,cm, asc,tout autre rens concernant le couple Anthoine DELPUECH x Catherine SEQUIER <1650 autour de Salgas -Vébron dont :Jacques x 1676 avec Anthonie RIEUMAL Marie x 1676 avec Charles DURANT Jean
Jacques GEMINARD

93/10 - LAURIOL x PASCAL St Martin de Lansuscle /1650, rech cm et asc et tout autre rens concernant Moize LAURIOL x Françoise PASCAL du Mazel de Bezenet St Martin de Lansuscle union <1650 (on connait les parents à Françoise, fille d'Etienne PASCAL et de Jeanne DELAPIERRE)dont Moize x 1663 avec Isabeau MAURIN
Jacques GEMINARD

93/11 - CAVALIER x PERIER (PERRIER) SAVB vers 1730, rech tous rens Jean CAVALIER +/1761 x Jeanne PERRIER dont Jeanne du Mazauric x RPR le 13/04/1761 à St André de Valborgne Louis CHABAL + /1779 (suite réponse 92-82)
Jean-Jacques RENARD

93/12 - MARTIN x GAL Lassalle vers 1690, rech x ° + et asc de Pierre MARTIN x Antoinette GAL dont Marie MARTIN x 14/04/1716 (Lassalle) Antoine MOURGUES (suite réponses 91-3)
Jean-Jacques RENARD

93/13 - MOURGUE, (MOURGUES) x FABRE SMCC vers 1690, rech x ° + et asc de Antoine MOURGUE x Louise FABRE dont Antoine MOURGUES x 14/04/1716 (Lassalle) Marie MARTIN (suite réponse 92-83)
Jean-Jacques RENARD

93/14 - FABRE x MOURGUE, (MOURGUES) SMCC vers 1670, rech x ° + et asc de Anthénor FABRE x Alix CAULET dont Jeanne x Antoine MOURGUE sauf à ce qu'il y ait eu confusion et que les parents MOURGUE recherchés soient + 93/1 - SALTET x JOUANEN env.Cassagnas ca 1715, rech °, + et asc de Jean SALTET et Marie JOUANEN x à Florac le 10/04/1764 d'où Louis.
Robert SALTET

93/15 - BOUTEILLE x TEISSIER SAVB avant 1670, rech x ° + et asc de Jacques BOUTEILLE x Jeanne TEISSIER dont Jeanne x 18/8/1686 SAVB Claude AURES (suite réponse 92-80)
Jean-Jacques RENARD

93/16 - LACOMBE rég Vézenobres, Cardet

ca 1660/1680, Dans la littérature il est dit que Jean CAVALIER, le chef camisard, est le neveu de LACOMBE de Vézenobres. Recherche un mariage LACOMBE x CAVALIER ou LACOMBE x GRANIER ?..Toute information sera la bienvenue.
Jean-Luc CHAPELIER

93/17 - PIALOT x TURC VEBRON ? ca 1650, rech cm de Jean PIALOT x Jeanne TURC couple installé à Camprieu vers 1660, mais peut être vers Vébron lieu d'origine de cette famille TURC. Rien dans le secteur de Camprieu, il peut s'agir de PIALAT et non PIALOT car le patronyme PIALAT était présent à Vébron
Alain COMBES

93/18 - COMBES x SARRADOULH Fraissinet Fourques, Vébron ca 1595, rech cm ou quittance de dot de Pierre COMBES et Marie SARRADOULH de Meyrueis mais rien sur Meyrueis, Pierre COMBES serait originaire de Coste Guizon par Meyrueis mais SARRADOULH peut être de Fraissinet
Alain COMBES

93/19 - SABATIER x FRANCEZON Lozere ca 1819, rech x/cm Marie Victoire FRANCEZON 1795-1853 (fa de J Pierre x Marie VE-LAY) x ca 1819 Jean Daniel SABATIER sieur du Vert 1786 (maire de St Hilaire de Lavit 1835/1855)fs de Louis OZIAS x Jeanne SIRVIN
Sylvie BONHOMME TUECH

93/20 - BERTRAND x FRANCILLOU env Meyrueis ca 1825, rech x, cm et asc François BERTRAND x Elisabeth FRANCILLOU, vers 1825, autour de Meyruies, d'où Maurice x 5/2/1847 Meyrueis avec Delphine MARTIN fa de David et Suzanne BOUCILHOU.
Jean Marie FALGUIERE

93/21 - DEDET St Etienne du Valdonnez 1778 ca, rech ° Rose DEDET fa Claude St E du V et Marie BOIRAL ST E du V
Dominique HERAUT

93/22 - DEDET x RENOUARD Chalhac (St E du V) 1680/1807, rech ° x + et asc Claude DEDET, x Marg RENOUARD
Dominique HERAUT

93/23 - BONHAURE x DEDET St Etienne du Valdonnez 1680 ca , rech ° x + et asc Alexandre BONHAURE, x Marg DEDET
Dominique HERAUT

93/24 - RENOUARD x BROS Lanuéjol 1680 ca , rech ° x + et asc Pierre RE-

NOUARD x Jeanne BROS
Dominique HERAUT

93/25 - BOIRAL x MOLINES Chalhac (St E du V) 1680 ca , rech ° x + et asc Jean BOIRAL x Marie MOLINES
Dominique HERAUT

93/26 - PUECH x VAREILHE Saint Hilaire de Lavit ca 1630, rech asc de Pierre PUECH tisserand de toiles au mas de LA CAMP (SOUDORGUES) qui x Marie VAREILHE fa de Pierre VAREILHE et Marie EUZIERE 26 /04/ 1660; un co-listier aurait-il travaillé sur la généalogie VAREILHE?
Bernard PUECH

93/27 - FABRE x DOMERGUE Saint Florent sur Auzonnet ca 1700, rech x ou cm Noé FABRE x ca 1700 Suzanne DOMERGUE et asc Suzanne DOMERGUE. Noé FABRE o 1684 à Saint Florent sur Auzonnet est fs d'Antoine FABRE x Isabeau AUZEPY
Patrice DESCHAMPS

93/28 - VACHER x SUGIER Saint Florent sur Auzonnet 1680, rech cm, 1684 Jean VACHER x Marguerite SUGIER à Saint Florent sur Auzonnet et leur ascendance
Patrice DESCHAMPS

93/29 - CHAMPETIER x PEYRIC Courry 1756, rech x ou cm et asc Martin CHAMPETIER x Marie PEYRIC ca 1756 à Courry (Les Salles)
Patrice DESCHAMPS

93/30 - THIBON x ARNAC Robiac 1758, rech x ou cm, ca 1758 et asc Jean THIBON x Marie ARNAC du mas de Leyris à Robiac (30)
Patrice DESCHAMPS

93/31 - BONAL x AMALRIC Env Ganges ca 1630, rech cm ,x,ou autre de Fulcrand de BONAL x Jeanne D' ALMARIC
Alain COMBES

93/32 - PLANTADE x BOYER Env Ganges - la Buège ca 1635, rech x cm, ou autre de Pierre PLANTADE x Balthazarde de BOYER à l'Euzière de St André de Buèges
Alain COMBES

93/33 - MOURRET x BOUSQUET St Laurent Minier ca 1670, rech x, cm, et asc de Etienne MOURRET x Louise de BOUSQUET à St Laurent le Minier
Alain COMBES

93/34 - HEBRARD x GUIRAUD env; Robiac ca 1720, rech .x/cm et asc. de Etienne HEBRARD x Catherine GUIRAUD d'où ° Jean à ROBIAC le 2/06/1727 x Marguerite THOMAS (asc?) le 22/01/1748 à ROBIAC
Raymond RAMON

93/35 - TEISSIER x ROBERT rég. Salles du G. ca 1730, rech.x/cm et asc. d'André TEISSIER x Marie ROBERT vers 1730, d'où ° Charles ca 1740 x Marie CANONGE le 1/10/1784 St Martin de Bbx
Raymond RAMON

93/36 - CANONGE x POUGET rég. Salles

du G. ca 1740, rech. x/cm et asc. de François CANONGE x Suzanne POUGET VERS 1740 d'où ° Marie ca 1745 St Martin de Bbx x Charles TEISSIER le 1/10/1784
Raymond RAMON

93/37 - LAVAL x CHAMBOREDON env. St Ambx ca 1640, rech. asc. d'Etienne LAVAL vers 1640, env St Ambx, puis x/cm avec Claude CHAMBOREDON d'où Jeanne vers 1685 St Ambx
Raymond RAMON

93/38 - DARDALHON x BLANCARD rég. Sénéchas ca 1755, rech. asc. de Jean DARDALHON x Marie Magdeleine BLANCARD le 3/10/1794 << 12 vendémiaire An III >> à Sénéchas, d'où Marie Magdelaine le 24/12/1795 à St Flt/Auz. x André FABREGUE le 22/1/1818 St Flt/Auz.
Raymond RAMON

93/39 - FOUCARD x SILHOL env TORNAC 1676, rech. transcription du cm de Claude FOUCARD x Françoise SILHOL enregistré chez Pierre MARTIN , not à Anduze et archivé aux AD sous la cote 2 E 33 10 mais non communicable
Jacques GOUT

93/40 - LAPORTE x MALBOS Besseges 1870, rech °, asc. d'Adrien LAPORTE x Marie Louise MALBOS, Besseges le 8/03/1870, dont Auguste, Adrienne.
Christophe DRZYDZINSKI

93/41 - DAUDE x GOUT St Martin de Lansuscle (48) ca 1690, rech. cm et asc. d'André DAUDE et Marie GOUT de Malaucette d'où Antoine x Jeanne JOUANENC de Nogaret (SML) et ayant habité au Mazel Rozade (SGC).
Estelle BLANC

93/42 - DELAPIERRE x GARIMOND St Etienne Vallée Française (48) ca 1710, rech. cm et asc. de François DELAPIERRE et Paul GARIMOND du mas de Valmalle d'où Pierre x Louise JULHAN.
Estelle BLANC

93/43 - DELEUZE x CORBIER St Martin de Lansuscle (48) ca 1600, rech. cm et asc. de Pierre DELEUZE et Françoise CORBIER du mas du Cauvel d'où Pierre x Suzanne MAURIN.
Estelle BLANC

93/44 - DELEUZE x HOURS St André de Lancize (48) ca 1670, rech. cm et asc. de David DELEUZE et Jacqueline HOURS du mas du Viala d'où Jean x Anne SIRVEN.
Estelle BLANC

93/45 - DELEUZE x HOURS St André de Lancize (48) ca 1629, rech. cm et asc. de Jacques DELEUZE et Jeanne HOURS du mas de La Farelle d'où Moïse x Jeanne QUET.
Estelle BLANC

93/46 - LARGUIER x CANONGE rég. Cassagnas ca 1650/1665, rech. x/cm, asc, desc et tous rens. sur couple Jean LARGUIER x Claude CANONGE d'où Jeanne x ca 1660/1665 avec Antoine SEGUIER et Mar-

guerite x 1669 avec André RAMPON.
Jean-Luc CHAPELIER

93/47 - RAMPON x LARGUIER rég. Cassagnas ca 1669, rech. asc et x de André RAMPON x Marguerite LARGUIER d'où Claudine x < 1691 avec Antoine LARGUIER
Jean-Luc CHAPELIER

93/48 - MEYNADIER x CABANIS rég. Barre des Cévennes ca 1625/1640, rech. x/cm, asc, desc et tous rens. sur couple Antoine MEYNADIER x Suzanne CABANIS d'où Pierre x Marie (de) ROUX; Jean x Marguerite AGULHON; Jean-Antoine x Jeanne SALTET; Esther x Antoine MALEFOSSE; Suzanne x David BANCILHON et Jeanne x David BRAGOUX.
Jean-Luc CHAPELIER

93/49 - VALAT x REILHE Le Vigan; Montpellier ca 1650/1670, rech x/cm, asc, desc et tous rens. sur Jean VALAT, notaire, ° ca 1647, + 22/09/1722 à Francker (Hollande) x Jeanne REILHE, ° 31/05/1656 à Montpellier ?, + 09/11/1727 à Francker. Lui du Vigan et elle dite de Montpellier. Certainement mariés à Montpellier. Les deux fugitifs. D'où Jean ° 23/10/1684 au Vigan; Pierre ° 28/07/1686 au Vigan et + 21/08/1688 au Vigan; Etienne ° 21/10/1679 au Vigan; David ° 1688 Hollande; Jeanne ° 1690 Hollande; Héléne ° 1694 Hollande; Anne Alette ° 1696 Hollande (voir << Mémoires d'un protestant du Vigan. Des dragonnades au refuge. 1683 - 1686 >> de Jean VALAT, Ed. de Paris. Max CHALEIL)
Jean-Luc CHAPELIER

93/51 - LAPORTE x ARTIGUES St Etienne Vallée Française 1679, rech cm et asc Antoine LAPORTE x le 27/04/1679 sans mention ascendance Magdeleine ARTIGUES fa de Jean et Marie PIERREDON d'Espinasson SEVF dont Anne x François GERVAIS, Antoine, Jeanne, David x Magdeleine PELATAN, Jean x Françoise MAYAFFRE, Marc Antoine x Catherine DUCROS, François et Etienne
Christine LAFONT-VALERY

93/52 - ROUVERAND x MICHEL St Etienne Vallée Française 1600, rech ts rens et asc Jacques ROUVERAND x Suzanne MICHEL 03/04/1639 de SEVF dont au moins Jean x Suzanne MALHAUTIER
Christine LAFONT-VALERY

93/53 - ROUVIERE x MOLES St Martin de Lansuscle 1680, rech x cm asc et ts rens sur Pierre ROUVIERE x Marguerite MOLES d'Andissac SMDL dont au moins Marguerite x Jean BLANC, Jean et Suzanne
Christine LAFONT-VALERY

93/54 - FARELLE x COUDERC St Martin de Lansuscle 1681, rech ts ren x cm + Pierre FARELLE x Gabrielle COUDERC de Malafosse SMDL dont au moins Jeanne x Jacques MAURIN, Pierre x Jeanne TEISSONNIERE, Jean x Marie CASTANET
Christine LAFONT-VALERY

93/55 - MAURIN x PELLET Ste Croix Vallée Française 1709, rech asc, x ,+ Denis

MAURIN du Magistavol Cassagnas x le 12/02/1709 (sans mention ascendance Madeleine PELLET de la Valette Ste Croix Vallée Française dont au moins Marie et Jean x Suzanne VALS
Christine LAFONT-VALERY

93/56 - GUY x COULOMB Anduze ca 1793, rech x de Jacques GUY et Suzanne COULOMB vers 1793 à Anduze dont Marie, Jacques, Paul, César, Antoine, Madeleine et François
José ROMERO

93/57 - MALLEVILLE x PRATLONG Fraissinet de Fourques, Vébron et environs fin XVIIème, rech ° et asc de Suzanne PRATLONG x Fulcrand MALEVILLE le 26/07/1709 à FdF
Serge COUTAREL

93/58 - PIC x DELEUZE SGC /1791, rech.cm et asc.de Jean PIC de Nozières x Jeanne DELEUZE qui teste veuve en 1791,dont au moins Jacques Marie,Françoise et Suzanne.
Eliette THIRION

93/59 - BLANC x BRIAT Bouillargues 1755, rech x/ cm et asc de Jean BLANC x Marie BRIAT vers 1755 à Bouillargues dont François
Serge BLANC

93/60 - BLANC Bouillargues ca 1805/, rech + Jean BLANC vers 1805 sur Bouillargues
Serge BLANC

93/61 - MARTIN x BERTRAND MALONS 1648 1740, rech. ts rens.o asc. + de Jean MARTIN de la Boissière x Isabeau BERTRAND de la Boissière le 31/03/1676 à Malons, dont Jean-Antoine
Michelle ROSELLO

93/62 - PIC x PIC SAL- SGC ca 1750, rech cm et asc de Pierre PIC +4/8/1810 et Jeanne PIC de la Combe de SAL puis des Vernets de SGC dont Françoise, Louise, Pierre, Jeanne et Marie.
Eliette THIRION

93/63 - GRANIER rég Nîmes 1900, rech + Etienne GRANIER, février 1900 entre Nîmes et Alès
Henriette GILLI

93/64 - RANC x BRESSON Chasseradès(48) ca 1570, rech ts rens. °, x + asc. de Vidal RANC x Hélipe BRESSON d'où Benoit x Lucrette de FAYET o ca 1610 à St Julien du Tournel (48)
Michelle ROSELLO

93/65 - CHASTANIER x MARC Malons 30 ca 1600, rech ts rens. de Maurice CHASTANIER x Jeanne MARC d'où Jean x Glaude JALLET de Brahic?
Michelle ROSELLO

93/66 - MEYNIER x PAGES Malons 30 ca 1600, rech ts rens. x, cm, asc, de Jacques MEYNIER x Anne PAGES
Michelle ROSELLO

93/67 - ROURE x CAMPREDON Penens St Frézal de V. ca 1740, rech. asc. et cm. Pierre ROURE (+<11/02/1809) x Jeanne CAMPREDON (+<11/02/1809), d'où Pierre (x Marie TEISSIER), et Jean (°1755 ; ht. SFV ; x 11/02/1809 - Marie PONGE, fa François et Jeanne PUECHERAL ; xx 22/09/1778 Jeanne TEISSONNIERE, fa Jean-Pierre et Jeanne DURANT ; xxx Marguerite TEISSIER).
Claude Jean GIRARD

93/68 - TEISSONNIERE x TEISSIER Le Cros St Andéol de C. ca 1660, rech. asc. et cm. Pierre TEISSONNIERE (+< 12/01/1738) x Magdeleine TEISSIER (T. 12/01/1738 ; en vie le 1/12/1744), d'où Louis et Jean-Pierre (x 1/12/1744 Jeanne DURANT, fa Félix DURANT et de Marguerite DELEUZE, de Pousiels SAC).
Claude Jean GIRARD

93/69 - TRIAT x FERMIN (FIRMIN) Terrou St Frézal de V. ca 1580, rech. asc. et cm. Pierre TRIAT (+<27/06/1640 et 9/12/1655) x Guabrielle FERMIN, d'où Marguerite (x cm -Ponge ntr-9/12/1655 Jean HUGON, fs Michel et Sezille SERVIERE).
Claude Jean GIRARD

93/70 - FAGES x DELEUZE Les Aires St André de L. ca 1580, rech. asc. et cm. Jacques FAGES, x Isabeau DELEUZE (+<27/09/1652), ht. Les Aires SAL, d'où Marie (x cm-Ducros ntr de SGC- 27/09/1652 - Hercule SALLES, chapelier, fs Jean et Anne TEISSIER, ht mas Soubeyran SMD).
Claude Jean GIRARD

93/71 - PONGE x LABAUME Conches St Frézal de V. ca 1650, rech. asc. et cm. Jean Antoine PONGE (+< 28/07/1706) x Anne LABAUME, ht Conches SFV, d'où Marie (x - cm Perrier ntr - 28/07/1706 - Jean DELEUZE, fs Jean et Anne CHAPELLE, ht Conches SFV).
Claude Jean GIRARD

93/72 - CAPION x DELEUZE Vic le Fesc et env ca 1694, rech cm et asc d'André CAPION et Marie DELEUZE mariés le 10/06/1694 sans filiation
Reine DUIGOU

93/73 - SABOURNIN x DELEUZE Aubais ou env <1630, rech x/cm et asc de Raymond SABOURNIN et Marguerite DELEUZE, lui natif d'Aubais il est décédé dès 1631
Reine DUIGOU

93/74 - CLERGUEMORT x DELEUZE Collet-de-Dèze et env ca 1570, rech cm et asc de Jean de CLERGUEMORT x Valence DELEUZE du Mas de l'Herm du Collet de Dèze
Reine DUIGOU

93/75 - laurens chaudeyrac 48, rech date deces deJeanne LAURENS (à Chaudeyrac) x Pierre BOYER
Georges MERIC

93/76 - RIBENNE x FORESTIER Rocles 1640, rech x/ cm de Claude RIBENNE x Dimanche FORESTIER à Rocles (48) ca 1640

Georges MERIC

93/77 - VALMALETE Vallée Française 19ème siècle, Un de mes proches s'intéresse à une pianiste concertiste du siècle dernier : Madeleine de VALMALETE. Elle appartenait à une vieille famille de la noblesse originaire des Cévennes, et plus particulièrement de Vallée Française. Il est plus particulièrement intéressé par sa généalogie historique et tout autre renseignement ou écrit la concernant.
Henri Louis ORAIN

93/78 - BERNASSEAU x LIEURE rég du Vigan, rech. ° et + 1782/ de Jean BERNASSEAU, fs de François et Marie SALLES x le 04/03/1760 au Vigan avec Marie LIEURE. Et décès de Marie LIEURE 1760/
Jacques PIALAT

93/79 - MALBOIS x RUAS Lanuéjols, Moulézan (30); Moules et Beaucels (34) ?, rech °, ca 1728 et + 1768/ de Jacques MALBOIS, fs de Anthoine et Marie GRAILHE x Elisabeth RUAS à Lanuéjols le 01/03/1756 au Vigan?. rech. + Elisabeth RUAS 1756 / à Lanuéjols ? au Vigan ? (y + 01/03/1756 avec Jacques MALBOIS), fa de Jean et Thérèse HERAN.
Jacques PIALAT

93/80 - BERNASSEAU x SALLES Vigan, Lanuéjols, Vissec, Aulas ?, rech ° et + ca 1760 ? de François BERNASSEAU, fs de Antoine et Jeanne ABRIC x au Vigan le 04/07/1726 avec Marie SALLES. Voir généalogie en Cévennes, n°, 73, page 10 = 72/190
Jacques PIALAT

93/81 - CARRIERE x CHAPELIER St Ambroix, Nîmes ? ca 1751/1752, rech. x/cm, asc, desc et tous rens. sur couple Jacques CARRIERE, cordonnier et Marie (Marguerite ?) CHAPELIER. Ils sont dits habitants de Nîmes en juin 1752 lors de leur arrestation à Grenoble pour avoir tenté de fuir le royaume. Elle serait native de St Ambroix et lui du Cailar.
ACGC

93/82 - JULIEN x GIRARD Gabriac ca 1660, rech asc cm ou rens ca 1660 sur Antoine JULIEN x Olympe GIRARD de Soulages Gabriac dont Marie x Salomon DAUNIS le 22/10/1683 BMS NDVF
Danielle SPINELLO

93/83 - COMBET x RAMPON SLDT ca 1650, rech asc cm ou rens ca 1650 sur David COMBET x Marie RAMPON de Vernagues SLDT dont Antoine x Marie St JULIEN le 15/5/1681 not Malafosse
Danielle SPINELLO

93/84 - COMBET x DOMERGUE SLDT ca 1645, rech asc cm ou rens ca 1645 sur Elie COMBET x Anne DOMERGUE de Nozieres SLDT dont Pierre x Anne MALZAC le 2/6 1676 Not Chambonnet
Danielle SPINELLO

93/85 - COMBET x ROUVIERE SLDT ca 1670, rech asc cm ou rens ca 1670 sur Moïse COMBET x Suzanne ROUVIERE de Nozieres SLDT dont Marie x Antoine PIN le

<p>8/5/1693 Not Bosquier Danielle SPINELLO</p> <p>93/86 - BANCILHON x RAMPON SLDT ca 1650, rech asc cm ou rens ca 1650 sur Antoine BANCILHON x Jeanne RAMPON de Tardonnenche SLDT dont Anne x David GACHE le 5/9/1680 Not Chambonnet Danielle SPINELLO</p> <p>93/87 - MEYNADIER x LABROUSSE rég Barre des Cévennes ca 1640/1660, rech. x/cm, asc, desc et tous rens. sur couple Antoine MEYNADIER et Suzanne LABROUSSE. D'où peut être Pierre MEYNADIER ..., maire de Barre ? ACGC</p> <p>93/88 - MARTIN x CLEMENT Ste Croix de C ca 1897, rech x et asc de Louis MARTIN x Elina Sophie CLEMENT entre 1897 et 1902 région Ste Croix de Caderles d'où Paul Aimé Louis Claudette POTIN</p> <p>93/89 - BRUT x AUSSET St Jean du Gard ca 1897, Recherche x et asc Paul Casimir BRUT x Albertine AUSSET entre 1897 et 1902 St Jean du Gard d'où Mariette Lucie Claudette POTIN</p> <p>93/90 - sages-femmes 19^{ème} siècle, Au 19^{ème} siècle les sages-femmes libérales devaient elles tenir des registres des enfants accouchés par leurs soins à domicile ? Si oui, je suis à la recherche de tous rens. sur naissances à Avignon par Mme LELEU le 02/03/1890 d'un garçon Antoine Marius. Lucienne DUPONT</p> <p>93/91 - BRAGOUX x MEYNADIER Barres des Cévennes ? ca 1660/1680, rech x/cm, asc et desc de David BRAGOUX et Jeanne MEYNADIER. ACGC</p> <p>93/92 - BANCILHON x MEYNADIER Barres des Cévennes ? ca 1670/1680, rech x/cm, asc et desc de David BANCILHON et Suzanne MEYNADIER d'où David. ACGC</p> <p>93/93 - MALEFOSSE x MEYNADIER Barres des Cévennes ? ca 1670/1680, rech x/cm; asc et desc d'Antoine MALEFOSSE et Esther MEYNADIER d'où Pierre et Adam. ACGC</p> <p>93/94 - MEYNADIER x SALTET Barres des Cévennes ? ca 1670/1680, rech x/cm, asc et desc de Jean-Antoine MEYNADIER et Jeanne SALTET Huguette JAC</p> <p>93/95 - MEYNADIER x AGULHON rég Barres des Cévennes ca 1670/1680, rech x/cm, asc et desc de Jean MEYNADIER et Marguerite AGULHON. Huguette JAC</p> <p>93/96 - GUIRAUD x MILHAU Valence, Brignon, Moussaud ? ca 1740/1750, rech x/cm de Jean GUIRAUD et Catherine MILHAU d'où Jeanne x 1775 Pierre PRIVAT d'Aubus-sargues.</p>	<p>Nicole SUJOL DESBRUN</p> <p>93/97 - CHAZAL x CLARY Meyrannes, Robiac ..? ca 1700, rech x/cm de Pierre CHAZAL et Claire CLARY d'où Claudine x 1730 à Meyrannes avec Jean THOMAS. Nicole SUJOL DESBRUN</p> <p>93/98 - MICHEL x SAURY Meyrannes, Laval Pradel ..? , rech x/cm Jean MICHEL, fs de Louis et Marguerite FABREGUE avec Anne SAURY, + 1748 à Meyrannes à 35 ans. Nicole SUJOL DESBRUN</p> <p>93/99 - GELY x BERGON (BESTION) La Rouviere Mende ca 1710, rec °, x et asc Guillaume GELY d'où Jean, ° 1710. Catherine 1746 et Antoine 1747. Lucienne DUPONT</p> <p>93/100 - TICHIT x TICHIT Chassagnes de Ribennes (48) ca 1590, rech asc et desc et ° Jean TICHIT x Anne TICHIT. Lucienne DUPONT</p> <p>93/101 - TICHIT x BONNET Le Crouzet de Ribennes (48) ca 1627, rech asc, desc et ° Etienne TICHIT x Izabeau BONNET. Lucienne DUPONT</p> <p>93/102 - TICHIT x DELAIE (DUCLAIR) Le Crouzet de Ribennes (48) ca 1650, rech asc, desc, °, + et x de Jean TICHIT et Jeanne DELAIE Lucienne DUPONT</p> <p>93/103 - PELET St Martin de B. et proches environs ca 1689, rech .liste des prédicants figurant sur le placard du Marquis de la Trousse MICHEL VERDIER</p> <p>93/104 - VERDIER x FARELLE St Martin de B. ca 1700, rech.x,cm,et asc.de François VERDIER x Jeanne FARELLE vers 1700 à St Martin de B. MICHEL VERDIER</p> <p>93/105 - BERNARD x LAPORTE région Alès Miallet ca 1690, rech.x, cm et asc. Jean BERNARD, fs Jean et Esther CADELLE, et de Louise LAPORTE ou DELAPORTE. Marie-Geneviève TRAIN</p> <p>93/106 - GALDIN x BALME Région Mâlons ca 1690, rech. x, cm Jacques GALDIN Anne BALME ou LABALME et asc. Anne BALME Marie-Geneviève TRAIN</p> <p>93/107 - MARTIN x BONNET Région Les Salelles 07 1696, rech. cm et asc. Louis MARTIN x Louise BONNET, x 07.02.1696 Les Salelles Marie-Geneviève TRAIN</p> <p>93/108 - SALLES x COMBE Région Ste Marguerite Lafigère 1697, rech. cm Pierre SALLES x Elisabeth COMBE, x 07.05.1697 Ste Marguerite Lafigère, et asc. Elisabeth COMBE Marie-Geneviève TRAIN</p> <p>93/109 - DAURELLE x BORELLY Région Montselgues 07 ca 1680, rech. x, cm et asc.</p>	<p>Jean DAURELLE x Lucesse BORELLY Marie-Geneviève TRAIN</p> <p>93/110 - HERAND x CARDAIRE Montpellier 1749, rech cm et asc de Jerome HERAND x Marie CARDAIRE x le 27/11/1749 à Ste Croix de Celleneuve d'ou Françoise qui le 18/12/1760 à ND des Tables épouse Andre SABATIER André BRESSOLLE</p> <p>93/111 - FONTANEL x CARDAIRE Montpellier 1752, rech x.cm.et asc de Fulcrand FONTANEL x Elisabeth CARDAIRE vers 1752 à Montpellier d'ou Marie qui le 18/1/1780 à St Pierre épouse Pierre ROUDIER-André BRESSOLLE</p> <p>93/112 - GALIBERT x MERLE ASSAS 1679, rech x .cm. et asc de Etienne GALIBERT et Françoise MERLE (vve de Jean FIGUEROLE) vers 1679 à Assas d'ou Estienne x Marie MICHEL André BRESSOLLE</p> <p>93/113 - FABRE x GAZEL Montpellier ca 1705, rech x Cm. et asc de François FABRE x Jeanne GAZEL vers 1705 à Montpellier d'ou Gracie FABRE qui le 24/9/1733 à Montpellier St Pierre x Guillaume JAMBON André BRESSOLLE</p> <p>93/114 - JAMBON x CHASSEFIERE Montpellier ca 1705, rech x.cm et asc de Dominique JAMBON et Catherine CHASSEFIERE à Montpellier vers 1705 d'ou Guillaume JAMBON qui le24/9/1733 à Montpellier St Pierre épouse Gracie FABRE André BRESSOLLE</p> <p>93/115 - FAGE x CASTAN Banassac, St Georges de Levejac ? , rech x et filiation de Basile Louis FAGE, ° ca 1830 à SGdeL, + 14/02/1885 et Victoire CASTAN (CONSTANT), ° 15/03/1834 Banassac, la Capelle ? Paulette GUERIN</p> <p>93/116 - EVESQUE x ROUSSEL Rousson ? ca 1700, rech ts ren ° x + et asc de Jean EVESQUE x Marie NOUVEL d'où Jean EVESQUE x Elisabeth TRESCOL le 13/10/1744 Rousson. Robert EVESQUE</p> <p>93/117 - TRESCOL x AGNIEL Rousson ? ca 1700/1720, rech x ° et asc de Jean TRESCOL x Anne AGNIEL enfant Elisabeth TRESCOL x Jean EVESQUE le 13/10/1744 Rousson. Robert EVESQUE</p> <p>93/118 - TEYSONNIERE x PELISSIERE St Jean de Valérisclé , rech ts ren ° x + et asc Jean TEYSONNIERE x Antoinette PELISSIERE d'où Catherine x Simon Agniel le 03/10/1721 SJdeV. Robert EVESQUE</p> <p>93/119 - EVESQUE x ROUSSEL St Julien de Valgalgues, Salindres ? , rech vers 1844 x et asc Guillaume Pierre Nicolas EVESQUE x Marguerite ROUSSEL d'où Joseph ° le 28/3/1845 SJdeV Robert EVESQUE</p>
---	--	--

<p>93/120 - GILLY x PRIVAT St Jean de Valérisclle ? ca 1820/1840, rech ts ren ° x + et asc de Louis GILLY x Gabrielle PRIVAT d'où Marguerite x Jean AGNIEL le 28/11/1754 SJdeV Robert EVESQUE</p>	<p>Claude HEROUARD</p> <p>93/131 - GOTTI x MAZAURIC Vergeze et env /1640, rech cm de Jean GOTTI et de Magdeleine MAZAURIC < 1640 Vergeze et env d'où Antoine x Isabeau AUBOIN 1663 Gallargues Claude HEROUARD</p>	<p>Jeanne ARNAC leur x le 19/01/1723 à Robiac est non filiatif Alain DESCOURS</p> <p>93/143 - FOLCHER x MICHEL env St Ambroix < 1715, rech x/cm de Jean FOLCHER x Jeanne MICHEL lui est de Meyrannes elle de Robiac Alain DESCOURS</p>
<p>93/121 - CHABERT x CHAMBON Pontails - Concoules 1550, rech nom exact de la mère de Baptiste CHABERT x Marthe CHAMBON en 1575 est-ce : Marguerite SAGE, Catherine SAGE ou Cécile ANDRE son père est Jehan CHABERT le jeune de Montselgues Michelle ROSELLO</p>	<p>93/132 - GRIOLET x DREYROL Sommières et env /1627, rech cm de Armand GRIOLET et de Jeanne DREYROL < 1627 Sommières et env d'où Jean x Suzanne JALAGUIER 1674 Sommières Claude HEROUARD</p>	<p>93/144 - NICOLAS x DUGAS Robiac vers 1706, rech cm de Pierre NICOLAS x Jeanne DUGAS leur x le 20/06/1706 à Robiac est non filiatif Alain DESCOURS</p>
<p>93/122 - VERDIER St Martin de B. ca 1689, rech. asc.ou autres info.sur Léon VERDIER cité dans la liste figurant sur le placard du Marquis de la Trousse MICHEL VERDIER</p>	<p>93/133 - GILLY x MARGAROT Boissières et env /1670, rech cm de Guillaume GILLY et de Marie MARGAROT < 1670 Boissières et environs d'où Jean x Claidine SEGUIN 1690 Boissières Claude HEROUARD</p>	<p>93/145 - SUGIER x MONTREDON env St Ambroix vers 1722, rech cm de Joseph SUGIER x Jeanne MONTREDON , lui de Meyrannes probablement protestant elle de Robiac, leur x catholique le 6/10/1722 à Robiac est non filiatif Alain DESCOURS</p>
<p>93/123 - GUIRAUD x REVERGADE rég Navacelles (30) ca 1645, rech x,cm et asc. de Etienne GUIRAUD, de Navacelles et Magdeleine REVERGADE, d'où Antoine x 1674 Marie BERNARD. Bruno GIELLY</p>	<p>93/135 - FOURNET x VEISSIERE Junas et Aubais /1634, rech cm de Audibert FOURNET et d'Isabeau VEISSIERE avant 1634 Junas et Aubais d'où Claude x Jean LAUZIER 1654 Aubais et XX Laurent BILANGE 1669 Gallargues Monique HEROUARD</p>	<p>93/146 - THOMAS x MONTREDON env Robiac < 1671, rech x/cm de Jean THOMAS et Marie MONTREDON avant 1671 date de ° calculée au + de leur fils Pierre Guy POMARET</p>
<p>93/124 - GRASSIAN x GARNIERE rég Alés ca 1645, rech. x/cm et asc. de Blaise GRASSIAN (GRATIAN), peut être originaire de Lunel, habitant Alés et Suzanne GARNIERE, d'où Pierre x 1674 Marguerite SABATIER. Bruno GIELLY</p>	<p>93/136 - FONTANES x MALLET Aigues Vives et env /1664, rech cm de Claude FONTANES et de Suzanne MALLET avant 1664 d'où Marie x Jean ROUX 1690 Aigues Vives et Pierre x Catherine ALLIER 1699 A.V. Monique HEROUARD</p>	<p>93/147 - FONTANIEU x THOMAS Robiac 1730/1731, rech cm de Jean FONTANIEU et Jeanne THOMAS , leur x le 30/11/1730 à Robiac est non filiatif Guy POMARET</p>
<p>93/125 - SABATIER x CELIERE rég Alés ca 1645, rech. x/cm et asc. de Pierre SABATIER, d'Alés et Jeanne CELIERE, d'où Marguerite x 1674 Pierre GRASSIAN. Bruno GIELLY</p>	<p>93/137 - FLOUTIER x BONNIER St Genies de Malgoires /1677, rech cm d'Antoine FLOUTIER et de Marguerite BONNIER d'où Anne x Isaac PRIVAT 1701 Aubais et Louis x Magdeleine LAFONT 1706 St Genies Monique HEROUARD</p>	<p>93/148 - MONTREDON x BERTRAND env Robiac < 1692, rech x/cm de Pierre MONTREDON et Marguerite BERTRAND avant 16/07/1692 date ° de leur 1er enfant à Robiac Guy POMARET</p>
<p>93/126 - BONENFANT x COMTE(SSE) rég Alés ca 1650, rech. x/cm et asc. de Barthélémy BONENFANT d'Alés et Marie COMTE(SSE) d'où Antoine x 1688 Jeanne PRIVAT. Bruno GIELLY</p>	<p>93/138 - FAUCHERE x FOURNET Le Cailar et env / 1648, rech cm de Fulcrand FAUCHERE et de Louise FOURNET avant 1648 Le Cailar et environs d'où Marie x Antoine LAMBON 1668 Le Cailar Monique HEROUARD</p>	<p>93/149 - MICHEL x MICHEL env Robiac <1679, rech x/cm de Nadal MICHEL et Jeanne MICHEL avant 26/11/1679 date de ° de leur 1er enfant à Robiac Guy POMARET</p>
<p>93/127 - REYNAUD x CAZALIS rég Alés ca 1640, rech. x/cm et asc. François REYNAUD d'Alés et Claude CAZALIS d'où Jeanne x Georges CROUZET. Bruno GIELLY</p>	<p>93/139 - DURANT X CHAMBON Aigues Vives et environs /1633, Rech Cm d'Antoine DURANT et de Mairie CHAMBON avant 1633 Aigues Vives et environs d'où Marie X Jean DOUMERGUE 1653 Aigues Vives Monique HEROUARD</p>	<p>93/150 - FONTANIEU x PIALOUX (ZE) env St Ambroix/ Les Vans <1675, rech x/cm de Jean FONTANIEU et Marguerite PIALOUX(ZE) avant 25/11/1675 date de ° de leur 1er enfant à Robiac. Lui de Robiac , elle de Berrias (07) ou Courry Guy POMARET</p>
<p>93/128 - SERVIER x NEGRE Env Saint Jean De Valerisclle /1742, rech cm/x de Simon SERVIER et Catherine NEGRE d'où Jean x en 1773 Jeanne BONDURAND du Pont de Rastel,Genolhac Simone BERQUET</p>	<p>93/140 - MATHIEU x SOLEIROL env Lussan (30) env 1785, rech x/cm Jean MATHIEU et Suzanne SOLEIROL d'où Suzanne MATHIEU x Antoine SOLEIROL en 1813 à Lussan (30) Simone BERQUET</p>	<p>93/151 - MATHIEU x TASTEVIN Env. Bonnevaux , Robiac ca 1665, rech x/cm, asc de Louis MATHIEU des Alegres Bonnevaux et Marguerite TASTEVIN peut être de Robiac ? ca 1665 dont Marguerite MATHIEU X Jean MATHIEU 11/06/1693 à Bonnevaux Jean Serge FERLUT</p>
<p>93/129 - SERVIER x MAZOLIER env Saint Jean De Valerisclle /1796, rech cm/x de Simon SERVIER et Anne MAZOLIER d'où Anne x en 1821 Simon LABELLE à Saint Jean de Valerisclle Simone BERQUET</p>	<p>93/141 - VEDEL x ALMERAS env de St Ambroix < 1730, rech x/cm de Jean VEDEL et Jeanne ALMERAS, lui est de Robiac elle peut être de St Victor de Malcap, après son x ce couple a vécu à Robiac Alain DESCOURS</p>	<p>93/152 - BRESSON x MARTIN Bréau ca 1680, rech asc de David BRESSON et Claude MARTIN, dont Jeanne x Jacques BRESSON en 1714. Georges LEGAUD</p>
<p>93/130 - JACQUET x ALBYS Aimargues et env /1632, rech cm de Gamael JACQUET et de Suzanne ALBYS < 1632 Aimargues et env d'où Madeleine x Jean BOURELLY 1659 Aimargues</p>	<p>93/142 - DUCROS x ARNAC Robiac 1722/1723, rech cm de Joseph DUCROS et</p>	<p>93/153 - CAUCANAS Aulas ca 1650, rech asc de Marie CAUCANAS x Etienne BARRAL, notaire d'Aulas.Leur x ca 1650 Georges LEGAUD</p>

93/154 - CAUSSE x FABRE Breau Ca 1665, rech asc de Jacques CAUSSE et Jeanne FABRE de Bréau dont fa Isabeau x Jean BOUSQUIER en 1702 à Bréau, et fa Catherine x 1695 Pierre MOURET du Vigan. Georges LEGAUD

93/155 - DEPEYRE x BRESSON Breau ca 1660, rech asc de Jean DEPEYRE x Madeleine BRESSON, dont fs Jean x Louise BOUTES ca 1685. Georges LEGAUD

93/156 - PEYRE x ROQUES Arphy ca 1680, rech asc de Louis PEYRE x Isabeau ROQUES, dont fs Etienne x 1709 Jeanne FINIELS. Georges LEGAUD

93/157 - MATHIEU x RAFFIN Env. Bonnevaux ca 1680, rech. x,cm, Asc. Louis MATHIEU x Marguerite RAFFIN ca 1680 à Bonnevaux et env dont Guillaume x Marie REYNAUD 10/02/1711 à Bonnevaux Jean Serge FERLUT

93/158 - REYNAUD x LAVIE Bonnevaux, Chambonnas, Banne ca 1680, rech., x cm, asc. Pierre REYNAUD x Jacqueline LAVIE ca 1680 à Bonnevaux ou Banne , le Chambonnas vallée du Chassezac,dont Marie x 18/02/1703 à Bonnevaux à Jean PORTANIER et xx 11/02/1711 à Bonnevaux à Guillaume MATHIEU Jean Serge FERLUT

93/159 - DAYRES x BECCADE ou BECCAT env. Malons, Gravières / 1635, rech., x, cm, asc. Jean DAYRES x Jeanne BECCADE / 1635 Malons , Gravieres et env dont Pierre du Serres de Malons o 14/09/1635 de Serres Malons x CHASTANIER ou Marie CASTANIER le 06/08/1675 à Malons. Autre x de Pierre DAYRES x Anthoinette RANELLE ca 1659 Malons et env ,intérêt pour ce x aussi. Jean Serge FERLUT

93/160 - GAILLARD x GUIBAL-TEISSIER reg Ales 1695/1718, rech asc de Claude GAILLARD ,vf de Madeleine DUMAS(x 4/10/1695 nf à cendras) xx le 26/04/1718 à St Martin Valgalgues, Louise GUIBAL fa de + Jean GUIBAL et François BONDURAND de Chamborigaud..Dans le cm de sa fa Françoise GAILLARD x Felix en 1752, Louise est dite TEISSIER Jean ALLEGRE

93/161 - SOUSTELLE x FABRE Reg de Chamborigaud 1697/1698, rech cm et asc de Anne FABRE x Pierre SOUSTELLE de Ste CA, fs de Jacques et Cath Chapon à Chamborigaud le 10/02 /1698, parmi les signatures P Chabert et sur la même page le 20/01/Anne est marraine de la fa de Pierre FABRE x Marie MATHIEU. Jean ALLEGRE

93/162 - GUIBAL x BONDURAND Reg de Chamborigaud ca1690, rech cm et asc de Jean GUIBAL et Françoise BONDURAND d'où Louise GUIBAL- TEISSIER x Claude GAILLARD en 1718 St Martin de Valgalgues, cf

question 93/160
Jean ALLEGRE

93/163 - MEGIER x DOMERGUE reg Ales 1670/1680, rech cm asc de Guillaume MEGIER et Jeanne DOMERGUE; + à St Julien de Valgalgues dont Marguerite x Jean FOURNIER ca 1700 cf 61/82 Jean ALLEGRE

93/164 - FOLCHER x MICHEL reg Ales ca 1730, rech cm asc de Pierre FOLCHER x Suzanne MICHEL. Jean ALLEGRE

93/165 - CHABAUD x MALIGNAS Env. Monoblet /1776, rech x, cm, ° de Pierre CHABAUD (+07/05/1811 Monoblet 57 ans) x Marguerite MALIGNAS (°02/06/1761 Monoblet +17/11/1837 Monoblet fa de Antoine MALIGNAS et de Marie PUECHAGUT)dont 8 enfants ° entre 1776 et 1802: Antoine, Pierre, Marguerite, Jean Louis, Marie, Suzanne, François, Frédéric. Arlette ROUSSEL-GAUBIAC

93/166 - MALIGNAS x PUECHAGUT env. Monoblet /1761, rech, x, cm, °, asc de Antoine MALIGNAS (+25/04/1802 Monoblet 77 ans) x Marie PUECHAGUT (+29/02/1804 Monoblet 82 ans fa de Jean PUECHAGUT et de Marie SOULIER) dont 5 filles : Marguerite (°1761 Monoblet), Suzanne, Anne Espérance, Elisabeth, Marie. Arlette ROUSSEL-GAUBIAC

93/167 - CHABAUD x OLIVIER env. Monoblet /1754, rech °, x, cm, +, asc de Pierre CHABAUD et de Jeanne OLIVIER dont Pierre CHABAUD (°ca1754 Monoblet ?)x Marguerite MALIGNAS Arlette ROUSSEL-GAUBIAC

93/168 - LAURET x BARBUT env. St Félix de Paillières /1758, rech ° x cm + asc de Jean Pierre LAURET et de Marguerite BARBUT (+ 19/06/1799 St FdP) dont 6 enfants : Moïse (°1758 StFdeP + 1812 Nîmes x 1796 à Priscille BON), Antoine, Jean, Jean Pierre, Louis, Pierre. Arlette ROUSSEL-GAUBIAC

93/169 - BOUQUET x PORTE Aumont-Aubrac et env ca 1750, rech x/cm et asc de Marie PORTE + 8/3/1789 à Aumont x Guillaume BOUQUET, dont Etienne Huguette JAC

93/170 - LAPORTE ou PORTE Chirac ou environ 1790, rech o, + de Marie LAPORTE +<1829 dont le fils naturel Jean LAPORTE ° 19/11/1807 à la Fabrège de CHIRAC Huguette JAC

93/171 - CORNIER x VILLARET env Sumène, Canaules vers 1860 , rech. x, cm et asc. de Jean Pierre CORNIER x Amélie VILLARET, vers 1860, autour de Sumène ou Canaules, dont Cléonie °1870 à Canaules Bernard BRES

93/172 - BRES x LARGUIER env St Germain de Calberte < 1789, rech.° x, cm, + SGDC et asc. de François BRES x Suzanne LARGUIER,+1789 SGDC

Bernard BRES

93/173 - GUIN x BEUDET env St Germain de Calberte < 1800, rech. x, cm et asc. de Jean GUIN x Louise BEUDET, /1800 1724, autour SGDC d'où Marie x Louis BRES 1808 SGDC Bernard BRES

93/174 - VALENTIN Génolhac ca 1687, ch. acte ° Marguerite VALENTIN (+ le 9/03/1708 à environ 19 ans) PN appréciée Yves VALENTIN

93/175 - VALENTIN Génolhac 1706 /, rech. actes x, + Marguerite VALENTIN (° le 20/12/1706 de Pierre et Suzanne LAURENS) PN appréciées Yves VALENTIN

93/176 - VALENTIN Génolhac 1708 /, rech. actes x, + Anne VALENTIN (° le 19/02/1708 de Pierre et Suzanne LAURENS) PN appréciées Yves VALENTIN

93/177 - VALENTIN Génolhac 1710 /, rech. actes x, + de Pierre VALENTIN (°le 10/11/1710 de Pierre et de Suzanne LAURENS) PN appréciées Yves VALENTIN

93/178 - VALENTIN Génolhac 1713 /, rech. actes x, + de Antoine VALENTIN (° le 13/03/1713 de Pierre et Suzanne LAURENS) PN appréciées Yves VALENTIN

93/179 - CAUSSE x MENARD env. St André de Majencoules /1794, rech ° +, x, asc de Antoine CAUSSE (°ca 1760 + 26/10/1842 StBdeP) et Louise MENARD (°ca 1767 + 23/11/1801 St BdeP - fa de André MENARD et de Louise SALANSON). Enfants : Jeanne ° ca1794 + 1801 St BdeP - Virginie ° 1800 St BdeP x 1825 St BdeP à Pierre MEJEAN - François °1801 St BdeP. Louise MENARD a une fa °1793 StBdeP nommée, elle aussi, Louise MENARD qui sera légitimée par Antoine CAUSSE en 1817 et x en 1817 à François Lacroix CAUSSE. Arlette ROUSSEL-GAUBIAC

93/180 - SOLEIROL x PROHIN Fons sur Lussan (30) env 1790, rech x/cm de Charles SOLEIROL et Marie PROHIN d'où Antoine x 1813 Suzanne MATHIEU à Lussan(30) Simone BERQUET

93/181 - COURT x PONTET St Ambroix 27/01/1785, d'après les TD sur le site Alexis COURT x Jeanne PONTET le 27/01/1785 à St Ambroix, rech. l'asc. de ce couple. Serge BONDURAND

REPONSES

80/117 - VEYRAC x SERVIER
Acte de mariage de Simon SERVIER fils de Jean SERVIER et feue Anne MARTIN) et Jeanne VEYRAS (fille de Pierre VEYRAS et Jeanne AMAT du Pont de Ras-tel,GENOLHAC) le 06/01/1748 sur les AD48 VIALAS EDT 194 GG article5 photo 64

Simone BERQUET

82/224 - LAURAIRE x VELLAIGUE

Complément de réponse. Jean LAURAIRE de Soulages-Hautes (ma famille) ° ca 1650, + < 1737, fs de Guillaume et Louise CHAZAL MARTIN d'ou : Jean-Marie-Etienne ° 1688 x Marie CAYROCHE d'ou Elisabeth-Vital-Joseph ° 1717, + 1783 x Catherine BRUN d'ou Marguerite ° 1674 - Marie-Jeanne 1774/1835 x Antoine Armand JOURDAN. Vital Joseph xx 1737 Elisabeth SAINT LEGER d'ou Marie-Elisabeth-ANTOINE 1741 - Etienne 1743 - Marguerite 1745.
Lucienne DUPONT

84/129 - VILLARD x MERLE

j'ai trouvé la° et le x de Marie Magdelaine Constance VILLARD à Alès.Elle a dû décéder au Vigan mais il n'y a pas encore le registre aux AD.Quelqu'un pourrait il connaître cette date ?
Jackie ANTON

87/76 - VOLLE x PORTE

Auto réponse : les parents de Jeanne VOLLE sont Jean-Baptiste VOLLE x Marie ARNAUD Michelle ROSELLO

87/77 - PEYTIER x BRUN

Auto réponse François PEYTIER x Marianne COMBE le 25/02/1821 à St André de Cruzieres
Michelle ROSELLO

89/85 - CHASTANIER

Auto réponse : on m'a renseigné, il faut aller à Génolhac
Michelle ROSELLO

90/115 - JONQUET

Sous la même cote que les deux documents cités, un acte du 22/05/1661 (f° 363) désigne Jean JONQUET comme ...l'un de ses consuls... et viguier Il est dit : jeune à plusieurs reprises vers 1643: un autre Jean (+ avant le 26-02-1660 - f° 334) vivait à Châteauneuf de la Garde.
Robert PELADAN

90/116 - JONQUET

décédé le 9 Mai 1692, probablement ab intestat. Un inventaire a été dressé le 02/06/1692 (2 E 53/46 f° 110). Ses 14 pages devraient répertorier, entre autres documents, les contrats du défunt (Cm., filiation,...), ses titres (Consulat, viguerie,...).A son décès, deux fs: Srs Daniel SAURIN JONQUET et Pierre JONQUET, marchand.Les références mentionnées dans ces deux réponses (115 et 116) sont extraites du relevé de l'ACGC - MM01 (Monique et Marcel Méric)
Robert PELADAN

90/117 - JONQUET

Des indications sur le sujet figurent certainement dans les inventaires Bligny-Bondurand En marge de votre question :-06/11/1678 : Vente par Pierre JONQUET, de Valence, d'une vigne, endroit appelé traversiers.- 08/11/1678 : Vente par Jean JONQUET, viguier du lieu de Valence,d'une terre située à Valence au quartier Fontboulhen (700 ml N. de Valence - carte IGN 2841 E), et autre terre sise à Castelnau, terroir de Rouvanac soubz la

parran de QUET.Acquéreur: Pierre PELLET, marchand de Nîmes, qui serait le beau-fils de Jean JONQUET - M° Barre - Notaire (B-B - Tome I - page 243)
Robert PELADAN

90/190 - FILLOL x LARGUIER

Jean FILHOL x Jacqueline LARGUIER le 17/4/1682 RPR St Privat de Vallongue 4e178-2
Solange BOISSIER

91/71 - BORNIE x PANTEL

3e4731 Me Delafabrière f° 250 16-9-1695 Prince Louis le Grand régnant, Jean Louis FELGEROLLES , ménager de Cassagnas, de + Jean et + Mgte VIELHEDENT x Jeanne BORNIE, fa + Pierre et Marie PEREDES de Curières, tous les 2 +25 ans, Jeanne est avec Jean François BORNIE son frère qui remet 80 livres sur Frse CORRIGER débitrice envers Suzanne PANTELLE épouse de Jean François et 240 livres en 5 payes annuelles - 11 juillet 1695 Règlement 3E 1202 Delapierre François BORNIE fils héritier de feux Me Pierre BORNIE et Marie de PEREDES, de Curières de Cassagnas, la dite de PEREDES succédant à + Madeleine PELET, sa mère, icelle fille à feu Mr Martin PELET, et, Jean JOUANENC, fils héritier de feu Pierre JOUANENC succédant à feu Alrias JOUANENC et Madeleine SOLIERE du mas de Chavanon, paroisse et diocèse susdits, relevé par Mr André BOUDON .Toujours pas de cm BORNIE-PANTEL !
Alain DESCOURS

91/220 - FAGES x DELEUZE

Antoine FAGES x Louise TEISSIER le 18-5-1657, Testament d'Antoine FAGES praticien Me Privat 9-5-1681 3e4929 fo 10 x Louise TEISSIER
Solange BOISSIER

91/220 - FAGES x DELEUZE testament le

09/05/1681 chez Me Privat SAL 3E4629. Antoine FAGES SPV hbt du palais époux de Louise Teissier sont cités Antoinette sa fa épouse de Jacques VERDEILHAN sieur de Masmin, Antoine et Louis ses fs, Thamar sa fa et Jacob son fs aîné
Christine LAFONT-VALERY

91/227 - AGRANIER x CAMBASSEDES

En l'an VII et VIII les x sont enregistrés au chef lieu de canton : Sumène en l'occurrence.
Jean Marie FALGUIERE

92/2 - MERY x MERY

Pas trouvé de cm ni de x pour le couple MERY-MERY mais j'ai le décès de Marie MERY, à St Jean du Gard le 23/03/1890, (1E 31 n° 24) fa de Louis, cultivateur au Serre de Peyrolles et de Marie FORT. Marie MERY serait née en 1817 à Peyrolles, j'ai la photo de son acte de + que je peux transmettre.
Françoise ROSSEL

92/19 - LOUCHE

Une piste. x le 07/09/1747 à Sommieres, par. St Amans de Louis LOUCHE, fs de Pierre et Jeanne DEVIC, de Boisseron et Marguerite LOMBARD, fa de Louis et Fulcrande VIDAL. La ° a eu lieu à Boisseron (34).
Paulette GUERIN

92/20 - LOMBARDE

On trouve à Sommieres, par. St Pons le 12/07/1718 le x de Louis LOMBARD, 28 ans, fs de Louis et de Jeanne JULIAN de Sommieres et Fulcrande VIDAL, 17 ans, fa de + Guillaume et Jeanne DURAND. A Sommieres pas de ° de ce couple jusqu'en 1728, puis 6 enfants naitront au moulin d'Alary (Sommieres) et 1 à Sommieres, mais pas de Marguerite. On trouve aussi x le 24/02/1699, par. St Pons, de Guillaume VIDAL, fs de Jean avec Jeanne DURAND, fa de Philippe Fulcrane MARE, de Castries. + de Louis LOMBARD le 20/02/1749, 60 ans au moulin d'Alary. On note aussi ° le 19/12/1701 de Fulcrande VIDAL, fa de Guillaume, teneur et Jeanne DURAND. Par. Gervais VIDAL, mar. Fulcrande MARE.
Paulette GUERIN

92/21 - LOMBARDE x VIDAL

Voir réponse à question 92/20
Paulette GUERIN

92/26 - CHABROL x DELEUZE

le mariage se trouve là: edt148gg008/e00000217sur le site des AD48
Henri MAGNIN

92/32 - LAURENS x (de)LEYRIS

2/3 Jean LAURENS, Dr en droits de Génolhac x cm 13/11/1639 (Nre Pierre BERTRAND, Génolhac, 2E28/119) Françoise de LEYRIS.-4/5 Jean LAURENS, Dr et avocat de Génolhac. Il teste le 22/12/1655 (Nre Antoine LEYRIS, Chamborigaud, 2E23/267) et le 01/11/1598 (Nre iden. 2E23/267) x cm 11/11/1598 (Nre Jean FILHAUD, Génolhac, 2E70/102) Françoise de MASMEJEAN.-6/7 Pierre LEYRIS, sgr des Ponchets x cm 05/07/1607 (Nre TEISSIER) Marie d'ALTIER.-8/9 Raymond LAURENS, notaire de Génolhac x cm 15/07/1568 (Nre Anthoine BOSCHET, Génolhac) Marguerite JAUSAL.-10/11 Jean MASMEJEAN, bourgeois de Génolhac x Diane de SARRAZIN.-12/13 Jean LEYRIS, marchand chaussetier à Génolhac x cm 05/07/1576 (Nre CORBIER) Marguerite AMAT.-14/15 Antoine d'ALTIER, sgr du Champ x Tarascon le 15/11/1570 Françoise DURAN.-Jean LAURENS, qui teste le 06/09/1660 (Nre Pierre DELAFONT, Génolhac, 2E28/122) et Françoise de LEYRIS qui veuve fait une donation à son fs Maximilien le 27/02/1680 (Nre Antoine LEYRIS, Chamborigaud, 2E 23/273) ont eu deux enfants. Maximilien (ou Massillon); Isabeau x cm 28/12/1689 (Nre Louis POLGE, Génolhac, 2E28/143) Jean BALAZUC du SERRE de Granzial de Dompnac (07).-Pour les LEYRIS, voir le livre de M. VIERNE et pour les ALTIER du Champ voir l'Armorial du Gévaudan du Vic. de LESCURE.
Bruno GIELLY

92/42 - SEQUIER

On trouve au temple de Sommieres le 30/12/1893 le x Aimé SEQUIER, cultivateur, ° 26/11/1863 à la Salle Prunet (48)fs de + Victor de St Martin de Lansuscle et de Victorine DELEUZE de Vébron avec Alphonsine Eugénie DUPONT, °, Salinelles le 05/10/1870, bapt. au temple de Salinelles le 15/01/1871, fa d'Alphonse Eugène et de Jenny MARGUERIE.

Les BONDURAND (fin). Par Serge BONDURAND.

Lignée du lieu de Crouzoul à Saint Florent

Cette lignée s'établit dans ce hameau, avec Jaussem (Joseph) Bondurand, Cadissier, époux de Louise Dugas, ils y auront leur descendance 6 enfants, dont Jacques Bondurand, qui épousera le 11/04/1673 Anne Bondurand, fille d'Antoine & Marie Dugas

III-Jaussem (Joseph) Bondurand

- Fils de Jean Bondurand "plus vieux" & Jeanne Chamboredon, né vers 1620 ; mort le 02/09/1686 au lieu de Crouzoul, paroisse de Saint Florent/Auzonnet, cadissier au lieu de Crouzoul,
 - Epoux avant 1650 de **Louise Dugas**, morte le 02/12/1684, fille d'Antoine & Marthe Vachière, de St Florent CM reçu maître Polge (voir acte du 15/10/1652 reçu par Jacques Nouvel) AD30-2E51-163
 - Le 29/09/1630 contrat apprentissage de Jaussem Bondurand, pour apprendre le métier de cadissier, chez Jacques Draussin maître cadissier à l'Elzière-Peyremale ;(AD30-2E23-454 Me Jean Polge)
 - Le 14/03/1663 rémission pour Jean Bondurand, Lieutenant de Baille au comté du Roure, et pour Jaussem Bondurand, son frère, cadissier, du lieu de Crouzoul, paroisse de Saint Florent (AD30-2E23-548)

6 enfants :

- **Antoine Bondurand** o vers 1650 ; mort le 30/06/1710 Crouzoul-Saint Florent, époux le 01/10/1671 de **Marguerite Vacher**. Antoine teste le 07/06/1710 AD30-2E51/178 Jacques Nouvel. Marguerite Vacher teste le 07/05/1702 AD30-2E51/176
 - **Jacques Bondurand** o 08/02/1654 ; mort le 09/01/1677 Crouzoul-Saint Florent, époux le 11/04/1673 à St Florent de **Anne Bondurand**, fille d'**Antoine Bondurand mort le 12/04/1688** (natif de Peyremale) & Marie Dugas, mort le 25/11/1686, du lieu de Trélis-Saint Florent. CM AD30-2E51-658 Maître Bouquet

- **Pierre Bondurand** qui suit en IV
 - **Suzanne Bondurand** o vers 1656, épouse le 22/05/1687 **Jacques Castannier** CM AD30-2E51-661 Maître Bouquet
 - **Françoise Bondurand** o 25/02/1657 Crouzoul Saint Florent, épouse le 15/04/1679 de **Simon Dugas** ; Cadissier
 - **Catherine Bondurand** o 01/04/1666 Crouzoul-Saint Florent

IV-Pierre Bondurand

- Fils de Jaussem Bondurand & Louise Dugas né vers 1654; mort le 06/03/1704 à Saint Florent, tisserand cadissier
 - Il épouse le 09/10/1687 à Saint Florent **Catherine Lauze**, fille de Barthélémy AD30-2E51-661 maître Bouquet

Enfants :

- **Jacques Bondurand** o 07/10/1688 Saint Florent
 - **Marie Bondurand** o 10/11/1689 à Saint Florent ; épouse de : 1°- le 18/10/1707 **Jean Gilly**, du mas Bladier-Peyrmale CM AD30-2E61-657 Maître Bouquet, 2°- le 05/02/1714 **Guillaume Lahondès** 6 enfants de cette union (Marie ; Jeanne ; Guillaume ; Jacques ; Catherine ; Marie)
 - **Pierre Bondurand** o 24/11/1692 + 11/01/1700 à Saint Florent
 - **Jeanne Bondurand** o 18/06/1695 à Saint Florent
 - **Henri Bondurand** o 02/04/1699 à Saint Florent
 - **Catherine Bondurand** o 06/01/1703 à Saint Florent 149

Lignée des Militaires & Chirurgiens à Sénéchas

Les Bondurand ne figurent pas à Sénéchas au compoix de 1643. On les trouve en 1795 avec : Hyppolite, Chirurgien, 40 ans Alexis, Chirurgien, 53 ans , Geneviève, Bourgeoise, 14 ans, Félicité, Bourgeoise, 12 ans, Cécile, Bourgeoise, 48 ans
 On ne les trouve plus en 1851, les Bondurand de cette lignée sont venus à Sénéchas en 1713 Lors du mariage d'André, fils de feu Antoi-

ne Bondurand & Marguerite Bondurand, du lieu de Bordezac, paroisse de Peyremale, avec Louise Chamboredon, fille d'Antoine et Jeanne Leyris de Sénéchas ; Ils auront leur descendance à Sénéchas, mais cette famille ne restera pas au pays. Fervents Bonapartiste, un bon nombre d'entre eux feront les campagnes Napoléoniennes
 A travers l'Europe, sous la garde bienveillante du plus emblématique d'entre eux le Baron Alexis Bondurand.

IV-Antoine Bondurand

- Fils de Jean Bondurand et d'Anne Polge le 14/2/1677, tisserand d'étoffes, né vers 1645 à Bordezac ; mort le 16/03/1710 Bordezac, époux de :

- 1° Le 16/08/1674 à Peyremale de **Simonne Fabrègues** (pas de descendance connue)

- 2° Le 03/01/1679 à Peyremale de **Marguerite Bondurand**, fille de Simon Bondurand et de Suzanne Martin de Bordezac. CM Antoine Polge AD30-2E23/183. Voir l'ascendance de Marguerite Bondurand sur 12 générations, dans Les Bondurand de Génolhac, en fin de première partie, au niveau XIII.

- Testament d'Antoine et de Marguerite le 13/01/1703- notaire Jean Antoine Jaussaud AD30-2E 23/568. Ils testent en faveur d'André et Suzanne Bondurand leurs enfants. Le 08/03/1696 Vente faite par Antoine Bondurand, comme mari et maître des biens dotaux de Marguerite Bondurand, à Louis Maistre, d'une pièce de terre contenant chastenet et chêne blanc, appartenant à la dite Marguerite, pour la somme de 25 livres. AD30-2E23/544

- Le 19/08/1704 achat fait par Jean de Pagès (notaire) à Antoine et Jean Bondurand, oncle et neveu, une pièce de terre contenant, maison, fongane, chambre, courtil, Chastenet, appelée "les Conorts" pour la somme de 650 livres (Jaussaud)

- Le 26/02/1713 Marguerite Bondurand veuve d'Antoine, vient à Sénéchas marier son fils André, ce sera le début des Bondurand à Sénéchas. Elle donne à André 2 enfants :

- **André Bondurand qui suit en V.**

- **Suzanne Bondurand** o > 1687 à Bordezac paroisse de Peyremale, mort le 20/11/1750 les Vans 07. Elle épouse avant 1713 à **Jean Baptiste Jallets**, des Vans 07, d'où : André o 03/01/1714 au Vans (parrain André Bondurand, frère de Suzanne)

V-André Bondurand

- Fils d'Antoine Bondurand et de Marguerite Bondurand, né en 1687 à Peyremale ; mort le 25-7-1752 à Sénéchas 30
 Barbier Chirurgien, le 14/04/1706, époux de :

-1°-15/12/1705 **Marie Bertrand** + <1712 à Bordezac, fille de Balthazard & Marguerite Chamboredon, CM reçu Me Chaballier AD30-2E51-216 d'où 9 enfants :

2° époux le 6-2-1713 de Louise Chamboredon, fille d'Antoine Chamboredon et de Jeanne de Leyris CM AD30-2E51-217 Me Jacques Chaballier

3° Le 06/02/1744 en l'église de Peyremale autre **Louise Chamboredon** fille d'Hercule Chamboredon et de Gasparde Dumazer du lieu du Claux paroisse de Peyremale. CM 05/07/1742 AD30-2E23-488 Notaire Jean Antoine Soustelle de Génolhac (pas de descendance), morte le 10/01/1739 à sénéchas 30. **-Louise Chamboredon, 3ème épouse de André Bondurand, teste le 27/04/1747, elle lègue 40 livres à Nanon (Anne) Bondurand, fille dudit André Bondurand, son époux, et de feu Louise Chamboredon, sa 2ème épouse. Et 30 livres à Jeanne Bondurand, aussi fille dudit André & feu Louise Chamboredon, héritier universel André Bondurand son époux. AD30-2E51-97 Me Rouzier 152 153** -le 14/04/1706 dans la maison d'Antoine son père il assiste et signe l'acte d'obligation et engagement de Raymond Bondurand envers Louise Bondurand, veuve de André Triaire et leur fils Jacques AD30-2E23-569 Jean Antoine Jaussaud

- Le 16/03/1710 André Bondurand, fils de feu Antoine de Bordezac baille à Pierre Robert, une pièce de terre contenant vignes, jardin et pré pour la somme de 4 livres. AD30-2E23-571 Jean Antoine Jaussaud. Le 24/03/1710, il achète à son cousin Raymond Bondurand, du mas de la Frigolière, une pièce de terre pour la somme de 120 livres. AD30-2E23-571 Jean Antoine Jaussaud.

- Le 28/01/1714 quittance & reconnaissance de dot de André Bondurand, fils de feu Antoine, de Bordezac, à François Bertrand son beau frère, du lieu du Mazert, pour 700 livres en paiement des 900 livres que les feux Balthazard Bertrand & Marguerite Chamboredon avaient constitués à feu Marie Bertrand en son CM du 15/12/1705 avec André Bondurand, fils d'Antoine & Marguerite Bondurand, reçu par maître(Chaballier AD30-2E51-216)- AD30-2E23-574 notaire Jaussaud

-le 05/09/1745 Obligation de André Bondurand, de Bordezac, à autre André Bondurand, son fils, chirurgien du lieu de Sénéchas, 708 livres 6 sols, dont 450 livres de constitution dotale, qu'André Bondurand père a fait à sa fille Ysabeau lors de son mariage avec Antoine Richard. AD30-2E23/714 . 9 enfants :

- **Marguerite Bondurand** o < 1708, + 04/01/1746 à Dieusses-Sénéchas ; elle épouse le 24/01/1740 **Claude Hérail**, fils de Louis & Marguerite Larguier, de Dieusses-Sénéchas CM AD30-2E51-94 Me Rouzier

- **Elisabeth Bondurand** o <1710 ; épouse le 07/02/1741 à Bordezac, **Antoine Richard**, CM Jean Nicolas notaire de Chalaps AD30-2E23/713 ? - 2° Le 26/02/1713 à Sénéchas 30 de **Louise Chamboredon** ; o 1692 ; + 10/01/1739 à sénéchas 30 ; fille d'Antoine Chamboredon et de Jeanne de Leyris CM AD30-2E51-217 Me Jacques Chaballier.

- **André Bondurand**, qui suit en VI.

- **Marguerite Bondurand**, née vers 1714

- **Antoine Bondurand**, né le 24/09/1715 ; décédé le

31/07/1734 à Bordezac – Peyremale

- **Suzanne Bondurand**, née le 11/09/1718 à Bordezac-Peyremale, mort le 05/10/1764 Les Vans 07. Elle Epouse :

1°-le 28/05/1741 **Joseph Geneste**, chirurgien, fils de feu Antoine & Jeanne Escalier des Vans, CM AD30-2E51-94 Notaire Rouzier , 2° le 07/09/1751, **Jean Louis Vignelongue**, fils de Paul & Anne Pignelongue, des Vans, Source Registre, des Vans

- **Jeanne-Louise Bondurand**, née le 24/05/1722 à Bordezac-Peyremale

- **Anne Bondurand**, née le 23/11/1724 à Bordezac-Peyremale, elle épouse le 11/9/1755 **Louis Bolze**

- **Augustin Bondurand**, né le 06/08/1729 à Bordezac-Peyremale, mort le 15/03/1731

VI-André Bondurand

- Fils d'André Bondurand et de Louise Chamboredon de Bordezac, né le 17/08/1712 à Bordezac, décédé le 22/02/1781 à Sénéchas, chirurgien major des armées du Roy, puis maître-chirurgien.

-Epoux le 17-9-1736 à Sénéchas de **Marie Polge** Née le 04/04/1720, décédée en 1794. Lors de son mariage, Marie est âgée de 16 ans et 6 mois, fille de Michel Polge et de feu Jeanne Polge de Bordezac – CM le 04/09/1736 -AD30-2E23/582 Jaussaud.

- Le 25/05/1738 acte d'émancipation de André Bondurand, époux de Marie Polge AD30-2E23-583. Le 16/07/1741 acte de vente de André Bondurand, père, de Bordezac & André Bondurand, fils, de Sénéchas à Louis Polge AD30-2E51-94-Rouzier. Le 30/01/1761 obligation de Jean Antoine Chamboredon qui doit 85 livres 10 sols à André Bondurand, maître chirurgien de Sénéchas, AD30-2E28-160 - Notaire Joseph André

- Le 05/09/1755 Testament de Marie Polge, épouse de André Bondurand ; AD30-2E23/715 Me Jean Nicolas

- Le 18/06/1767 Testament de André Bondurand, époux de Marie Polge ; AD30-2E23/717 Me Jean Nicolas

- Le 18/12/1777 acte d'émancipation d'Alexis et André Théophile Bondurand, par leur père André Bondurand, suivi d'un acte de donation en faveur d'Alexis Bondurand, suivi d'un bail à locataire AD30-2E23/737

13 enfants :

- **Marie Bondurand qui suit en VII.a**

- **Jean André Bondurand** né en 1740 ; décédé le

01/03/1751 à Sénéchas 154

- **Augustin Jean Hyppolite Bondurand** qui suit en **VII.b.....**

- **André Théophile Bondurand** né le 30/08/1751 à Sénéchas, qui suit en **VII.c**

- **Alexis Bondurand**, qui suit en **VII.d**

- **Marie Magdeleine Bondurand** née le 12/05/1744 ; décédée le 11/10/1793 à Sénéchas, le 8/5/1766 Magdeleine Bondurand

- **Cécile Bondurand** née le 11/01/1747 ; décédée le 30/09/1820 à Sénéchas

- **Rose Bondurand** née en 1747 ; décédée le 18/05/1758 à Sénéchas

- **Marie Rose Bondurand** née le 09/04/1749 ; décédée le 19/05/1758 à Sénéchas

- **Auguste Hyppolite Bondurand** né le 22/01/1755 ; décédé le 29/12/1755 à Sénéchas

- **Rose Victoire Bondurand** née en 1759 ; décédée le 13/01/1760 à Sénéchas

- **Julienne Bondurand** née en 1761 à Sénéchas ; épouse le 15/02/1781 à Sénéchas **Jean Baptiste Balmes**.

- **André Bondurand** né en 1763 à Sénéchas ; mort le 1842

VII.a- Marie Bondurand

- née le 24/03/1738 à Sénéchas , mort le 06/12/01804 Elzière, elle épouse le 28/11/1758 à Sénéchas de **Jean-Pierre Jaussaud** dit "Cavalier", CM du 08/10/1758 AD30-2E23-591, notaire Jaussaud. D'où 11 enfants:

- **Marie Jaussaud** née le 02/07/1760 à Masherm-Peyremale. Epouse le 29/04/1782 d'**André Bondurand** né le 12/03/1763 (fils de Antoine Bondurand et de Marie Bondurand de Martinenches-Sénéchas)

- Jean-Pierre André Jausaud né le 14/02/1762 à Masherm-Peyremale

- Pierre Jaussaud né le 21/12/1763, décédé le 22/09/1809 à Peyremale

- Alexis Jausaud né le 08/04/1766 à Masherm-Peyremale

- Cécile Jaussaud née le 23/12/1767 à Masherm-Peyremale

- Marguerite-Marie Jaussaud née le 02/02/1770 à Masherm-Peyremale

- Marguerite-Marie Jaussaud née le 04/01/1771 à Masherm-Peyremale

- François Jaussaud né le 17/10/1773, décédé le 20/01/1785 à Masherm-Peyremale

- Marie Rose Jaussaud née le 15/06/1776 à Masherm-Peyremale

- Joseph-Hyppolite Jaussaud né le 20/03/1778 ; décédé le 27/01/1785 à Masherm-Peyremale

- Basile Victor Jaussaud né le 16/06/1780, décédé en 1862

VII.b -Augustin Jean Hyppolite Bondurand

- Fils de André Bondurand et de Marie Polge de Sénéchas le 7/4/1775, né vers 1740, mort le 04/07/1824 à Sénéchas,

- Chirurgien, officier de santé, propriétaire foncier. Epoux de :
1°Le 25-8-1778 à Sénéchas d'**Anne Masson** morte le 05/07/1784 à Sénéchas (veuve de Jean Nicolas – Anne est la fille de Jean Masson et d'Elisabeth Blancard) CM AD30-2E23/738, d'où 3 enfants :

- **André Hyppolite Louis Bondurand**, époux en juillet 1819 à Seine Port 77, d'**Adèle Emilie Rosalie Lefevre-Delaboulaye**, qui suit en VIII.b

- **Marie Rose Bondurand** née le 06/07/1781 à Sénéchas

- **Marie Véronique Angélique Bondurand** née le 13/10/1783, épouse le 02/04/1813 **Jean Baptiste Isidore Pagès**, officier de santé né le 26/03/1779 à Bane fils de Jean & de Anne Catherine Jean

- 2°Le 11/11/1788 à Sénéchas avec **Suzanne Balmes** morte le 04/11/1825 à Sénéchas (Suzanne est la fille de Jacques Balmes et de Marie Durand) d'où encore 2 enfants

Enfant:

- **Marie Rose Bondurand** o 27/11/1790 ; mort le 07/01/1792

- **Marie Rose Bondurand** o 04/01/1792

VIII.b- André Hyppolite Louis Bondurand

- Fils de Augustin Jean Hyppolite Bondurand & Anne Masson, né le 25/08/1779 à Sénéchas ; mort le 13/08/1848 à Paris

- Cousin germain du Baron Alexis Bondurand (Leurs pères respectifs Jean Hyppolite et Alexis Bondurand sont frères, issus du mariage André Bondurand -1712/1781 & Marie Polge – 1720/1794 de Sénéchas)

- Son Cousin le Baron Alexis Bondurand lui prête en juillet 1819 la somme de 2.600 francs pour son mariage. il a participé à 18 campagnes militaires. Il est chevalier de la légion d'honneur le 26-2-1814

- Epoux 28/04/ 1819 à Seine Port 77, d'**Adèle Emilie Rosalie Lefevre-Delaboulaye**, Fille de Jean Baptiste René Lefevre-Delaboulaye (Propriétaire à Seine-Port 77, & de feu Augusta Emilie Thérèse Savin, d'où :

- **Camille Eugène Bondurand** qui suit en IX.b

IX.b- Camille Eugène Bondurand

- o 3/12/1820 Seine Port 77 ; décédé le 03/05/1883,
- Chevalier de la légion d'honneur en 1874 , 10/09/1851 substitut du procureur de la république à Melun

-Conseiller à la cour d'appel de Paris en 1870 Il épouse le 18/06/1850 à Melun 77: **Madeleine Pauline Emeline Despatys** o 14/02/1829 Paris ; morte le 09/12/1853 Hyères, (Fille de Jean Pierre Albert Despatys o 31/08/1804 Melun 77, secrétaire général de la préfecture de Seine et Marne, et de Charlotte Elisabeth Marguerite Paul o 07/09/1806 en Guadeloupe

Enfants :

- **Adèle Emeline Bondurand** o 24/06/1852 ; épouse le 21/05/1879 **Joseph Marie Etienne Vuillet**

VII.c -André Théophile Bondurand

- Fils de André Bondurand et de Marie Polge de Sénéchas, né le 30/08/1751 à Sénéchas 30 ; FRA, décédé le 14/02/1818 à Alès, âgé de 68 ans; Chirurgien

- Epoux à Sénéchas, le 02/02/1778 de **Jeanne Conord** o 10/04/1753, morte le 04/01/1793 (fille de Louis Connord et de Jeanne Dalverny du Mas de la Coste de long-Bordezac). Les susdites parties ont obtenu dispense de notre saint père le pape Pie X par une bulle en date des Kalandes de décembre dernier, fulminée par l'abbé De Roche prévos vicaire général et officier de Monseigneur l'évêque et seigneur d'Uzès le 29 janvier dernier, vu le certificat de publication de monsieur l'abbé Ribeyre, Prieur et doyen de Sénéchas en date du second du courant par lequel il constate qu'il n'est a sa connaissance aucun autre empêchement excepté celui du Troisième degré de consanguinité ou affinité, dont les parties ont obtenus dispense, où le consentement des pères et mères de l'une ou l'autre partie...d'où 8 enfants :

- **Jeanne Bondurand** née le 23/04/1778 ; décédée le 25/05/1778 à Bordezac.

- **André Théophile Bondurand** qui suit en VIII.c...

- **Marie Rosalie Jeanne Appolonie Bondurand** née le 04/10/1780 à Bordezac ; épouse de **Jean Romestant** le 20/08/1804 à Bordezac

- **Marie Magdeleine Bondurand** née le 13/02/1784 à Bordezac

- **Cécile Bondurand** née le 22/07/1785 ; décédée le 29/09/1785 à Bordezac

- **Marie Julie Bondurand** née le 25/07/1786 ; décédée le 01/09/1786 à Bordezac

- **Rosalie Bondurand** née le 30/12/1789 à Bordezac.

- **Théophile Bondurand** o 29/01/ 1791 Bordezac-Peyremale ; + le 28/12/1831 à Montpellier 34, à l'âge de 40 ans. Entré au service le 31/10/1808, en 1811, officier du régiment des pupilles de la Garde. Fin 1811 officier du régiment n°1 des Voltigeurs de la jeune Garde. Lieutenant au 35ème régiment d'infanterie le 20/11/1813 - Blessé le 16/10/1813 à la bataille de Leipzig - Capitaine au 35ème régiment de ligne, troisième bataillon, 1ère compagnie - Côte SHDT-2YB644 Il lègue par testament olographe, tous ses biens à sa nièce Emilie Bondurand, épouse Sugier Nota : C'est son cousin le futur baron Alexis Bondurand, alors commissaire ordonnateur en chef des armées d'Espagne qui lui paye ses habits d'officier en 1812 (1100 fr) voir annexe dépenses faites pour ma famille.

VIII.c-André Théophile Bondurand

- Fils d'André Théophile Bondurand et de Jeanne Conord de Bordezac, né le 04/05/1779 à Bordezac, décédé le 01/02/1854 St Jean du Pin 30, époux de :

- 1°-le 16/06/1803 à **Marie Thérèse Pagès** o 14/01/1779 à Bannes 07 ; morte le 27/06/1819 à Bordezac

Fille de Henri Pagès et Marie Mathieu

- 2°Le 30/05/1849 à St Jean du Pin 30 ; **Marie Suzanne Bonnet** o 18/10/1783, veuve de Jean André Bonnet

- Enfants de Marie Thérèse Pagès:

- **Marie Anne Bondurand** o 27/03/1804 Bordezac, x le 28/01/1824 à Alès, avec **Jacques Antoine Sugier**. Elle décède le 12/11/1887 à Alès

- **André Théophile Bondurand** o 05/04/1805 Bordezac qui suit en IX.ca

- **Solange Bondurand** o 07/02/1807 ; mort le 13/09/1807 à Bordezac

- **Constantin Bondurand** qui suit en IX.cb

- **Marie Constance Bondurand** o 19/07/1808 à Alès

- **Félicie Bondurand** o 19/11/1811 à Alès, épouse le 28/08/1833 à Alès **Jean Enjolras**, fils d'Antoine & Rose Miergue

IX.ca-André Théophile Bondurand

- Fils de André Théophile & Marie Thérèse Pagès, de Bordezac, né le 05/04/1805 à Bordezac mort après 1852 peut être à Laval-Pradel 30. Il épouse le 13/05/1826 à Mercoirol-Laval 30, **Rose Chabrol** o 09/02/1811, fille de Jean & Jeanne Canonge du lieu de Mercoirol-Laval. D'où 9 enfants :

- **Rose Bondurand** o 31/01/1827, + 05/07/1834 Mercoirol-Laval

- **Emilie Bondurand** o 01/11/1828 Mercoirol-Laval

- **Hippolyte Bondurand** o 14/11/1831 Mercoirol-Laval, machiniste à Bône (Algérie) Vivant en 1862 à Bône (Algérie), + le 19/12/1876 à Alès. Il épouse le 03/12/1874 à Alès **Philippe Gaussores** o 28/09/1849, fille de François & Suzanne Malet

- **Constantin Bondurand** o 12/09/1837 + 06/01/1838 Mercoirol-Laval

- **Constantin Bondurand** o 07/09/1839 Mercoirol-Laval

- **Clément Bondurand** o 04/11/1841 Mercoirol-Laval, épouse le 22/08/1877 au collet de Dèze (48) **Rose Elizabeth Puechagut**. Le couple s'établit au Martinet, paroisse de St Florent/Auzonnet, ou Clément est marchand de vin. D'où : **Rosel Louis Paulin Bondurand** o 00/01/1887, mort le 16/06/1887 au Collet de Dèze chez sa nourrice, à l'âge de 6 mois 16 Jours.

- **Marie Bélamie** o 14/02/1844, morte le 17/02/1844 à Mercoirol-Laval

- **Paulin Bondurand** qui suit en X.ca,

- **Alexis Prosper Bondurand** o 06/09/1852 Mercoirol-Laval ; Propriétaire, marié ca 1888 avec **Clarisse Mourier**, d'où **Benjamin Alexandre Bondurand** o 04/05/1892 à Mercoirol-Laval

X. ca-Paulin Bondurand

- Fils de André Théophile & Rose Chabrol, de Mercoirol-Laval, Propriétaire, né le 05/04/1846, mort après 1890

Il épouse le 24/02/1884 à St Paul le Jeune 07, **Marie Cécile Combazoluzier** 16/02/1848, d'où 3 enfants :

- **Théophile Clément Paulin Bondurand** o 13/10/1887 à Mercoirol, décédé le 16/06/1973 à Alès marié le 19/07/1924 St Martin de Valgagues, avec **Marie Elise André**

- **Mathilde Marie Louise Rachel Bondurand** o 10/02/1889 à Mercoirol, morte le 03/04/1975 EL-Biar (Algérie) elle épouse le 24/12/1913 à Oran (Algérie) **Gustave Amédé Delmare**

-Mort né le 20/06/1890

IX.cb-Constantin Bondurand

- Fils d'André Théophile Bondurand & Marie Thérèse Pagès de Bordezac, o le 11/03/1813 à la Loubière-Alès 30, mort le 22/08/1877 à Bessèges 30, boulanger, conseiller municipal à Bessèges de 1858 à 1878

- Epoux de : 1° le 20/10/1843 à Robiac, **Marie Rose Emilie Romestant** morte le 13/11/1854 à Robiac-Rochessadoule (fille de Jacques & Marie Romestant) de Robiac qui lui donne 4 enfants :

-**Théophile Celestin Bondurand** o 09/07/1849

- **Camille Eusèbe Bondurand** o 22/05/1851 ; époux de 1°- le 18/12/1875 à Clamart 92 ; de **Léontine Victoire Delauzun**, - 2° Le 22/02/1903 à Paris 75015 **Marie Armande Pacaud** (Publication du mariage) D'où du 1er lit :

- **Alice Camille Constance Bondurand** o Paris ; qui épouse > 3/05/1909 à Paris 75018, **Joseph Boralevi** (Publication de mariage du 3/05/1909 Paris 18)

- **Adrienne Léontine Bondurand** o Paris, qui épouse après le 15/01/1905 à Paris 75007 ; **Henri Gustave Berthelot** (publication de mariage du 15/01/1905 Paris 75007)

- **Mathilde Louise Bondurand**, o 1853 Castillon de Gagnières 30, + le 09/01/1881. Elle épouse le 04/11/1872 à Bessèges **Esprit Eugène Lacroix** o 1847 à Clermont (Oise) chaudronnier, fils de Joseph (forgeron) & Louise Constance Désirée Bollé

Marie Alexandrine Bondurand o 1844 Casillon de Gagnières 30, elle épouse le 02/02/1863 à Bessèges **Cyprien Chalbos** o 1833 Puy Laurens 48 ; Pharmacien

- 2° en 1856 à Saint Paul le Jeune 07, **Marie Constance Teysier** o 04/07/1825 à St Paul le Jeune 07, fille de Félix & Cécile Saut, d'où 5 autres enfants :

- **Simon Casimir Bondurand** o 19/02/1858 à Bessèges
- **Edouard Alexandre Bondurand** qui suit en X.cb
- **Eugénie Berthe Bondurand** o 10/03/1861, + 17/04/1861 à Bessèges

- **Louise Marie Hortense Bondurand** o 23/08/1864 à Bessèges, elle épouse le 04/10/1886 à Bessèges, **Henri Jacques Vergne** o 19/12/1860 à Alès, fils Jacques & Mathilde Marie Elisa Philomène Domergue

- **Hélène Marie Antoinette Bondurand** o 29/05/1866 Bessèges ; x le 12/07/1890 Marseilllee, avec **Albert Rascalon**

X.cb-Edouard Alexandre Bondurand

- Fils de Constantin Bondurand & Marie Constance Teissier, de Bessèges, né le 13/08/1859 à Bessèges ; décédé le 28/01/1939 à Bessèges, Epoux vers 1885 de **Joséphine Augustine Aptel** o 07/03/1860 à Fontenoy le Château 88 ; morte le 22/03/1939 Paris 75015, Brodeuse, d'où 4 enfants :

- **Marie Bondurand** o à Londres (Angleterre) x **Alfred Tisserand** (mariage à Londres), d'où : Marcelle morte à Paris et Alfred "dit" Féné

- **Jeanne Marie Marguerite Bondurand** o 11/12/1886 Londres (Angleterre) ; décédée le 13/05/1962 à d'Huison-Longueville 91 ; épouse le 12/02/1909 Consulat de France à Londres, de **Edouard Jacques Darly** né le 13/10/1881 à Troyes 10, mort le 16/09/1951 à d'Huison Longueville 91. D'où : Robert Arthur Edouard Darly o le 26/11/1909 75015 Paris ; mort le 23/08/1967 à Courbevoie 92 ; uni le 21/10/1942 à 75015 Paris, à Marcelle Sophie Augustine Ricard.

- **Alfred Edouard Bondurand** qui suit en XI.cb1
- **Edouard Alexandre Georges Bondurand** qui suit en XI.cb2

XI.cb2

XI.cb1-Alfred Edouard Bondurand

- Fils de Constantin Bondurand & Marie Constance Teissier, de Bessèges, né le 15/04/1888 à Fontenoy le Château 88, mort le 18/02/1968 à Launaguet 31, aubergiste, époux de :

- 1° le 26/06/1909 à Paris 75009 de **Antoinette Delecourt**

- 2° le 07/05/1918 à Paris 75009 de **Augustine Rose Guitard** o 19/12/1888 à Monistrol/Loire 43

- 3° **Cécile Landou** ; 1 fils de cette union : Robert qui suit en XII. cb1:

XII.cb1- Robert Bondurand

- né le 24/10 1930 Rabat (Maroc) ; mort le 17/08/ 1970 à Launaguet 31; époux le 28/04/1955 à Sefrou (Maroc) à **Lydia Jeanne Boujon** o 24/01/1937 à Sefrou-banlieue (Maroc) d'où 3 enfants :

- **Maryvonne Bondurand**
- **Christian Bondurand**
- **Gérard Bondurand**

XI.cb2-Edouard Alexandre Georges Bondurand

- Fils d' Edouard Alexandre Bondurand & Joséphine Augustine Aptel , né le 2/07/1893 Paris 75006; mort le 15/08/1940 Paris 75015, démenageur, mécanicien chez Hispano. Epoux de:

- 1° le 07/06/1923 à Paris 75015 de **Thérèse Jeanne Lahaye** o 08/11/1889 à Arcueil 94, + 25/07/1925 à Neuilly 92

Enfant :
- **André Bondurand** (Employé des Wagons Lits) o 27/04/1910 Paris 75004, mort le 25/10/2003 à Lyon ; x **Simone Mouze** (Employée de Bureau) o 20/02/1920 à Paris 75006, +14/05/1988 à Paris, d'où : **Joelle Bondurand** o 11/09/1944 à Paris 75007 ; épouse **Jean Ageron** o 18/11/1942 à Grenoble 38.D'où sont issus Isabelle Ageron o 15/03/1974 à Lyon, et Pierre Ageron o 18/08/1977 à Lyon.
2° le 03/03/1928 à Paris 75015 de **Suzanne Marie Marguerite Josselin** (Fonctionnaire), née le 31/12/1895 Paris 75011, décédée le 02/10/1977 Saint Denis 93 d'où

- **Jacques Michel Bondurand** qui suit en XII.cb2

XII.cb2-Jacques Michel Bondurand

- Enfant d'Edouard Alexandre Georges et Suzanne Marie Marguerite Josselin, né le 14/03/1928 à Paris 75015, Ingénieur EDF, époux de

- 1°Le 06/08/1949 à la Chapelle Saint Luc 10, de **Anne Marie Berthe Personne**, Couturière, o29/08/1931 la Chapelle Saint Luc 10 d'où 3 enfants :

- **Jean Marc Alfred Paul Bondurand** qui suit en XIII.cb2a

XIII.cb2a

- **Sophie Jeanne Joëlle Bondurand** o 29/06/1964 à Lille 59 ; épouse le 28/06/1986 à Paris 75015, de **Jean Jacques Rollinger** o 23/04/1962 à Thionville 54 (Militaire de carrière), d'où 3 enfants:

- Audrey Rollinger o 05/02/1988 à Nancy 54
- Laura Rollinger o 17/11/1990 à Nancy 54
- Bastien Rollinger o 7/06/1995 à Mont de Marsan

40 159

- 2° -**Jacques Michel Bondurand**, épouse en secondes noces le 20/03/1965, à Carvin 62, **Christianne Louise Germanotti** o 08/10/1939 à Port-Lyautey (Maroc) qui lui donne :

- **Eric Serge Louis Bondurand** qui suit en XIII.cb2b

XIII.cb2a-Jean Marc Alfred Paul Bondurand

- fils de Jacques Michel et Anne Marie Berthe Personne, o le 09/06/1955 à Berrechid (Maroc). Marié 3 fois :

- 1°Le 28/03/1977 à Bollène 84 de **Martine Raymonde Richard** o 03/02/1956 à Nyons 26. D'où :

- **Cédric Bondurand** o 13/06/1977 à Orange 84 ; marié le 30/07/2005 avec **Aurélié Orgeas** o 04/12/1982 à Orange 84 ; d'où **Emilien Bondurand** o 26/08/2006 à Bollène 84

- 2°Le 14/03/1987 avec **Annick Plaza** o 26/12/1961 à Roussillon 38. D'où :

- **Laëtitia Bondurand** o 03/01/1983 Lyon 69003 ; mariée à **Simon Kizirian** o 15/01/1983 à Valence 26, d'où **Enzo Kizirian** o 13/02/2003.

- 3°-Marié à **Corinne Villetelle** o 14/02/1963 à Flayat 23

XIII.cb2b-Eric Serge Louis Bondurand

- Fils de Jacques Michel et christiane Louise Germanotti, o 17/05/1966 à Lille 59, Cuisinier, époux de **Ljubica Pankalujic** o le 06/11/1962, d'où :

- **Stéphanie Bondurand** o 14/12/1988 à Annemasse 74
- **Jérôme Bondurand** o 16/03/1993 à Annemasse 74
- **Kevin Bondurand** o 17/05/1996 à Annemasse 74

VII.d-Alexis Bondurand

- Fils de André Bondurand et de Marie Polge de Sénéchas, né le 18/01/1742 à Sénéchas ; décédé le 30/01/1831 à Sénéchas à l'âge de 89 ans, capitaine de la garde Nationale en 1792, Officier de santé en l'An II ; maître Chirurgien en 1820, propriétaire foncier, maire de la commune de Sénéchas en 1790

- Le 11-2-1768 à Sénéchas Mariage de Alexis Bondurand, Chirurgien, fils de André Bondurand, Maître Chirurgien, ancien chirurgien major des armées du Roy, & de Marie Polge, avec **Marie Triat** née en 1745 ; décédée le 11/07/1793, fille de Jean Triat et de Marie Reboul de Sénéchas. CM du 05/02/1768 AD30-2E23/717 Me Jean Nicolas

- Nommé député de la communauté de Sénéchas pour la représentation du Tiers à Nimes avec, Dumazer, 1er consul; Antoine François Robert, Homme de loi; Reboul, Homme de loi.

- L'ordonnance Royale du 3-7-1822 accorde aux sieurs ; André Jean François d'Autun ; Jean Placide Dumas ; Auguste Soustelle ; Alexis Bondurand ; François Dumazert ; François Robert ; Devèze, de Vern ; Antoine Bouziges , de Blachères la concession des mines de Portes et Sénéchas.

- Dans l'acte de donation partage du 18/02/1823 il est stipulé que du mariage d'Alexis Bondurand et de Marie Triat furent procréés 13 enfants dont 7 survécurent à leur mère

- **André Bondurand** né le 11/09/1771 ; décédé en 1779 à Sénéchas

- **Alexis Bondurand**, le baron, qui suit VIII.da

- **Théophile Bondurand** né le 18/04/1774 ; décédé en 1791 à Sénéchas

- **Marie-Cécile Bondurand** née le 11/05/1776 ; décédée en 1792 à Sénéchas

- **Marie Geneviève Rosalie Bondurand** née en 1780 à Sénéchas ; décédée le 20/02/1859 la Marchande commune de Castillon de Gagnières, âgée de 78 ans, veuve de André Dalverny.

Epouse le 24/01/1799 d'**André Dalverny** + < 1852 – Propriétaire Foncier, Maire de la commune de Castillon de Gagnières 30. Dot de Marie Geneviève Rosalie : 10.000 frs. C.M Mes Deleuze et Delabastide le 5 pluviôse an 7, AD30-2E23/750

Dont :

a-**Achille Napoléon Adrien Dalverny** o

05/08/1808 à Robiac 30

b-**Adèle Apollonie Félicité** o 07/02/1811 à Castillon de Gagnières 30 (Descendance de Marie Geneviève Rosalie & André connue jusqu'à nos jours)

- **Marie Magdeleine Félicité Bondurand** née le 07/09/1783 ; morte le 01/04/1813 à Sénéchas

- **Clément Hyppolite Bondurand** qui suit en VIII.db

- **Honoré Thymothé Bondurand** qui suit en VIII.dc

- **Marie Julie Bondurand** ; née le 10/10/1772 ; décédée avant 1790 à Sénéchas.

-**André Cyprien Bondurand** né le 10/10/1792

- **François Théodore Bondurand** o 1789

- **Marie Clotilde Bondurand** o 1790, morte le 01/07/1794 à Sénéchas

- **André Bondurand** o 11/09/1771, décédé le 23/02/1794 à Sénéchas

VIII.da- Alexis Bondurand "Baron"

- Louis XVIII confère le titre de baron à Alexis Bondurand, titre héréditaire lettre patente 03/07/1823

- Règlement d'Armoirie : Parti : au 1er, d'azur à une tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable, à une branche d'olivier d'or sortant à senestre d'une des embrasures de la tour ; au 2e, d'or à une montagne de sable ; à la champagne de gueules chargée du signe des légionnaires.(1810) Alexis Bondurand, chevalier de l'empire par lettres patentes du 11-6-1810, baron de l'empire par décret impérial de Commissaire ordonnateur, intendant militaire..... Décédé le 4-3-1835 à Alger. né à Sénéchas le 28-12-1772 fils d'Alexis Bondurand et de Marie Triat

- il fait une brillante carrière militaire et fait Chevalier de la légion d'honneur, décoré des mains de l'empereur à la création de l'ordre, au camp de Boulogne (il en fait mention dans une lettre daté d'Alger le 03/01/1833 adressée à son fils adoptif Alexis Adolphe Bligny-Bondurand) - Chevalier Bondurand et de l'Empire (lettre patente du 11/06/1810)

- Commandeur de l'ordre Royal et militaire de la légion d'Honneur 30-4-1833.

- le 20-11-1806 achat du domaine et du château du Péras, près des villages de Malenches et de Martinenches, dépendant des communes de Sénéchas et Génolhac à Hercule de la Tour du Pin Gouvernet Malérargues pour la somme de 30.000 francs (Me Reboul notaire à Aujac).

- Le 16-10-1829, vente de la ferme de Labatie-Montsaléon (Hts Alpes) à Mr Dalverny, père,

- Marié a Félicité **Sophie de SAIVRE** + le 28/12/1852 à Nîmes ; (veuve Maurin) le 12-6-1823 à Paris 75010,

Célébration religieuse à l'église de la paroisse St Thomas d'Acquin le 14-6-1823, Contrat de Mariage le 12/06/1823 –Me Gillet notaire à Paris.

-Au terme de cet acte les futurs époux ont établi entre eux une communauté de bien réduite aux acquêts conformément à l'article 1498 du code civil et qui devait se composer de leurs bénéfices et économies plus des effets mobiliers que chacun des dits futurs époux possédait alors, tant en meubles, que linge, argenterie, lingerie et effets personnels, le tout de valeur de 6.000 francs chacun. En outre du mobilier ci-devant déclaré le Baron Alexis Bondurand a apporté au mariage :

-1-Le château et le domaine du Péras, situé dans les communes de Sénéchas et de Génolhac, département du Gard, composé d'une habitation, jardin, ferme, terre, pièce de vigne, châtaigneraie et mûriers.

-2- une ferme située en la commune de Labatie-Montsaléon, canton de Serre, département des Hautes Alpes, consistant en bâtiment, terres labourables, pièce de vignes et jardins.

-3- ses droits acquits soit du chef de Mme sa mère soit du chef de Monsieur son père, par suite de l'abandon fait par celui-ci constaté par acte devant Me Chabert notaire à Génolhac, le 18/02/1823, au terme duquel Mr Bondurand père conservait l'usufruit des meubles et immeubles y désignés.

-4- 13.560 francs de rentes sur l'état cinq pour cent consolidés, inscrite au nom du futur sur le grand livre de la dette publique en deux parties.

La première de 13.210 francs n° 40394 2eme série, la deuxième de 350 francs n° 45889, même série.

Les futurs époux ont stipulés que la communauté qu'ils établissaient appartiendrait en entier au survivant d'eux qu'il y eut ou on des enfants du mariage.

(L'acte d'inventaire après décès en date du 13/11/1835 comporte 74 pages, il m'est difficile de tout reproduire ici....) Testament olographe fait à Paris le 5/03/1831-L'original de ce testament à été déposé pour minute à Mr Guirtin notaire à Alger en vertu de l'ordonnance de Mr le Président du tribunal civil du 27/04/1835, le dit testament enregistré à Alger le 30/04/1835-folio 154. Sans descendance il laisse pour héritier :

- **Alexis Adolphe BLIGNY, son filleul et fils adoptif qui suit** ce dernier obtiendra par ordonnance Royale du 13-8-1836 d'ajouter à son nom celui de BONDURAND

- **Testament du Baron Alexis Bondurand** : Je soussigné **Alexis Bondurand** Baron, intendant militaire, officier de la légion d'honneur, chevalier de saint Louis et de l'aigle rouge de Prusse, né à Sénéchas (gard) Le vingt huit décembre mil sept cent soixante douze institue pour ma légataire à titre universel, savoir : pour la moitié en toute propriété de tous mes biens présents et à venir, à quelque titre que ce soit, soit meubles ou immeubles à Dame Félicité Sophie Desavre, mon épouse, et quarante à l'autre moitié. Je lègue pareillement à titre universel l'usufruit du tout à la dite Dame mon épouse et la nu propriété au Sieur Alexis Adolphe, né de la Dame Bligny le onze janvier mil huit cent onze et sur lequel j'ai obtenu la tutelle officieuse le dix janvier mil huit cent vingt cinq. La dite légataire en usufruit ne sera point tenue de donner caution et devra jouir en bonne mère de famille. Je recommande audit Sieur Alexis Adolphe, auquel j'ai donné deux survivies depuis son enfance, de se pourvoir par la voie légale pour se faire autoriser à porter mon nom de **Bondurand**, à le porter dans la société et à cet effet je lui donne toute autorisation suffisante. Fait à Paris, le samedi cinq mars mil huit cent trente et un. Approuvé et signé Baron Bondurand Rue Saint Fiacre n° 20

IX.da- Alexis Adolphe BLIGNY - BONDURAND

(né à Paris le 12-1-1811, fils de **Sophie BLIGNY**, 26 ans, propriétaire, demeurant 4 rue Hautefeuille Paris 75011.(déclaration de naissance faites par :Mr Alexis Constant DANYAU, docteur en Médecine, demeurant à Paris 75011, 4 rue Hautefeuille, division du théâtre Français) en présence de Pierre LERVY 57 ans, Commissionnaire demeurant 3 rue Hautefeuille, Paris 75011, premier témoin, et de Charles YVAF, Cocher, âgé de 29 ans, demeurant au 62 rue de Bondy, second témoin. Décédé à Paris le 09/01/1863, Inhumé au cimetière du Père La chaise à Paris. Sophie Bligny abandonne son fils dès sa naissance, dans le cabinet du docteur Deniau chez qui elle a accouchée. Ce médecin confie son embarras à Alexis Bondurand son ami ; celui-ci riche et célibataire s'engage à servir de père à cet enfant et remplit généreusement ses promesses. D'abord il se l'attache légalement en obtenant la tutelle officieuse de Alexis Adolphe Bligny le 10-1-1825, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par le juge de Paix du 11ème arrondissement de Paris. Alexis Adolphe Bligny, obtient par jugement d'ajouter à son nom celui de Bondurand le 13-4-1836, comme le lui a demandé le Baron Alexis Bondurand dans son testament. " La demande du Sieur Bligny est donc un acte de reconnaissance et de déférence aux dernières volontés de son bienfaiteur" telle est la conclusion du rapport des minutes du ministère de la justice. Archives Nationales : côte BB/11/384 – 5434X2

- Marié à **Louise Valérie de SAIVRE**, la nièce de Félicité Sophie de Sivre l'épouse du Baron Alexis

- Elève à l'école de st Cyr 2/12/1830, sous lieutenant le 1/10/1832, Lieutenant le 1/1/18354

- Il laisse pour seul héritier :
- **Alexis Edouard Bligny- Bondurand qui suit en X.da**

X.da-Alexis Edouard BLIGNY-BONDURAND, qui sera plus connu sous le nom d'**Edouard BONDURAND**

- Fils d'Alexis Adolphe Bligny Bondurand et de Louise Valérie Desaiivre, né le 15-6-1845 à Alger (Algérie) mort en 1931 à Nîmes, licencié en droit de la faculté d'Aix en Provence, - Archiviste départemental du Gard du 25/08/1881 au début 1923, puis Archiviste de la ville de Nîmes, Chevalier de la Légion d'Honneur le 9-7-1929, membre de l'académie de Nîmes, Correspondant en 1872, Président en 1881, membre Honoraire en 1906. En 1863 avec sa mère Mme la Baronne Louise Valérie Bondurand ils sont parrain et marraine de la cloche de l'église de Sénéchas.

- Son poste privilégié aux AD30 et sa passion pour l'étude des vieux manuscrits, le conduiront à publier la traduction de plusieurs ouvrages (le Manuel de Duodha plus connu sous le titre de l'éducation carolingienne, en l'an 843, la Guillotine à Nîmes, l'Eglise fortifiée de Langlade, les coutumes de Lunel d'après un texte de 1367... il a été de son vivant l'Archiviste départemental le plus publié de France)

- **Marié, à Evelyne Henriette Jeanne Adrienne Arnaud** (Veuve Martin) décédée le 28/07/1891 à Nîmes. Sans descendance (son épouse et l'enfant à naître meurent lors de l'accouchement). Il teste le 30/07/1929, codicille le 30/05/1930 Me Flaissier à Nîmes. (Il lègue entre autre un immeuble sis 34 rue Rouget de Lisle, Nîmes, à L'école Antique. Immeuble revendu le 18/12/1961, la somme provenant de la vente (45.000 fr à été placée en bourse)

Il vend en septembre 1926 le Château du Péras, hérité de son Père (en y laissant tous les souvenirs de famille, meubles, tableaux, documents....) à Monsieur Paul Albert Robert.

- Les Familles Bondurand et Robert sont très liées depuis de nombreuses années. Alors que tout semblait les opposer ; Les Robert étant de fervents Royalistes et les Bondurand des Bonapartistes acharnés. Madame Renée Aubin- Robert sa fille est l'actuelle propriétaire du Château. Je tiens à la remercier chaleureusement pour la qualité et la gentillesse de son accueil au Péras, pour la communication de documents de Famille et pour avoir su conserver intacts et faire revivre avec passion et reconnaissance les souvenirs des Bondurand

VIII.db- Clément Hyppolite Bondurand

- Fils de Alexis Bondurand -1742/1831 et de Marie Triat - 1745/1793, né le 28-9-1787 à Sénéchas 30 ; décédé à Génolhac le 8-6-1852,

- Commissaire des Guerres des Armées de l'Empereur et du Roy Louis XVIII, chef de Bureau au Ministère de la Guerre, Juge de Paix du Canton de Génolhac 1835/1851, Adjoint au maire de la commune du Chambon 30, propriétaire foncier (domaine la métairie plus basse à Cornas). A la fin mars 1809 à la grande armée en Allemagne avec son frère le Baron Alexis Bondurand (alors ordonnateur en chef du 2ème corps de la grande armée)...

- De la fin-3-1809 à fin-3-1819, le baron Alexis Bondurand a pris en charge tous les frais de son frère Clément Hyppolite, Hébergement, nourriture, habits, voyages, tant à Paris, Versailles, Sedan, Maugebeuge.... Ce qui représente une somme de : 20355 francs (non compris les 3.000 francs offert pour son mariage)

- Marié le 14-11-1820 à Sénéchas avec **Victoire Hélène ROBERT** née le 06/12/1798 à Sénéchas ; morte le 20/11/1863 à Les Ondes -Peyremale, Fille d'Antoine François ROBERT (Avocat, propriétaire foncier, maire de la commune de Sénéchas) et de Suzanne Marie de SARRAZIN. Contrat de mariage reçu le 14/11/1820 Me Bertrand 187 Le fils du maire de la révolution venait d'épouser la fille du maire de la Restauration. C'est Joseph Dumazer, adjoint au maire, 1er consul en 1789 et agent municipal sous le directoire qui les déclara unis par le mariage. (Une version cévenole des "amants de Véronne")

Dot de Victoire Hélène : 10.000 francs. Clément Hyppolite reçoit à cette occasion 3.000 francs de son frère le baron Alexis Bondurand. Dans la donation partage des biens de ses parents, **Clément Hyppolite** reçoit la totalité du domaine

La métairie plus basse à Cornas-(le Chambon). Il est avec son frère Honoré Thymothé héritier de la totalité des biens de sa tante Cécile Bondurand (fille de André Bondurand et Marie Polge).

Enfants :

- Mort né en 1821

- **Alexis François Régis Clément Bondurand** qui suit en IX.db ...

- **Hélène Félicité Sophie Marie Bondurand** née le 22/09/1827 à Cornas paroisse de Sénéchas ; décédé le 4/5/1836 à Génolhac

- **Charles Eugène Emile Bondurand** né le 20/04/1830 ; mort le 06/05/1830 à Cornas paroisse de Sénéchas.

IX.db- Alexis François Régis Clément Bondurand

- Fils de Clément Hyppolite Bondurand et de Victoire Hélène Robert de Cornas paroisse de Sénéchas

- Né le 17/05/1825 à Cornas. Décédé le 08/03/1876 Lieu dit les Ondes-Peyremale

- Propriétaire Foncier - Rentier (Lieu dit les Ondes à Peyremale)

- Epoux le 21/10/1844 à Peyremale de **Marie Victoire Aimée Jaussaud** née le 30/05/1829, fille de François Régis Jaussaud - 1772/1840 et de Marie Court 1791/1850 du lieu du Clos paroisse de Peyremale (Marie Victoire Aimée est âgée de 15 ans et 6 mois lors de son mariage), d'où 9 enfants :

- **Marie Bondurand** née en 1846 ; décédée le 09/07/1853, les Ondes-Peyremale

- **Marie Philomène Françoise Octavie Bondurand** née en 1847 ; décédée le 11/03/1854, les Ondes-Peyremale

- **Alexis Alphonse Clément François Régis Bondurand**, qui suit en X.1db.....

- **Clémentine Hélène Bondurand** née le 24/10/1851 à Génolhac ; décédée le 28/06/1935, Les Ondes-Peyremale Institutrice.

- **François Edouard Henri Bondurand** né le 25/07/1854 ; décédé le 11/08/1854, les Ondes-Peyremale

- **Marie Elisa Berthe Bondurand** née le 14/08/1856 ; décédée le 22/10/1944, Les Ondes-Peyremale, Institutrice.

- **Marie Emma Bondurand** née le 05/03/1859 les Ondes-Peyremale

- **Paul Joseph Bondurand** né le 24/05/1861, les Ondes-Peyremale ; décédé Peyremale le 21/07/1927 ! Propriétaire foncier

- **Clément Thymothé Bondurand** né le 30/11/1866, les Ondes-Peyremale 188

X-db-Alexis Alphonse Clément François Régis Bondurand

- Fils d'Alexis François Régis Clément Bondurand et de Marie Victoire Aimée Jaussaud, du lieu dit les Ondes -Peyremale, né le 11/03/1850 à les ondes-Peyremale, décédé avant 1925. Comptable aux mines de la Vernarède

- Epoux le 06/06/1877 à Bessèges de **Marie Joséphine Louise Boissel** née le 09/02/1857 à Robiac. Fille de Jacques Joseph Boissel décédé le 16/03/1870 et de Marie Emilie Jaussaud, décédée le 14/01/1871. -Marie Joséphine Louise se marie avec le consentement de son frère Auguste Boissel ; propriétaire, demeurant à Bessèges, nommé tuteur par le conseil de famille tenu devant le juge de paix du canton le 13/10/1871 d'où 12 enfants :

- **Thérèse Félicie Bondurand** o 21/01/1892 La Vernarède

- **Jeanne Mathéa Bondurand** née le 04/10/1886 à la Vernarède ; décédée le 15/02/1976 à Nîmes

- **René Raoul Bondurand qui suit en XI.db1.....**

- **Athanagilde Alexis Joseph Bondurand** o 12/03/1878 La Vernarède

- **Marthe Joséphine Bondurand** o 19/09/1882 La Vernarède

- Alexis Joseph Bondurand o 15/07/1888 ; mort le 20/05/1889 à La Vernarède

- Auguste Victorin Bondurand o 24/06/1885 ; décédé le 07/12/1885 à La Vernarède

- Emma Joséphine Bondurand o 12/01/1884 ; morte le 08/08/1884 à La Vernarède

- Thimothé Bondurand o 03/02/1881 le Chambon ; décédée le 10/11/1881 à La Vernarède

- **Berthe Edmée Bondurand** née le 20/12/1893 ; Epouse de **Fernand Fabre** ; sans descendance ; ils habitent le lieu dit Chamboredon paroisse de Peyremale.

- **Marie Louise Alphonsine Bondurand** née le 04/05/1896 à la Vernarède, décédée le 27/04/1976 le Chambon, épouse à Peyremale de **Jules Thomas**

- **Louis Alphonse Bondurand** qui suit en XI.db2

XI. db1- René Raoul Bondurand

- Né le 13/07/1899 à La Vernarède ; décédée le 05/03/1985 à Bessèges ; époux le 11/12/1920 à Villers en Pons (Charente) de **Marie Louise Marinesque**, née le 15/04/1899 ; décédée le 17/11/1982 à Bessèges, d'où 3 enfants :

1- **René Alphonse Bondurand**, né le 05/05/1921 à Niort ; époux le 19/09/1942 à Bessèges de **Denise Pertus-**
Dont :

a- **Bernard Bondurand** né le 11/04/1944 à Bessèges

b- **Geneviève Bondurand** née le 15/10/1946 à Bessèges 189

c- **Gilbert Bondurand** né le 25/12/1947 à Bessèges ; décédé en 1950 à Bessèges

d- **Michelle Bondurand** née le 04/06/1950 à Bessèges

2- **Marie Rose Bondurand** née le 10/11/1922 à Bessèges ; décédée le 01/01/1980 à Peyremale.

Epouse vers 1942 à Bessèges de **Adolphe Munos** né le 04/07/1921 ; décédé le 09/03/1994 à Peyremale

Dont :
- Marie Claire Munos née le 05/08/1944 ; décédée le 19/03/1945 à Peyremale

- Jean Claude Munos né en 1945

- Jacques Munos né en 1947

3- **Simone Bondurand** née en 1925 ; épouse de **Joseph Kala** Dont : Alain Kala né en 1947

XI.db2 – Louis Alphonse Bondurand

- Fils de Alexis Alphonse Clément François Régis Bondurand et de Marie Joséphine Louise Boissel, de la Vernarède

- Né le 17/03/1890 à la Vernarède ; décédé le 21/02/1951 à Peyremale, chaudronnier

- Epoux le 08/02/1910 à Chamborigaud de **Adelaïde Rachel Ponsard**, (dite Eglantine) née le 06/10/1891 à Chamborigaud ; décédée le 16/01/1960 à Alès ; fille de Casimir Ponsard et de Céline Perrier de Chamborigaud.

- Louis, Alphonse Bondurand a le 09/11/1942 acheté à Elisa Berthe Bondurand, sa tante, la moitié de la propriété foncière de Peyremale (doc notarial) l'autre moitié à été achetée par son frère René Raoul Bondurand. Somme payée en dehors de la vue du notaire, cela ressemble à un arrangement ou une donation déguisée. Alexis Alphonse Clément François Régis père de Louis Alphonse semble avoir été déshérité car ce sont ses soeurs Elisa Berthe et Clémentine Hélène qui étaient les propriétaires du domaine et du mas des Ondes à Peyremale (héritage de leur père), il a eu 2 enfants:

- **Mireille Alphonsine Bondurand**, née le 09/06/1912 ; décédée en 1999 à Bessèges ; épouse de : 1° Le 29/10/1930 **Georges Saturnin Romestant**, décédé vers 1945, en 2° Le 26/09/1946 à Bessèges de **Roger Ferdinand Verger**, décédé à Bessèges d'où 2 enfants :

- Jacqueline Romestant née vers 1940 ; décédée en 2002 à Bessèges

- Claudette Romestant née en 1944 à Bessèges 190

- **Pierre Henri Bondurand**, qui suit en XII.db2....

XII. db2- Pierre Henri Bondurand

- Fils de Louis Alphonse Bondurand et d'Adelaïde Rachel Ponsard, né le 14/01/1925 à Alès ; décédé le 20/09/1970 à Alès, Employé des Mines (HBC).

- Epoux le 26/05/1945 à Bessèges de **Suzette Berthe Clémentine Mahistre**, née le 01/04/1928 à Foussignargues 30, morte le 25/05/2009 à Alès, inhumée à Bessèges le 29/05/2009, fille de Marius Mahistre, né le 07/09/1902 la Sauvegarde 30, décédé le 03/07/1977 à Alès 30 et de Augusta Charlotte Ducros née le 21/07/1906 à Molières 30, décédée le 07/04/1986 à Montpellier 34. D'où 3 enfants:

1- **Serge Pierre Léon Alphonse Bondurand**, qui suit en XIII.db2a

2- **Norbert Roger Fernand Bondurand**, qui suit en XIII.db2b

3- **Eric Bondurand**, qui suit en XIII.db2c

XIII. db2a -Serge Pierre Léon Alphonse Bondurand

- Fils de Pierre Henri Bondurand et de Suzette Berthe Clémentine Mahistre, Né le 20/02/1946 à Bessèges

- Responsable d'Equipes de Production Informatique, époux le 06/06/1970 à Bessèges de **Marie-Claude Andrée Barberet**, née le 01/03/1950 à Bessèges ; Comptable, fille de Antonin Barberet décédé le 16/08/1966 à Bessèges et de Andrée Rose Marcelle Bertrand née 28/08/1917 à Bessèges

Enfant:

- **Nadège Bondurand**, née le 22/08/1973 à Chatou -78, docteur en génétique moléculaire ; Chargée de recherche à l'INSERM, Relation avec **Alexandre Torgomian**, né le 16/08/1973 à Boulogne-Billancourt 92, responsable de magasin, fils de Gérard Torgomian et de Martine Nicolas

XIII.db2b - Norbert Roger Fernand Bondurand

- Fils de Pierre Henri Bondurand et de Suzette Berthe Clémentine Mahistre, né le 10/08/1947 à Bessèges, boucher.

- Epoux le 30/04/1970 à St Etienne de Lugdarès 07 de **Yvette Alice Denise Mourgue**, née le 29/01/1950 à Langogne 48

Enfants :

- **Cyril Pierre Iréné Bondurand** né le 19/11/1970 à Alès, électrotechnicien, relation avec **Dominique Josette Henriette Pantanella**, née le 24/12/1969 à Bagnols sur Cèze dont :

1- **Carla Lisa Karine Bondurand**, née le 04/02/2002 à Bagnols sur Cèze

2- **Nathan Bondurand**, né le 13/03/2003 à Bagnols sur Cèze

- **Joël Serge Bondurand**, né le 01/10/1972 à Sorgues 84, technicien de maintenance, époux le 01/06/1996 à Pont St Esprit de **Karine Pantanella**, née le 25/09/1974 à Bagnols sur Cèze, soeur de Dominique Josette Henriette, d'où :

1- **Laura Jeannette Yvette Bondurand**, née le 16/09/1997 à Bagnols sur Cèze

2- **Tom Anthony Pierre Bondurand**, né le 01/03/2000 à Bagnols sur Cèze

XIII.db2c-Eric Bondurand

- Fils de Pierre Henri Bondurand et de Suzette Berthe Clémentine Mahistre, né le 26/11/1953 à Bessèges, boucher.

- Epoux le 28/06/1980 à Saint Etienne de Lugdarès 07 de **Monique Louche**, née le 22/06/1959, d'où 2 enfants

a- **Sébastien Bondurand**, né le 05/06/1981

b- **Fabien Bondurand**, né le 19/09/1985

VIII.dc- Honoré Thymothé Bondurand qui suit,

- Fils d'Alexis Bondurand 1742-1831 et de Marie Triat 1745-1793, né le 19-1-1792 à Sénéchas -30, décédé le 23/02/1833 à Saint Ambroix 30.

- Elève à l'école des officiers de Saint CYR – 01/02/1810 au 30/09/1812, nommé Lieutenant au 117e de Ligne, Il passera au 18e de Ligne. Blessé le 13/09/1813 au combat de Villa Franca, il est nommé Capitaine, chevalier de la légion d'honneur le 19/08/1824, adjoint au maire de la commune de Saint Ambroix de 1828 à 1833.

- Marié le 27-5-1825 à – Saint Ambroix 30 – avec **Adèle Joséphine Redares**, (petite fille de Jean Alexis Redares, notaire royal à St Ambroix).

Nota : Alexis Bondurand père de Honoré Thymothé ne pouvant être présent à institué son procureur fondé Pierre Sébastien Bondurand (fils d'André Bondurand-Laroche & Marie Suzanne Serrière). Dans la donation partage du 18/02/1823 Honoré Thymothé reçoit le domaine de la métairie "Plus Haute" à Cornac, consistant en "maisons, près, vignes, champs, mûriers, châtaigneraies et bois herme" ne formant qu'un seul corps dépendant de la succession de la Dame TRIAT sa mère. Ensemble les meubles servant à l'exploitation existant dans la maison. Il reçoit par la même donation d'entre vifs, tous les droits de propriété de son père Alexis BONDURAND, sur les mines de houille, situées sur le territoire de Cornac, lappé et Brous-sous communes de Portes et Sénéchas en vertu de l'ordonnance royale du 3-7-1822 consistant en "un huitième des dites mines"

Sans Postérité

Citation

« Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va car il ne sait pas où il est. En ce sens, le passé est la rampe de lancement vers l'avenir. »

L'archiduc Otto d'Habsbourg-Lorraine

REponses suite

RIT. On trouve issus de ce couple 7 enfants baptisés au temple de Sommieres, mais on ne les trouve pas dans l'état-civil de Sommieres. Parmi ces 7 enfants il n'y a pas d'Alphonsine Andréline. C'est la seule famille SEQUIER à Salinelles. A Salinelles sur registre protestant pas de baptême à ce nom.
Paulette GUERIN

92/43 - d'ESTIENNE x SOULIER

François Henri d'ESTIENNE : ° 21/09/1765 Anduze, fs de François, ° 05/05/1733, bapt. protestant le 07/05/1733, + 1778 et de Madeleine SOULIER. Epouse le 24/04/1786 Anduze Jeanne Marie Adélaïde SOULIER. Enfants : A - Isidore Maurice Félix, ° 22/09/1796 Anduze x 11/09/1824 Louise Françoise Eglée MALHOLE, St Laurent le Minier, + 16/09/1835 Anduze d'où 3 enfants : Marie-Jeanne Délie, ° 23/11/1825 Anduze; François Alfred, ° 09/09/1829 Anduze; Marie Louise, ° 05/07/1835 Anduze. B - Henri Simon Théodore, ° 20/05/1791 Anduze. C - Jean François Paul Amédée, ° 25/09/1787 Anduze, étudiant au séminaire protestant de Lausanne(1804/1806). Consacré à Lausanne le 4 juin 1806. Pasteur à Sauve 1806 / 1811, à Ganges 1811 / 1869. Président du consistoire de Ganges. + 14/04/1874 Ganges. x à ?. Une fa épouse de Louis SABATIER, maire de Ganges.
Henri DEPASSE

92/69 - LANTEIRES x SAUNIER

Une piste. Quittance du 23/04/1741 (Nre Joseph LANTEIRES, Chamborigaud, 2E23/304) entre Henri Philippe LANTEIRES, natif de Chamborigaud, habitant Lyon et Joseph LANTEIRES, son frère, chirurgien de la Ribeyrette de Génolhac. Ils sont fs de François LANTEIRES chirurgien et de Marguerite POULON. Bruno GIELLY

92/115 - ESPAZE x HUC

à Lasalle le 12/09/1775 (Valette pasteur) (un témoin : Pierre Espaze, frère de Paul) x de Paul Espaze fs de Pierre (travailleur) et de défunte Marie Beaux habitant du hameau de Calviac, et Marie Huc fa de défunts Antoine Huc et Jeanne Mejanet du masage de Laval paroisse de Vebron habitant depuis 7 ans au hameau de laMouthe paroisse de Lasalle ; d'où Marguerite ° 7/06/1776, Marie ° 15/03/1778, Paul ° 8/11/1780, tous les 3 à Lasalle; Nota : dans les actes de baptême de Marguerite et de Marie, Marie Huc est nommée Marie Jean H
Paul VIELES

92/132 - MURJAS x ROUSSEL

Relevés ACGC St Ambroix (1742-1745) RPR Bapt. le 18/03/1745 Antoine MURJAS, ° 28/02/1745, fs de Jean et Marguerite ROUSSEL. Parrain : Jacques ROUSSEL (grand père). Marraine : Marguerite ROUSSEL (tante). Mes sosas sont Jean MURJAS / Marie ROUSSILON .. y aurait -il parenté ?
Nicole SUJOL DESBRUN

92/157 - GREVOUL x GREVESSE

Nombreux renseignements dans : Charles BOST < Les prédicants protestants des Cé-

vennes et du Bas-Languedoc 1684 / 1700 >. Paris 1912. Le guide du Musée du désert, édition 1951, indique : roué vif à St André de Valborgne le 16/12/1691.
Henri DEPASSE

92/158 - CAPDUR x MONTELIEU

Voir l'étude sur le Capdur cévenols de Raymond Vierne dans généalogie en Cévennes n°44.
Henri MAGNIN

92/158 - CAPDUR x MONTELIEU

cm 26/02/1692 (Nre Jean RAFFELIN à Alés) de Jacques de CAPDUER, sr de Lavit, fs de Pierre et Diane MALZAC et de Marguerite de MONTALIEU, fa de Antoine, sgr de Méjanes et de Marguerite ROBERT. Voir étude de M. VIERNE dans Généalogie en Cévennes n° 44.
Bruno GIELLY

92/160 - GAUSSORGUES x GRASSE

- Guillaume GAUSSORGUES ° Mialet f. Jacques ° Mialet (Les Puechs)x Jeanne BAS-TIDE ° 1626 + 12/08/1888 à Mialet (1 GG 4) x cath 17/10/1695 Mialet (1 GG 5) - cm 5/03/1695 à Anduze Nre Pierre Paulet (relevés A. Boudon) à Jeanne Gras ° 1669 Mialet fa. Annot ° 1630 et Jeanne FELGEROLLES.+ deJeanne 22/01/1717 à Mialet (1 GG 8).5 enfants : - Suzanne ° 1687 + 23/01/1717 Mialet (1 GG 8) - Guillaume ° 23/07/1696 Mialet (1 GG 8) x Marie Gourdon - Jean David ° 19/06/1698 Mialet (1GG 5 et 1 GG 6) x 3/02/1728 (1 GG) cm 16/10/1727 St.J. du G. (2/58/509) à Marguerite Constant - catherine ° 11/03/1701 (1 GG 6 et 1 GG 7) x Pierre Breton. - Abraham x 25/09/1727 (1 GG8) cm 21/01/1727 St. J.du G. (2/58/509) à Jeanne (Anne) Mazel.
Alain MEISSONNIER

92/161 - CONSTANT x GIBERT

Jean Pierre CONSTANT f. Jean Pierre et Antoinette DELEUZE - résidant à Mialet (Les Puechs) x Cath. 5/04/1693 à Anduze (1 GG 5 à Mialet)(l'église de Mialet ayant été détruite) à Françoise GIBERT de St. M. de Bx fa Pierre et Claude BRUGUIERE;9 enfants : - Claudine ° 1696 + 11/09/1697 à Mialet- Marguerite x 3/02/1728 (1 GG 8) à Jean David GAUSSORGUES - Suzanne ° 18/8/1698 (1 G - Madeleine x 9/09/1734 (1 GG 9) à Etienne BLANC - Jean Pierre ° 29/04/1701 (1 GG 7) + 1/09/1702 (1 GG 7) - Françoise + 14/04/1695 (1 GG 5)- Suzanne ° 7/01/1706 (1 GG 7) x 25/11/1728 (1 GG 8) à Pierre OLIVIER - Louise ° 24/10/1716 (1 GG 8) + 14/12/1716 - Marie ° 9/12/1717 (1 GG 8) x 5/11/1737 (1 GG 9) à Pierre LAPORTE dit BARTHALAY
Alain MEISSONNIER

92/190 - ASTRUC

Pierre ASTRUC, pasteur apostat 1685, x le 21/12/1681 Jeanne DELAIRE de Quissac (x prot. hugenots.france.fr). Leur fs, médecin célèbre. Jacques ASTRUC, cousin de Pierre ci-dessus, pasteur, réfugié en Suisse.
Henri DEPASSE

92/198 - DUMAS x FONTANES

Jean DUMAS teste le 17/07/1625 (Nre Marc ROQUETTE, Anduze, 2E10/245), le

24/05/1635 (Nre Marc PAULET, Anduze, 2E10/375) et le 25/11/1640 (Nre Antoine CORNIER, St Jean du Gard). L'entourage familial cité dans ces trois actes permet d'établir qu'il est fs de Antoine DUMAS, baille de Mialet et de sa première femme, Antonie DELAPORTE.
Bruno GIELLY

92/204 - ESTIENNE x LAUTIER

cm 01/02/1604 (Nre Antoine ARIGES, Boucoiran, 2E76/73) de Jehan ESTIENNE, fs de + Folcrand et + Catherine LABRIQUE, de Ners et Louise LAUTHIERE (LANTHIERE) de St Geniès de Malgoirès (je n'ai pas relevé les parents de Louise). cm 15/05/1576 (Nre Jean BRUN, Boucoiran, 2E76/45) de Folcrand ESTIENNE, fs de + Blaise, de Ners et Catherine LABRIQUE, veuve de + Estienne RICHARD, fa de + Blaise, bailhe de Ners et de + Jeanne DELAFON.
Bruno GIELLY

92/213 - FILHOL x GUIN

M religieux de Louis FILHOL de La Blachette et Isabeau GUIN le 09/03/1734 (Etat Civil de St Privat de Vallongue 1 J 388).
Estelle BLANC

92/217 - VEDEL x DUGAS

x et cm inconnus. L'indication du parrain et de la marraine de Valence VEDEL permet d'établir que François Scipion VEDEL est fs de Raymond VEDEL de Frigolet de Bane (qui teste le 01/05/1662, Nre Jacques FABREGAT de Bane, 2E 10/040, AD07) et de Valence BAYLESSE (° en 1673). Louise DUGUAS est fa de Jean, du Sollier de Robiac (parrain en 1673) qui teste le 01/06/1699 (Nre Jean VEAU de NOUVEL, 2E51/175) et de Louise de TOURNIAIRE.
Bruno GIELLY

92/228 - VINCENT x PESCHAIRE

Paul VINCENT ca 1792° (fils de feu Jean (ca 1744° dcdé Rochegude 10/1/1819 et de Marguerite MAZELLIER (x à Vallon le 26/3/1781) ca 1760° au lieu de Tabias à Vallon (07) dcdée Rochegude 5/11/1821). Paul est petit fils côté paternel de Jacques VINCENT J x Marie VEISSIERE (fille de Louis).Côté maternel de Etienne MAZELLIER(1731 Vallon° +1766 St Sauveur de Cruzières) et de Catherine Jeanne JUSTAMON.Henriette PESCHAIRE ca 1795° dcdée à Rochegude 1864 fa de défunts avant 1821 Alexandre et Françoise CHAPPELLIER ca 1763° dcdée 1815 Rochegude.
Sylvie BONHOMME TUECH

92/233 - VALENTIN

°André VALENTIN, le 06/11/1738, baptisé à Génolhac le 9, fs de Vincent Mte Chapelier et de Françoise BOUSCHET habitant Génolhac, parrain André MARTIN, marraine Marie Fabre x du dit Martin.
Alain MONTAGUT

92/235 - PORTAL

Martial est fils de Marie Jeanne PORTAL et de père inconnu, cf AD en ligne :http://nlawriw.free.fr/AD48/AD48_frame.html?c=88&r=0&a=0&p=9.Il est né le 28/02/1814 Malzieu-Ville :http://nlawriw.free.fr/AD48/AD48_frame.html?

=88&r=1&a=5&p=212
Nicolas LAWRIW

93/1 - SALTET x JOUANEN

relevés H.Jac et R.Duigou notaires PIN St Frézal de Ventalon:cm 06/03/1764 3 E 4473 AD 48 Jean SALTET fs + Pierre et Marie METGE de Cassagnas et Marie JOUANEN fa Laurent et + Marie FILLOL .TT Laurent JOUANEN fs de Jean et époux de + Marie FILLOL 3 E 4467 AD 48.relevé A.Boudon : TT Pierre SALTET 17/03/1754 3 E 1221 AD 48 notaire De LAPIERRE St Julien D'Arpaon. Jean Serge FERLUT

93/2 - MARION x LAPORTE

Déclaration de x 30/01/1789 à SGdeC. AD48 EDT155GG-4 page 54. Ils déclarent 7 enfants, cm, 28/03/1776 Me Mazel Dutour. Asc de François MARION : François MARION x Claudine PEYRAUBE Arlette ROUSSEL-GAUBIAC

93/2 - MARION x LAPORTE

x le 11/04/1776 de François MARION bourgeois de Cadoine fs de Sr François et Dlle Claudine PEYRAUBE avec Dlle Louise LAPORTE fa de + Sr Jean et Dlle Françoise GRALHON du Mas Amalric SEVF - cm, le 28/03/1776 chez Me Dumazel DuTour Christine LAFONT-VALERY

93/3 - St MARTIN x NOGARET

relevé A.Boudon non filiatif notaire De LAPIERRE St Julien D'Arpaon: cm entre 1718 - 1720 Aldebert de St MARTIN avec Louise NOGARET de Balazuegnes 3 E 1210 f 25AD 48. TT 29/05/1733 Aldebert St MARTIN du Puechautier époux de Louise NOGARET 3 E 1215 AD 48 Jean Serge FERLUT

93/4 - GUIN x MAZOYER

SJDA le 30/12/1863 °Lisa GUIN fa Jean Louis GUIN 34 ans du Mijavols et de Louise Mazoyer 24 ans domestique au Mijavols il n'est pas mentionné qu'elle soit son épouse légitime,c'est peut être une enfant illégitime Le 7/12/1828 °Jean Louis GUIN du Mijavols fs de Augustin 45 ans et de Rose CHABROL est ce le bon? A vérifier Danielle SPINELLO

93/5 - BASTIDE x SOULATGES

Relevés BMS SADV Mrs DESCHARD et SALLES le 27/11/1774 mariage RPR de Jean BASTIDE fs de Louis et Louise DAUNIS de Gabriac X Elisabeth SOULAGES fa Etienne et +Anne FIGUIERE de SFDP Danielle SPINELLO

93/9 - DELPUECH x SEQUIER

Anthoine DELPUECH & Catherine SEQUIER sont les parents d' au moins deux autres enfants: - David ° 10/10/1647 - Anthoine ° 26/10/1649 baptisé le 26/11. Tous deux baptisés par le Ministre DUMAS.Cf AD 48 en ligne / 4E 193 Art 2 Clichés 50 et 58/156).Par contre je n'ai pas connaissance des cm ou actes de x des autres enfants, Jacques et Marie que vous indiquez en 1676, ni de l'acte de ° de l'enfant Jean. Merci de m'indiquer les sources. Serge COUTAREL

93/10 - LAURIOL x PASCAL

relevé non filiatif des notaires St Martin de Lansuscle par A.Boudon: cm Moise LAURIOL x Françoise PASCAL 20/05/1640 3E 3747 AD 48 Me Jacques Vareilhhes Jean Serge FERLUT

93/11 - CAVALIER x PERIER (PERRIER)

Test de Jean CAVALIER 23/01/1752 AD30-2E 52 51 Notaire Jean Rousset et voir test de sa soeur Madeleine 17/01/1750 AD30-2E 52 50 Notaire Jean Rousset et voir test de Jeanne CAUSSE du 23-01-1750 mère de Jean CAVALIER et Madeleine CAVALIER et veuve de David CAVALIER (pas de réf notaire) Jacques GEMINARD

93/19 - SABATIER x FRANCEZON

Trouvé - l'union est bien à St Germain le 24 avril 1818 - mais pas sur les TD ! Sylvie BONHOMME TUECH

93/20 - BERTRAND x FRANCILLOU

4E96 art4 Meyrueis le 15/7/1827 °Maurice BERTRAND fs de Pierre cult au Crouzet et Isabeau BANCILHON 4E96 art13 Meyrueis le 2/6/1822 x de Pierre BERTRAND °au Crouzet le 4/Brumaire an3 fs de Pierre prop cultivateur et Suzanne BAZETx Elisabeth BANCILHON °aux Ayres le 29 Brumaire an3 fa Jean prop cultivateur et de Marianne SEQUIER ht Avenes tous Meyrueis Danielle SPINELLO

93/21 - DEDET

EDT147GG1 St Etienne du Valdonnez le 4/12/1779 bapt par le cure RICHARD de Marie Rose DEDET°le 3/12 fa Claude et Marie BOIRAL de Chaliac Parrain Claude DEDET son cousin Mairaine Marie DEDET sa tante Danielle SPINELLO

93/22 - DEDET x RENOARD

x 20/02/1716 St Etienne de Valdonnez 48 de Claude DEDET fs François et Jeanne BOULET avec Marguerite RENOARD fa Pierre etMarie CHAUMET de Lanuejols 48 Jean Serge FERLUT

93/27 - FABRE x DOMERGUE

2/3 Noë FABRE Suzanne DOMERGUE cm 08.08.1712. 2 E 51 217 not. Chaballier.4/5 Antoine FABRE Isabeau AUZEPY cm 12.02.1676. 2 E 51 658 not. Bouquet.6/7 Pierre DOMERGUE Françoise MERCIER cm 10.05.1677. 2 E 23 283 not. Daudet.8/9 Vincent FABRE Jeanne SIRVEN.10/11 Jacques AUZEPY Marie BRAHIC.12/13 Jean DOMERGUE Jeanne DARDAILLON cm 07.01.1638. 2 E 28 52 not. Robert.14/15 Jean MERCIER Françoise BOSCHET cm 10.11.1630. 2 E 28 46 not. Robert.28/29 Martin MERCIER Anne TRIAT.30/31 Claude BOSCHET Charlotte DAUDE cm 18.02.1606. 2 E 28 206 not. Boschet.56/57 Jean MERCIER Jeanne MORRET.58/59 Antoine TRIAT Agathe GRANIER.60/61 Claude BOSCHET Catherine DURANC.62/63 Jean DAUDE Jacqueline PORTANIER.114/115 Antoine MORRET Hélix MENARD.120/121 Pierre BOSCHET Hélix ROUX.122/123 Pierre DURANC Jeanne MASMEJAN.242/243 Claude ROUX Jeanne BASSOUL.244/245 Antoine DURANC Mar-

guerite PAGES.246/247 Vital MASMEJAN Catherine PORCHEYROLLE.484 Claude ROUX.494/495 Guillaume PORCHEYROLLE Gabrielle ANDRIEU.A partir de 14/15 ce sont mes ancêtres et je peux fournir des détails par mail.

Marie-Geneviève TRAIN

93/28 - VACHER x SUGIER

Peut-être cm 24/10/1683 Raymond VACHER Marguerite SUGIER. 2 E 51 660 not. Bouquet.

Marie-Geneviève TRAIN

93/29 - CHAMPETIER x PEYRIC

2/3 Martin CHAMPETIER Marie PEYRIC cm 28/10/1756. 2 E 51 85 not. Masméjan.4/5 Martin CHAMPETIER Catherine DALVERNRY.6/7 Maurice PEYRIC Jeanne ARNAC cm 14/05/1726. 2 E 51 67 not. Masméjan.12/13 Louis PEYRIC Jeanne ALLEGRE cm 07/05/1697. 2 E 28 90 not. Bertrand.14/15 Jean ARNAC Jeanne PLAGNOL cm 06/06/1686. 2 E 23 539 not. Borne.24/25 Claude PEYRIC Marie NICOLAS.26/27 Jean ALLEGRE Françoise SOUCHON. Marie-Geneviève TRAIN

93/42 - DELAPIERRE x GARIMOND

Le x religieux François DE LAPIERRE de SML x Paule GARIMOND de Valmale a eu lieu le 24/05/1713 SEVF après dispense 3ème degré consanguinité et opposition de Sr Pierre MEYNADIER (débouté) cf registre curé Minguand EDT 148 GG9 Christine LAFONT-VALERY

93/46 - LARGUIER x CANONGE

Quit. du 13/03/1655 chez TREILLES not. de Barre 3 E 3067.Entre Jean GAULCEN du Plan (SML) x + Marie CANONGE (cm du 20/03/1629 chez VAREILHES not. de Malauccette 3 E 3744)et Claude CANONGE x + Jean LARGUIER de Cassagnas, soeur de ladite Marie, fa de Pierre CANONGE. Estelle BLANC

93/48 - MEYNADIER x CABANIS

J'ai une Rec. de dot du 09/11/1664 d'Antoine MEYNADIER x Suzanne CABANEL (peut-être erreur de lecture pour CABANIS à vérifier) fa de + Pierre chez CHAMBONNET not. de Barre 3 E 656. Estelle BLANC

93/49 - VALAT x REILHE

pour x ou cm Valat-REILHE rien sur mes rech not le Vigan x probable à Montpellier - pour les enfants pas de BMS prot au Vigan avant 1754 - BMS cath :bapt le 03/08/86 Pierre Valat né le 24/07/86 fils de Jean avocat et Jeanne de Reille prés par Pierre Roussy marchand et Suzanne de Rousset.+ Cath le 22/08/1688 Pierre Valat mort le 21 fils de Jean Valat et Jeanne de Reille présent Jean Lacombe et Charles Atgier Alain COMBES

93/52 - ROUVERAND x MICHEL

cm Jacques ROUVERAN fs de + Jacques et Madeleine THEROND de SEVF x Suzanne MICHEL fa de + Jacques et Anne BENOIT aussi de SEVF le 27/02/1638 TEISSIER not. de SEVF 3 E 7945.-cm Jacques MICHEL fs de + Jean et Françoise PLANTEVIT (et celle-

ci fa de Firmin PLANTEVIT de Fontlayrou) du mas de Langlade de Masbernard (SEVF) x Anne BENOIT fa de + Antoine du Cambonet (SEVF) le 17/04/1591 DELAPIERRE not de SEVF 3 E 7877.
Estelle BLANC

93/53 - ROUVIERE x MOLES

Rec. de dot du 03/02/1706 PELLET not. de SML 3 E 3711 de Pierre ROUVIERE hab. à La Vignette (SML) fs de + Jean de Nogaret (SML) x Marguerite MOLES. cm le 05/03/1678 chez DELAPIERRE not.
Estelle BLANC

93/54 - FARELLE x COUDERC

Je n'ai pas trouvé la réponse à votre question, mais je signale l'existence d'un ouvrage sur la famille de la FARELLE à la BN qui pourra peut être vous être utile ultérieurement. Lien : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5534649k.r=farelle.langFR>
Jean-Luc CHAPELIER

93/54 - FARELLE x COUDERC

cm Pierre FARELLE fs de + Pierre couturier et Anne MARION des Ribes (SGC) x Gabrielle COUDERC fa de + Pierre et Isabeau DELAPIERRRE de malafosse (SML) le 26/02/1670 DUCROS not. de SGC 3 E 3760. T de Pierre FARELLE le 27/07/1637 DELORT not. de SGC 3 E 1260(enf.: Pierre ci dessus et Jean x Jeanne MAZAURIC des Ribes). T de Pierre COUDERC le 11/05/1657 VILAR not. de SGC 3 E 4720 (enf.: Gabrielle ci-dessus, Espérance et Jacques) Jean et Jacques COUDERC frères du testateur.
Estelle BLANC

93/58 - PIC x DELEUZE

x protestant (registre SMD) le 14/01/1748 Jacques PIC de Nozières fs de Pierre et de Marie VIELZEUF avec Jeanne DELEUZE fa de Jacques et Claire QUET de Nozières (Cm Me Pellet 30/12/1747 3E3771)
Christine LAFONT-VALERY

93/62 - PIC x PIC

x protestant le 19/01/1741 (cf registre SMD) de Pierre PIC de Nozières SGC avec Jeanne PIC de Nozières SGC (pas de mention asc)
Christine LAFONT-VALERY

93/62 - PIC x PIC

cm Pierre PIC x Jeanne PIC (1738-1741) PELLET not. de SGC 3 E 3769.
Estelle BLANC

93/68 - TEISSONNIERE x TEISSIER

Rec. de dot du 27/06/1718 PELLET not. de SML 3 E 3714 (1738-1741).
Estelle BLANC

93/68 - TEISSONNIERE x TEISSIER

La réponse précédente comporte une erreur. Ne pas tenir compte de (1738-1741)Voilà la suite: dans cet acte sont cités les soeurs de Madeleine, Jeanne TEISSIER x Jean HUGON facturier de Solatges (St Privat de V.), Françoise TEISSIER x Jean PERIER not. royal de Vialas, et Espérance x Antoine PLAN d'Ombres (St Michel de Dèze).-2 Pierre TEYSSONNIERE du cros de St Andéol de C. x 3 Madeleine TEISSIER-6 Henri TEISSIER de Soulagès (SPV) x 7 Anne PELET ° au Mal-

hautier (SMB) hab. à Soulagès cm le 15/01/1672 DUCAMP not. de SMB 3 E 3675. -12 Antoine TEISSIER x 13 François PEYRAUBE cm le 14/10/1642 Daniel PONGE not. de SFV 3 E 3537-14 Jean PELET x 15 Jeanne FORNIER(xx Jean LAIRE) 24 Claude TEISSIER x 25 Jeanne VIGNES de Solages-26 Jean PEYRAUBE hoste x 27 Antoinette ALTAYRAC de Transgardon (SPV)-48 Michel TEISSIER x 49 Anthonye CORBIER de SPV-50 Jean VIGNES x 51 François BONDURANT-52 Pierre PEYRAUBE-96 Privat TEISSIER x 97 Isabelle MICHEL -104 Pierre PEYRAUBE x 105 Marguerite CORBIER cm le 12/02/1668 à SML-208 Jacques PEYRAUBE de Mongayet (SHL) x 209 Marie BOURIT-210 Antoine CORBIER x 211 Suzanne VALANTIN-416 Accurcy PEYRAUBE de Montgayet x 417 Jeanne ARTIGUES
Estelle BLANC

93/71 - PONGE x LABAUME

Rec. de dot du 15/01/1688 VERDELHAN not. de St Privat de V. 3 E 14758. Antoine PONGY procureur de Conches (SFV) x Anne de LABAUME fa de + Jean et Marguerite SOLIER. Est cité Louis LABAUME frère d'Anne, HU de son père.
Estelle BLANC

93/76 - RIBENNE x FORESTIER

cm Mtre Colombet de Langogne 3 E 6131 le 26/2/1639.Lui fils de feu Jean de Langogne (Le Forestier)Elle fille de Laurens et Beatrix GAUTIER de Rocles.Elle est veuve de Barthélémy MARTIN.
Françoise SUAU

93/82 - JULIEN x GIRARD

T d' Antoine JULIEN cardeur à laine de Solatges (Gabriac) x Olimpe GIRARD (HU) le 13/09/1678 CABRIT not. de SCVF 3 E 15671. Enf.: Antoine, François,Marguerite, et Marie.
Estelle BLANC

93/84 - COMBET x DOMERGUE

cm d'Hélie COMBET de Nozières (SLT) x Anne DOMERGUE veuve de Pierre DESFONS et fa de Pierre DOMERGUE et Jeanne GOUT du Mazel (Molezon)le 21/10/1639 COMBET not. 3 E 951.
Estelle BLANC

93/86 - BANCILHON x RAMPON

Jeanne RAMPON est citée dans un acte - Not Saltet JB -9/05/1675 -AD48 3E3362 ses parents : Anthoine RAMPON X Jeanne MAURIN tous 2+<1672 à Tardonnenche Jacques GEMINARD

93/91 - BRAGOUX x MEYNADIER

Jeanne MEYNADIER, fa d'Antoine et Suzanne CABANIS x David BRAGOUSE, fs de David et Marie AGUKHON. Cm le 2 /07/ 1675 à Vébron, je n'ai pas la cote ni le nom du notaire. Renseignement fourni par Antoine MAURIN.
Jean-Luc CHAPELIER

93/92 - BANCILHON x MEYNADIER

Paroissiaux protestants de Barre des Cévennes. Le 28/04/1678 x David BANCILHON, 37 ans, fs de + Pierre et + Anne BOUDON,

de St Laurent de Trèves avec Suzanne MEYNADIER, 18 ans, fa de + Antoine (inhumé le 06/03/1678 à SLT) et de Suzanne CABANIS de SLT.
Jean-Luc CHAPELIER

93/92 - BANCILHON x MEYNADIER

Quit. du 24/06/1679 TREILLES not. de Barre 3 E 3074 de David BANCILHON de SLT x Suzanne de MEYNADIER fa de Pierre chirurgien et Marie d'ASTIER de Malaucette (SML) et cette dernière fa de François ASTIER.
Estelle BLANC

93/93 - MALEFOSSE x MEYNADIER

Antoine MALAFOSSE fs de Isaac et Alix ALCAYS de Florac) x Esther MEYNADIER fa d'Antoine et Suzanne CABANES (CABANIS ?) de St Laurent de Trèves. Relevés A. BOUDON. 3E 3408. Nre Adam MALAFOSSE Notaire à Florac le 08/04/1674.
Jean-Luc CHAPELIER

93/104 - VERDIER x FARELLE

x religieux le 06/02/1701 François VERDIER de Poulassargues SMB ? avec Jeanne FARELLE fa de François et Suzanne MARTEL du Camp SMB (cf EDT 170 GG1)
Christine LAFONT-VALERY

93/116 - EVESQUE x ROUSSEL

Au x de Jean EVESQUE 1774° Comeyras-Rousson° (fs aîné de Jean et Cath NOUVEL) en 1805 à Robiac les témoins sont Henri et Louis BRAHIC de St Jean de Valérisclé cousins germains du futur .Ils sont tous 2 fs de Guillaume BRAHIC et Marie NOUVEL (x en 1762 à St Jean de Valérisclé)- Marie était alors fille de Pierre NOUVEL et Marie GILLY - les fa NOUVEL sont nées à St Florent mais sans doute l'union de Catherine doit se trouver sur St J de Valérisclé comme celle de sa soeur.Rien sur Jean EVESQUE des présomptions mais pas de certitudes .
Sylvie BONHOMME TUECH

93/121 - CHABERT x CHAMBON

auto réponse : la mère est Catherine SAGE, j'ai eu confirmation à une ancienne question Michelle ROSELLO

93/137 - FLOUTIER x BONNIER

Pas de cm pour l'instant, mais une piste à creuser. test Marguerite BONNIER (BOUVIER ?) épouse d'Antoine FLOUTIER. Notaire PLANTIER de St Geniès de Malgoirés. 2E 54/211 fol 478. Folio 471 dans même registre test le 28/03/1717 d'Antoine BONNIER (BONNIER .. ?).
Jean-Luc CHAPELIER

93/141 - VEDEL x ALMERAS

Jeanne /Anne ALMERAS fa de Louis de St Victor et de Marie MAISTRE (Marie est aussi originaire du Pujol-de Robiac x Robiac 18/6/1696 non filiatif). x St Victor de Malcap le 14/01/1726 à Jean VEDEL de Robiac qui habite St Ambroix depuis environ 10 ans en 1726- fils de feu François Scipion VEDEL et de Louise DUGAS.

Louis ALMERAS et Marie MAISTRE ont eu aussi un fils ° à St Victor le 11/8/1705 qui a pour parrains Jean BOUSIGE de Foussignargues et Marie FABREGUE de Robiac.

<p>93/141 - VEDEL x ALMERAS cm 27/05/1696 Louis ALMERAS fs Antoine et Jacqueline DUBOSC, avec Marie MAISTRE fa Vincent et Anne FABREGUE. 2 E 51 500 not. Fenouillet.-cm 04/12/1672 Antoine ALMERAS fs Claude et Catherine LIGIERE, avec Jacqueline DUBOSC fa Jean et Marie VINCENT. 2 E 51 479 not. Fenouillet. Marie-Geneviève TRAIN</p>	<p>Catherine CHAMBOREDON cm 10/10/1660 not. Borne.-8/9 Pierre MONTREDON Jalette BRES cm 27/05/1610. 2 E 51 334 not. Verger.-10/11 Jacques FOURNIER Françoise AUZEPEY.-12/13 Jean BERTRAND Jeanne REBOUL cm 08/07/1606 not. Borne.-14/15 Jacques CHAMBOREDON Jeanne JAUSAUD cm 06/03/1614 not. Jaussaud.-16 Jean MONTREDON.-18/19 François BRES Maurice MALAVAL.-24/25 Jean BERTRAND Catherine DUMAS cm 06/04/1570 not. Corbier.-26/27 Antoine REBOUL Catherine DUMAZERT cm 07/07/1578 not. Boschet.-28 Jaussem CHAMBOREDON.-30/31 Pierre JAUSSAUD Catherine CHAMBOREDON.-48/49 Claude BERTRAND Berthomine REYNIER cm 10/06/1570 not. Laurens.-50/51 Clément DUMAS Isabel MALLET.-52 Guillaume REBOUL.-54/55 Blaise DUMAZERT Françoise DUGAS.-108/10 Jaussem DUMAZERT Marguerite CHAMBOREDON.-216 Bernard DUMAZERT.-Jean BERTRAND et Catherine CHAMBOREDON sont mes ancêtres, je peux fournir les détails de leur asc par courrier électronique. Marie-Geneviève TRAIN</p>	<p>93/151 - MATHIEU x TASTEVIN cm 17/08/1667 Louis MATHIEU Marguerite TASTEVIN. 2 E 28 261 not. A. Martin. Marie-Geneviève TRAIN</p>
<p>93/142 - DUCROS x ARNAC cm 20/10/1722 Joseph DUCROS fs Pierre et Suzanne VEDEL, avec Jeanne ARNAC fa Jean et Catherine VERGIER. 2 E 51 184 not. Veau de Nouvel.-cm 27/01/1699 Jean ARNAC fs Jacques et Catherine BRAHIC, avec Catherine VERGIER fa Simon et Catherine BOSCHET. 2 E 51 173 not. Veau de Nouvel.-cm 19/12/1658 Simon VERGIER Catherine BOSCHET. 2 E 51 158 not. Dupré. Marie-Geneviève TRAIN</p>	<p>93/149 - MICHEL x MICHEL cm 22/12/1678 Nadal MICHEL Jeanne MICHEL. 2 E 51 170 not. Nouvel. Marie-Geneviève TRAIN</p>	<p>93/162 - GUIBAL x BONDURAND cm le 13/08/1684 entre Jean GUIBAL, fs de feu Pierre, de Dieusses, avec Françoise BONDURAND, fa de Jean et Isabeau TRIADE, du mas du Turquet Sénéchas. AD30-Notaire A.Leyris Serge BONDURAND</p>
<p>93/144 - NICOLAS x DUGAS cm 15/04/1706 Pierre NICOLAS fs Pierre et Jeanne RICHARD, avec Jeanne DUGAS fa Pierre et Marie MOULIN. 2 E 51 177 not. Veau de Nouvel. Marie-Geneviève TRAIN</p>	<p>93/172 - BRES x LARGUIER 2 François BRES, laboureur de Cassagnas (Crozes Hauts), c.m. 18-5-1719 (Not. Delapierre – III E 1210)-3 Suzanne LARGUIER de Cassagnas (Crozes Bas)-4 François BRES (cm 22/3/1689 Me Folcher, rel. H. Jac)-5 Françoise BRES -6 Jean LARGUIER-7 Isabeau SOULATGES-8 Jaques BRES -9 Françoise BOUDOULINE-10 André BRES -11 Catherine PIGERE Jean-Daniel COISSON</p>	
<p>93/148 - MONTREDON x BERTRAND 2/3 Pierre MONTREDON Marguerite BERTRAND cm 15/12/1689. 2 E 51 492 not. Fenouillet. 4/5 Antoine MONTREDON Isabeau FOURNIER cm 21/03/1666. 2 E 51 655 not. Bouquet.-6/7 Jean BERTRAND</p>	<p>93/173 - GUIN x BEUDET Il y a un Jean André GUIN x 1774 avec Louise BOUDET, mais est ce ceux ci ? (notaire Pin) A voir dans les relevés Huguette Jac et Reine Duigou. Daniel BRUNETON</p>	

Date limite Question/Réponse / le 1er Novembre 2011

Citations

« Un homme de la cour qui n'a pas un assez beau nom, doit l'ensevelir sous un meilleur ; mais s'il l'a tel qu'il ose le porter, il doit alors insinuer qu'il est de tous les noms le plus illustre, comme sa maison de toutes les maisons la plus ancienne : il doit tenir aux princes Lorrains, aux Rohans, aux Chastillons, aux Montmorencis, et, s'il se peut, aux princes du sang ; ne parler que de ducs, de cardinaux et de ministres ; faire entrer dans toutes les conversations ses aïeux paternels et maternels, et y trouver place pour l'oriflamme et pour les croisades ; avoir des salles parées d'arbres généalogiques, d'écussons chargés de seize quartiers, et de tableaux de ses ancêtres et des alliés de ses ancêtres [...] » **La Bruyère**

S'il fallait un jour que les forêts disparaissent, l'homme n'aurait plus que son arbre généalogique pour pleurer. » **Albert Einstein**

« Nous n'avons part à la gloire de nos ancêtres, qu'autant que nous nous efforçons de leur ressembler. » **Molière**

« Oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racines. » **Proverbe chinois**

« Nos disparus ont, dans une grande partie, fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui. » **J. Ruskin**

« Notre plus grande responsabilité est d'être de bons ancêtres. » **Jonas Salk, microbiologiste américain (1914-1995)**

« Une noblesse sans privilèges est un manche sans outil. » **H.**

de Balzac, Le Bal de Sceaux. « Il savait sa généalogie, il connaissait ses aïeux sur le bout des doigts ; mais il n'était pas sûr de son père. » **Jules Renard**

« La noblesse est une propriété mystique de la liqueur séminale. » **P. Valéry, Mauvaises Pensées et Autres.**

« Ces papiers, ces parchemins laissés là depuis longtemps ne demandaient pas mieux que de revenir au jour. Ces papiers n'étaient pas des papiers, mais des vies d'hommes.... » **Jules Michelet (1798-1874)**

« Souvenez vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres chacun dans leur temps et vous recevrez une grande gloire et un nom éternel » **Machabées, L.1, c. 2, v. 51**

Il faut cultiver la tradition que nous pouvons appeler l'histoire locale, trésor précieux lorsqu'il est porteur des valeurs que l'expérience, l'exemple, la sagesse, la caractère particulier d'une race laissent en héritage de génération en génération comme une nourriture pour notre pèlerinage dans le temps. » **Pape Paul VI, interview pour le journal 'La Croix', 27 juin 1970**

« On compte ses aïeux quand on ne compte plus. » **François René de Chateaubriand, Extrait de La vie de Rancé**

« Le mérite tient lieu des plus nobles aïeux. » **Destouches, Extrait de La Force du Naturel**

« Quels misérables nous serions, si nous n'étions pas fiers de nos ancêtres ! » **Laure Conan, Extrait d'Angélique de Montbrun**

CASSAGNOLES au XIX^{ème} siècle : Le CAHIER de Samuel CLARIS.

Avec l'aimable autorisation de Mme et M PILLOU.

Plus que jamais, Claris rapporte ses commentaires très personnels sur cette époque. Voici, ce qu'en dit Wikipédia : La Constitution de 1848 a été votée en France le 4 novembre 1848 par l'Assemblée nationale, organe constituant, régissant la I^{re} République, proclamée les 24 février et 4 mai 1848. Elle fut abrogée le 14 janvier 1852

L'Assemblée nationale législative était le parlement français institué par la constitution de 1848. Son unique législature fut élue les 13 et 14 mai 1849 et entra en fonction le 28 mai. Elle entra rapidement en conflit avec le président de la République Louis-Napoléon Bonaparte, et fut dissoute lors du coup d'État du 2 décembre 1851

Le pouvoir législatif : Le peuple souverain délègue son pouvoir législatif à une assemblée unique. Elle est formée de 750 membres d'au moins 25 ans d'âge. Ils sont élus au suffrage universel masculin (électeur de 21 ans minimum) au scrutin de liste départemental.

Principes fondamentaux : La constitution institutionnalise l'abolition de l'esclavage. En outre, elle supprime la peine de mort pour crimes politiques. Les libertés fondamentales sont énoncées et renforcées : ce sont les libertés de la presse, de culte et d'association, et la propriété. Pour résorber le chômage, on imagina de créer les Chantiers nationaux. L'expérience dura quelques mois et fut de peu de succès.

CHAPITRE 15 – 1848 : Révolution et Seconde République. Un Atelier National à Cassagnoles !

Nous allons entrer dans une ère nouvelle, la Commune va être régie par **une administration Républicaine**, nous verrons bientôt si elle aura le droit de s'en glorifier. La Révolution qui venait d'éclater avait tout suspendu, tout arrêté, tout paralysé. Les ouvriers naguère portés en triomphe, sont sur le pavé demandant du pain. Le Gouvernement provisoire effrayé décrète l'impôt de 45 Centimes afin de pourvoir à tout ; ils créèrent avec ces Ressources des ateliers nationaux. A l'instar des villes, nos deux magistrats voulurent en créer un dans la Commune ; ils profitèrent pour cela d'une imposition de 4 Centimes sur les quatre Contributions, que le Conseil municipal précédent avait imposée pour avoir payé à la répartition de plusieurs millions que le Gouvernement déchu abandonnait à la Réparation des Chemins vicinaux. Ils apprirent par quelques voies que le receveur avait 400 Francs disponibles dans sa caisse municipale, avec cette ressource, ils ouvrirent un **Chemin vicinal**, sur le Coteau opposé de la montagne pour arriver au pont de Massannes ou pour mieux dire à la Route impériale N. 110 de Montpellier à Alais ; ils s'occupèrent à en faire le nivellement par l'agent voyer Cantonal ; l'opération finie ils firent publier qu'un Sentier *sic* ! (*Chantier* ?) était ouvert pour tout le monde à l'ouverture d'un Chemin de Cassagnoles à Alais.

Cette publication fit son effet : le lendemain matin tout fut sur pied, ouvriers, artisans, jeune ou vieux, valide ou non valide, tous étaient là pour travailler, peu importe leur aptitude ou leur force. La République égalitaire était là : tous seront payés au même prix : 1fr 50 Cents par jour. En voyant fonctionner cet atelier on ne pouvait **s'empêcher de dire voilà un véritable atelier nationaux**. Ici c'était bien différent des villes que les travaux qu'on faisait faire étaient sans utilité ; nous au contraire le travail que faisaient ces hommes était d'une utilité indispensable. On ouvrit un beau Chemin, rampant si on veut, mais viable, le plus court et les plus approprié à la Commune.

Plus tard Mr l'adjoint fit la **Lecture de la Constitution Républicaine**

sur la place publique, elle était très longue. Rien de nouveau paraissait, C'est qu'au lieu d'un Roi, la France serait gouvernée par un Président ; les députés Constituant se retirèrent, ils avaient fini leur mandat et devaient être remplacés par des députés. Conséquence : deux Elections à faire, une pour nommer le Président et l'autre pour nommer 7 Députés dans le Département. Les Elections devaient se faire par Commune. Notre jeune maire Ducamp, plein d'avenir, ambitieux comme on l'est à son âge se porta comme candidat à la députation, plein d'enthousiasme et de patriotisme. Il fit fausse route en croyant que la force des Elections était dans la classe ouvrière, Sans doute elle serait là, parce qu'il y a le nombre, mais à ce nombre il manque l'intelligence et bien d'autres plus intelligents qu'eux la Gouvernment. Imbu de cette idée, il proclama partout au risque de se faire mépriser que tous les hommes étaient nés pour être heureux, que s'il ne l'étaient pas, il fallait s'en prendre à la forme dont ils étaient gouvernés, que la Civilisation actuelle était trop vieille, que c'était un arbre pourri, dont il fallait renouveler par un rameau jeune et vigoureux qu'ils appelaient Socialisme et dans ce but ils voulaient une République Sociale.

Avant d'aller plus loin, il serait bon de parler de Cette **République Sociale** ; je m'en vais le raconter tel qu'il (Ducamp) nous en faisait le récit, au risque de sortir de mon sujet. Le Socialisme consistait à associer tous les hommes riches et pauvres, à les enfermer dans une maison assez Grande pour contenir une communauté ; Chaque individu y apporterait sa fortune grande ou petite. Cette maison aurait de grandes galeries, des grandes salles à manger où réfectoire, d'autres à coucher où dortoir, des grands magasins, où tout viendrait se mettre en commun, on ne ferait par conséquent qu'un grenier, qu'un cellier ou cave, qu'un office pour mettre les provisions, les fruits des Salles d'asile, des Salles d'école, un hôpital pour les malades, Les infirmiers, les vieillards (à Soixante ans tout homme avait droit à la Retraite) des chambres ou cellules pour chaque homme marié, puis des grandes Ecuries, des grandes remises, des greniers à foin. Selon l'importance de la culture, la vie domestique était remplacée par une vie commune. Il y avait deux tables une pour les ouvriers travailleurs qui n'apportait que leurs bras l'autre pour les plus aisés qui avaient droit au dividende, sans compter sa journée s'il travaillait ; les enfants étaient allaités et soignés en commun, une seule femme les berçait tous à la fois, par mécanique.

La Culture devait se faire en grand tous les terrains étaient mis aussi en commun. Les murailles, les fossés, les haies disparaissaient ; Enfin le Dieu terme était aboli !

Les hommes allaient au travail comme le soldat aux exercices, musique en tête, les femmes filaient, tissaient pour l'usage de la communauté. La couture était aussi de leur travail

Les enfants étaient allaités par leur mère tous à la fois. Après le sevrage ils étaient admis à la salle d'asile, de là à l'école, de l'école à l'apprentissage. La paternité était aussi abolie, les sexes étaient rigoureusement séparés jusqu'au mariage, Enfin une commission nommée au suffrage de la communauté gouvernait tout, administrait tout, jugeait tout en dernier ressort ; Nous avons oublié la prison, le théâtre : que des folies !

Aussi le Socialisme, tomba dans le ridicule, on en fit des caricatures. Des défenses sévères furent faites d'en faire le colportage. Notre pauvre garde-champêtre fut révoqué pour avoir obéi à son maire de porter de ces écrits aux communes environnantes, car notre maire était abonné à la librairie phalastérienne ou Socialiste.

Les Elections du Président se firent dans la commune ainsi que celles des Députés, avec calme et modération.

Décès et enterrement de l'abbé du Chayla : par Sylvie Bonhomme

<< Le 24 juillet 1702, messire François de Langlade du Chaila, cy devant curé de St Germain de Calberte, Inspecteur des Missions la faisant au Pont de Montvert, fut attaqué par les fanatiques qui le martyrisèrent de plusieurs coups de baïonnette, de sabre et de fusil. Le 25 on fut prendre son corps et le 26 juillet on l'enterra dans l'église de St Germain à l'entrée du choeur, vis à vis des chapelles de Notre Dame

et St Joseph. Le R P Louvreul fit son éloge funèbre. Signé curé VERNET ayant appris ce que vient d'écrire du R P Louvreul qui l'avait oublié >>

Semble avoir été inséré entre 2 actes. Registre de St Germain de Calberte (48) – EDT 155GG (Art 1) page 221

Paléographie

Françoise Crespet de la Charmoye Batifée le 15. Decembre 1681. a la Croix en Brie.
 Le jourd'hui quinsidme de Decembre de l'année mil six cent quatre-vingt
 un a été Baptisée, Françoise fille d'Estienne Crespet Sieur
 de la Charmoye, Gentilhomme de la Chambre de Monsieur Le Prince
 et de damoiselle Marie Thérèse quarda, les quels et leurs Les maris
 qui lui a imposé le nom, a esté Chevalier propret Crespet.
 Le parrain Nicolas mortuaire Le Jusne, le parrain de ligne
 sur Les minutes et Les maximes a déclaré ne scavoir
 liquer
 Nous prêtres prieur Curé de St Loup de la Croix en Brie
 certifions a qui il appartiendra que le présent extrait
 du baptême de la dite susnommée est conforme a l'original
 et qu'il a été tiré des livres des baptêmes de la fabrique
 de la dite Croix de mot a mot sans y avoir rien
 diminué ni ajouté, en foy de quoy nous avons signé la

Paléographie : correction

1681 Traité de charge passé entre Estienne CRESPET et Antoine LE MERCIER
 devant le notaire DESNOTZ de Paris [AN : ET/CXII/382/A]

L00	26 jan(vi)er 1681
L01	Furent presens Estienne Crespet escuier sieur de la Charmoye capitaine exempt
L02	des gardes du corps de Monsieur frere unique du Roy duc
L03	d'Orleans estant de present a Paris logé a l'eschiquier rue du Temple parroisse
L04	Saint Nicolas des Champs d'une part, et Antoine le Mercier escuier sieur de
L05	Signy le Petit en partie demeurant en la ville de Laon estant de present a Paris
L06	logé rue et a l'hostel de Perpignan parr(oiss)e de la Magdelaine d'autre, lesq(ue)ls
L07	ont fait le traitté qui ensuit, scavoir que led(it) sieur de la Charmoye a
L08	presentement et pardevant les no(tai)res sous(sign)ez passé sa demission de ladite charge
L09	de capitaine exempt des gardes du corps de Monsieur frere unique du
L10	Roy, duc d'Orleans, au nom dud(it) sieur de Signy, pour en vertu d'icelle
L11	se faire par led(it) sieur de Signy agreer pourvoir recevoir et installer dans ladite
L12	charge, a ses frais despens et dilligences le plus tost qu'il pourra,

Bail pour afferme passé par Madame d'Avéjan Abbessse d'Alais et les dames de sa communauté à
 Mr Marette négociant et sa compagnie: 23 octobre 1771. (Transcription par Alain Montagut).

Bail à Ferme

L'an mille-sept-cent-soixante-onze et le vingt-troisième jour du mois d'Octobre après midi par devant nous Notaire tabellion comtat de la ville et siège d'appeaux d'Alais soussigné et en présence des témoins ci-après nommés, fut présente haute et puissante Dame Anne Elisabeth de Banne d'Avéjan, abbessse royale de Notre Dame des Fonds St Bernard et Ste Claire d'Alais Seigneuresse des Fonts, les Faus, Le mas Fage, les Rousses, Aiguebonne, Laguiolle et autres places, assistée de

Dame Jeanne Thérèse de Gabriac de Soeur Paulet Prieure et économe, et Dame Gabrielle de Banne de Montgros toutes religieuses composant la communauté de la dite abbaye royale, laquelle de son gré et en vertu de l'arrêt par elle obtenu du Conseil d'État du Roi du vingt-neuf juin, des lettres patentes de Sa Majesté, datées de Versailles du quatrième juillet et de l'arrêt d'enregistrement, du dit arrêt et lettres patentes du parlement de Toulouse du vingt-huit août le tout dernier et de teneur. Extrait des Registres du Conseil d'État sur la requête

présentée au Roi étant en son conseil par l'Abbesse et Religieuses de l'Abbaye royale de Notre Dame des Fonds St Bernard et Ste Claire d'Alais, contenant qu'il leur appartient au lieu des Fonds une usine de vitriol et couperose restée sans exploitation pendant plus de cinquante années, faute de Mineurs Intelligents et de vente: Que la Dame Abbesse actuelle avait cherché à rendre cette mine utile à sa Communauté en confiant l'exploitation à un nommé Combes mineur, mais que ce mineur par ses grands frais et par la dégradation qu'il a faite des bois de l'Abbaye, avait causé plus de perte que de bénéfice: que la communauté avait pris le parti de l'affermier aux nommés Tuech et Veigalier pour six années sous la condition de ne rien exiger dans les trois premières années et moyennant le prix de six-cent livres par année dans les trois dernières; mais que les fermiers ne furent pas plus heureux que le Mineur: que ce bail donna lieu à différents procès qui ne finirent qu'avec un nouveau bail fait au nommé Gautier moyennant trois-cent livres: que celui-ci n'a point fait les réparations dont il s'est chargé: qu'il est mort et que le bail a été résilié à l'amiable avec sa veuve et ses héritiers: que les suppliantes se sont consultées sur la manière dont elles pourraient tirer avantage de cette mine et qu'on leur a dit qu'il n'était pas possible de la rendre utile sans batiment sans ustensille et sans réparation nécessaire: que la modicité des revenus de l'Abbaye ne permettant pas aux suppliantes de pourvoir à ces dépenses, elles ont été conseillées d'accepter la proposition qui leur a été faite d'affermier pour vingt-sept années la dite mine à la charge des améliorations et nouvelles constructions, et de remettre la dite mine en pleine exploitation: qu'elles ont pris une délibération le premier mai mille-sept-cent-soixante-dix, par laquelle elles ont pensées qu'elles devaient obtenir la permission de passer le dit bail de vingt-sept années au Seigneur Abbé de Citeaux leur supérieur général; que le dit Sr Abbé aurait homologué la dite délibération et autorisé les suppliantes à passer le bail de vingt-sept années, en observant les formalités ordinaires: que maintenant elles n'ont plus besoin que de la Permission de Sa Majesté: A ces causes requerraient les suppliantes qu'il plût à Sa Majesté leur permettre de passer bail pour vingt-sept années de la dite mine de couperose aux charges, clauses et conditions qu'elles estimeront convenables et que sur l'arrêt qui interviendra toutes lettres nécessaires soient expédiées, vu la dite requête ensemble la délibération des suppliantes du premier mai mille-sept-cent-soixante-dix et l'approbation du dit Abbé de Citeaux du premier juin de la même année, où le rapport. Le Roi étant en son Conseil à permis et permet aux Abbesses et Religieuses de l'Abbaye de Notre Dame des Fonds St Bernard et Ste Claire d'Alais de passer bail pour vingt-sept années de la mine de vitriol et de couperose qui leur appartient aux charges, clauses et conditions qu'elles estimeront convenables et seront sur le présent arrêt toutes lettres patentes nécessaires expédiées. Fait au Conseil d'État du Roi Sa Majesté y étant. tenu à Versailles le vingt-neuf juin mille-sept-cent-soixante-onze. Philippeaux signé. Registré en registres de la cour du Parlement de Toulouse, en conséquence de son arrêt du vingt-huit août mille-sept-cent-soixante-onze, par nous Greffier soussigné, Lagarde. Signé LOUIS par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre à nos âmes et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Toulouse salut: nos chères et bien aimées les Abbesse et Religieuses de l'Abbaye royale de Notre Dame des Fonds St Bernard et Ste Claire d'Alais nous ont fait exposer qu'il leur appartient au lieu des Fonds une mine de vitriol et couperose, qui, après avoir été pendant plusieurs années sans exploitation, a successivement été affermée à divers entrepreneurs sous différentes conditions, mais qu'elle n'a été pour elles d'aucun avantage: qu'il en est au contraire résulté des pertes pour l'Abbaye, tant par les dégradations commises dans ses bois, que par les procès que le fermage leur a occasionnés: qu'au décès du dernier fermier, le bail ayant été résilié à l'amiable avec sa veuve et ses héritiers; les exposantes ont reconnu qu'elles ne pourraient tirer aucun produit de cette mine si elles ne faisaient construire des bâtiments convenables, et si elles ne se procuraient pas les ustensilles nécessaires, ce qui occasionnerait une dépense à laquelle la modicité des revenus de l'Abbaye ne permettraient pas de fournir: qu'en conséquence après s'être assurées du consentement du supérieur général de leur ordre, elles auraient pris sous notre bon plaisir le premier mai mille-sept-cent-cent-soixante-dix une délibération par laquelle elles ont accepté la proposition qui leur a été faite d'affermier pour vingt-sept années la dite mine à la charge des améliorations et nouvelles constructions et de remettre la dite mine en pleine exploitation: que sur ces représentations nous leur aurions déjà permis par arrêt de notre conseil du vingt-neuf du mois dernier de passer bail pour vingt-sept années de la dite mine de vitriol et de couperose qui leur appartient aux condi-

tions qu'elles estimeront convenables et comme nous aurions en même temps ordonné que sur le dit arrêt toutes lettres patentes nécessaires seraient expédiées, les dites exposantes nous ont très humblement fait supplier de vouloir bien les leur accorder. A ces causes de l'avis de notre Conseil qui a vu le dit arrêt de notre conseil en date du vingt-neuf du mois de juin dernier ci-attaché sous le contre-sceau de notre chancellerie et de notre grâce spéciale pleine puissance et autorité royale, nous avons permis conformément au dit arrêt de notre conseil et par ces présentes signées de notre main permettons aux Abbesse et religieuses de Notre Dame des Fonds St Bernard et Ste Claire d'Alais de passer bail pour vingt-sept années de la mine de vitriol et de couperose qui leur appartient aux charges, clauses et conditions qu'elles estimeront convenables; dérogeant pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence à tous arrêt, édits, et déclarations à ce contraire. Si vous mandons que ces présentes vous aient à faire registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user les exposantes pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires: car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le quatrième jour de juillet l'an de grâce mille-sept-cent-soixante-onze et de notre Règne le cinquante sixième signé. Louis, (et plus bas) par le Roi Philippeaux signé.

Et à côté est écrit: registrées es registres de la cour de Parlement de Toulouse en conséquence de son arrêt du vingt-huit août mille-sept-cent-septante-un, par nous greffier soussigné, Lagarde signé.

Contre onze livres treize sols quatre deniers. Verlhac signé.

Extrait des registres du parlement. Vû l'arrêt du Conseil d'État du Roi tenu à Versailles le vingt-neuf juin dernier par lesquelles sa Majesté permet aux Abbesse et religieuses de l'Abbaye Notre Dame des Fonds St Bernard et Ste Claire d'Alais de passer bail pour vingt-sept années de la mine de Vitriol et de Couperose qui leur appartient aux charges, clauses et conditions qu'elles estimeront convenables, vû aussi les lettres patentes conformes au dit Arrêt données à Versailles le quatre juillet dernier signées Louis. Et plus bas par le Roi Philippeaux scellées du grand Sceau de cire jaune; vu de plus la requête et ordonnance de fait montré du vingt-sept de ce mois aux fins de registre du dit-arrêt du conseil et des dites lettres patentes, ensemble les conclusions du procureur général du roi: la cour ordonne que l'Arrêt du Conseil et lettres patentes des vingt-neuf juin dernier et quatre juillet dernier qui permettent aux Abbesse et Religieuses de l'Abbaye de Notre Dame des Fonds St Bernard et Ste Claire d'Alais de passer bail pour vingt-sept années d'une mine de vitriol et de couperose qui leur appartient seront enregistrées dans ses registres, pour par la dite Abbesse de l'Abbaye royale d'Alais jouir de l'effet du contenu en icelle selon leur forme et tenant. Prononcé à Toulouse en parlement le vingt-huit août mille-sept-cent-soixante-onze et collationné; Lagarde signé. M de Bastard rapporteur contre deux livres dix sols six deniers, Verlhac signé.

Et en conséquence des publications et affiches qui ont été faites dans toutes les villes et lieux circonvoisins de cette ville d'Alais, après avoir observé toutes les formalités requises et nécessaires ont baillé et baillent à titre de ferme et prix d'argent à M Jacques Marette négociant habitant du dit Alais et compagnie comme ayant fait la condition la plus avantageuse, le dit Mr Marette ici présent, stipulant et acceptant tant pour lui que pour sa dite compagnie et solidairement l'un pour l'autre et un seul pour le tout sçavoir est la mine de vitriol et de couperose située dans la paroisse de St Julien de Valgalgues dite la mine des fonds, appartenant à la dite Abbaye, laquelle le dit M. Marette en la qualité que dessus a dit bien connaitre, et c'est pour le temps et terme de vingt-sept années consécutives qui prendront leur commencement ce jour d'hui, et à pareil jour finiront au bout des dites vingt-sept années, et c'est pour et moyennant le prix et somme de huit cents livres pour chacune année payable et portable à la dite Dame Abbesse dans son Abbaye d'Alais, en deux payements: à commencer le premier avril prochain, et le second le premier octobre suivant et ainsi sera continué annuellement pendant les dites vingt-sept années. et c'est sous les autres clauses et conditions suivantes:

La première que les deux chaudières et les grils qui ont été retirés des mains de la veuve Gautier, précédante fermière de la dite Dame Abbesse et qui servaient à la mine appartiendront et seront propres au dit M. Marette et Compagnie;

La seconde qu'il sera permis au dit M. Marette de prendre pour l'exploitation de la dite mine dans les terres attenantes icelle appartenant à la dite mine, aux endroits toutefois les moins dommaageables et sans aucune forte de dépopulation ni dégradation les bois

sauvages qui se trouveront dans les dites terres; qu'il sera permis au dit M. Marette de faire nettoyer et émonder à ses dépens les chênes verts et autres arbres qui se trouvent et se trouveront dans les sus-dites terres pour les bois provenant des dits émondages être aussi employés à l'exploitation de la dite mine et non autrement; et ne pourront les dits M. Marette et compagnie ni leurs ouvriers couper aucun chêne-vert ni résu d'aucun tronc ni branchage, autre que l'ébranchage provenant de l'émondage; le troisième qu'il demeure compris dans la présente ferme deux petites pièces de peu de contenance qui sont autour de la mine pour l'exploiter commodément; Le quatrième M. Marette fera faire toutes les réparations qu'il jugera convenables, et qui seront autres que les constructions des bâtiments qu'il a fait faire à la mine pour l'exploiter et y donner toute l'étendue qu'il trouvera à propos, ce qui est avantageux à l'Abbaye, même à l'État. Néanmoins sans aucune augmentation du prix du présent bail: la cinquième qu'il sera fourni par le dit M. Marette et à ses frais et dépens, toujours sans diminution du prix de la ferme les chaudières, grils, fourneaux, canabers et tous autres instruments et ustencilles nécessaires pour l'exploitation de la dite mine: La sixième que tous les bâtiments, réparations et fournitures quelconques demeurent à la fin de la présente ferme en toute propriété à la dite Dame Abbessse et à sa communauté, et seront laissés par M. Marette et Compagnie, tel qu'ils leurs servaient pour l'exploitation de la mine les bâtiments en bon état de réparation bien clos et fermés par portes et fenêtres: sauf néanmoins les chaudières et grils en quelque nombre qu'ils s'y trouveront alors, qui ne demeureront à la dite Dame Abbessse et à sa communauté qu'en payant le prix auquel elles seront estimées par experts choisis amiablement par les parties; bien entendu que les objets que M. Marette doit laisser en bon état de réparation bien clos et fermés par portes et fenêtres, ne s'entendant que de ceux nécessaires à l'exploitation de la mine et que dans le cas il lui plairait de faire d'autres bâtiments pour son utilité particulière et pour son plaisir, il ne sera pas non plus tenu de les laisser en état que seulement comme ils se trouveront. La septième le dit M. Marette en sa susdite qualité, promet de laisser à la fin de la ferme la dite mine en état d'être travaillée tout de suite et sans interruption s'il en est possible; la huitième le dit M. Marette et compagnie ne pourront user d'aucune dégra-

dation ni dépopulation dans l'exploitation de la dite mine, mais au contraire il promet tant pour lui que pour sa compagnie de l'entretenir en bon ménager et père de famille; la neuvième enfin que les frais du présent acte seront payés et supportés par le dit M. Marette et compagnie; lequel M. Marette a retiré du consentement de la dite Dame Abbessse et de sa communauté les susdits arrêts de Conseils, lettres patentes et l'arrêt d'enregistrement; Et pour plus d'assurance de l'exécution du présent bail s'est présenté Sr Jean-Alexis Bedos entrepreneur de chemins publics du diocèse d'Alais- architecte habitant du dit Alais, lequel à la prière du dit M. Marette s'est pour lui rendu caution et principal exécuteur, consentant à défaut d'exécution de la part du dit M. Marette d'être le premier contraint et actionné au choix et option de la dite Dame Abbessse et de sa communauté renonçant à cet effet à tout bénéfice d'ordre, division et discussion, et à tous droits et loix introduits en faveur des cautions; Promettant le dit M. Marette de relever le dit Sr Bedos du susdit cautionnement; à ces fins et pour l'observation de ce dessus les dites Dame et sa communauté ont obligé tous les biens de la dite Abbaye et le dit M. Marette et sa caution les leurs et leurs personnes comme s'agissant de ferme à la campagne, qu'ont fournis aux cours de leurs ordinaires, du comté et siège d'appeaux d'Alais, et en celle de M. le sénéchal siège présidial de Nîmes au fait des conventions et à toutes autres requises et nécessaires.

Fait et passé au dit Alais dans un des parloirs de l'Abbaye royale, en présence de Monseigneur Charles de Pérussis Chanoine Grand chantre de l'Église Cathédrale d'Alais, mense royale d'Aiguemortes, et Monseigneur Pierre Louis Viviers prêtre curé de Sandras et Promoteur en l'officialité d'Alais, de présent en cette ville où le dit Mgr de Pérussis habite et d'André Bouschet préal du dit Alais qui ont signé avec parties, et nous Jean Blanc notaire public de la ville et siège d'appeaux d'Alais soussigné; Soeur d'Avéjan Abbessse d'Alais, soeur de Gabriac prieure et économme, soeur Gabrielle de Banne de Montgros, Marette, Bedos aîné; Pérussis, Viviers prêtre-curé de Cendras promoteur, Bouschet, Blanc notaire signés.

Compté à Alais le 26 octobre 1771. Reçu vingt-trois livres huit sols, un centième denier. Reçu cent quatre livres Claparède signé. Cosigné sur l'original.

Acte de vente d'une terre :

Ce document en latin provient d'archives privées et a été découvert et porté à notre connaissance par **Didier Ventajol**, archiviste honoraire aux AM d'Aigüeze. (site d'Aigüeze : <http://aigüezearchives.com/>) Le transcripateur est **Ghislain Brunel**, chartiste aux AN.

Ce document est l'exemple typique de ce qu'il serait dommage de ne pas porter à la connaissance de la communauté. Dans le cas précis l'histoire de Chamborigaud progresse de quelques dizaines d'années (voir note en fin de texte).

Chamborigaud – 1321, 7 juillet.

Vital CONORT de Chamborigaud et sa mère Galburge vendent la moitié d'une terre en indivis à Jean PLANCADE de Chamborigaud, pour le prix de 19 livres tournois ; cette terre est tenue de la maison hospitalière d'Alès et Saint-Maurice contre un cens de 10 deniers tournois.

La 1321^e année du Seigneur, le jour des nones de juillet, sous le règne du seigneur PHILIPPE, illustre roi des Francs et de Navarre, sachant les présents d'aujourd'hui aussi bien que la postérité future que moi, Vital CONORT de Chamborigaud, de la paroisse de l'église de Notre Dame de Chaussé¹, et moi Galburge sa mère, que nous deux Vital et Galburge d'un commun accord dans cette affaire, pour nous, nos successeurs et héritiers à perpétuité, de bonne foi, sans dol, en écartant et excluant complètement toute tromperie, nous vendons, remettons et quasi remettons, à titre de vente pure et parfaite, valable à perpétuité, à toi, Jean PLANCADE, de Chamborigaud, de cette même paroisse, stipulant et recevant pour toi et tous tes successeurs et héritiers, et pour en faire pleinement selon toutes tes volontés et celles des tiens dans la vie et la mort, à savoir la moitié en indivis d'une pièce de terre

située dans le mas de Conort, en confront des nos terres et des tiennes, à toi l'acheteur, en confront de la voie Rigordane et des terres de Jean de LAYRICIO. Cette vente nous te la faisons sous cette forme, à savoir que la dite pièce de terre sera divisée bien et légalement par deux prudhommes choisis en commun par nous et par toi, ou par la cour de Verfeuil² ou par celle de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem, de telle sorte que toi ; le dit acheteur tu dois accepter la portion de ladite pièce de terre qui est en confront avec tes terres et qui est la plus proche de toi, pour tes besoins, et que nous nous devons accepter, pour nos besoins, l'autre portion qui est en confront et la plus proche de nous, sauf cependant et en retenant dans et sur cette même moitié de la dite pièce de terre le droit en toutes choses de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem d'Alès, duquel elle est tenue, et sa juridiction, et 10 deniers tournois sur le cens annuel.

Aussi te faisons-nous cette vente au prix de 19 livres tournois que nous avouons avoir eues de toi pour cette raison et avoir reçues après les avoir comptées, et nous reconnaissons ainsi que nous nous considérons ensuite comme entièrement content et satisfait, renonçant en toute conscience à l'exception de l'argent non eu, non donné et non compté, et à l'espoir d'un décompte futur, et à toute autre exception et à tout droit et loi ; et si ladite moitié de la pièce de terre vaut, aujourd'hui ou plus tard, plus que le prix susdit, toute cette plus-value quelle elle soit ou sera, que ce soit le double, le triple ou plus encore, nous te le donnons et concédons à toi l'acheteur, et aux tiens, en pur don à titre de donation entre vifs, te concédant que par ton autorité propre tu entres en possession de cette moitié de ladite pièce de terre et qu'ensuite tu en retiennes la possession corporelle et vide ; et entretemps nous instituons de le posséder en ton nom en précaire, te promettant que cette moitié de la dite pièce de terre nous ferons en sorte

que toi et tes successeurs et héritiers à perpétuité vous l'avez, la teniez et la possédiez perpétuellement, en paix et tranquillement, que nous la défendrons contre tout contradicteur à nos propres frais et dépens, offrant de plaider en justice contre quiconque fera une réclamation ou t'inquiétera, et en cas d'éviction, totale ou partielle, sur ces biens, sur laquelle nous voulons et promettons être tenu envers toi, le dit acheteur, et envers les tiens, nous obligeons alors envers toi et les tiens tous nos biens présents et futurs, et nous les donnons comme moyen de recours, promettant n'avoir rien fait ni dit dans le passé, et que nous ne ferons ni ne dirons dans le futur pour empêcher que toutes et chacune de ces choses obtiennent pleine et ferme validité.

En outre nous te faisons le pacte solennel et réel que nous ferons louer, approuver et homologuer la dite vente par Guillaume, mon épouse à moi Vital, et par Vierne, ma sœur à moi Vital, et par Darrune de Caysezol, mon beau-frère à moi Vital, et que nous le ferons te céder le droit qu'ils ont dans ce bien vendu à toi par nous, te le déguerpir et désaccaparer, et nous le ferons ainsi tenir, conserver, observer et remplir, et ne jamais faire ou venir contre, pour toi le dit acheteur, par la stipulation et sous l'obligation de tous nos biens et sur les saints évangiles de Dieu touchés par nous matériellement, renonçant spécialement et par ce pacte à l'action et à l'exception de dol, et en fait et au droit disant que la vente faite avec tromperie ne vaut pas au-delà de la moitié du juste prix, et à tout droit général sur ces choses et à la loi par laquelle nous pourrions faire ou venir contre les dites choses ou l'une d'elles ; et en outre, moi la dite Galberge, je renonce spécialement et expressément au bénéfice des nouvelles constitutions et sur le non aliénation du fonds dotal et au droit de l'hypothèque et de l'authentique « si quelque femme ... » et à tout droit et à toute loi.

Fait à Chamborigaud au mas de *Galia*, en présence des témoins appelés : Benoit GILI de Chamborigaud, Jean ARREDI du dit lieu, Bertrand TORRECA, et moi Pierre REBOLL, notaire public du roi notre seigneur qui de l'accord desdits Vital CONORT et Galurge sa mère, et à la demande de Jean PLANCADE ai écrit et reçu tout cela en note, l'ai rédigé en forme publique et l'ai signé en apposant plus bas mon seing ; puis les mêmes années et jour que plus haut, moi Guillaume ARREDI clerc, lieutenant de vénérable frère révérend B. de Vénéjean précepteur de la maison de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem d'Alès et de Saint-Maurice, ayant le pouvoir d'approuver les ventes, les aliénations et les échanges qui sont faits à propos des biens qui sont tenus de la maison susdite, selon le contenu des lettres émanant du dit

seigneur précepteur, et scellées de son sceau comme il apparaît à première vue, et dont la teneur est la suivante :

« Sachent tous ceux qui verront les présentes lettres que nous frère révérend B. de Vénéjean, précepteur de la maison de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem d'Alès et de Saint-Maurice, nous constituons comme notre lieutenant dans notre maison d'Alès et pour elle, Guillaume ARREDI, notre d'???, porteur des présentes, à savoir pour louer et confirmer, pour approuver comme il se doit et sans porter atteinte à notre droit et à celui de notre maison d'Alès, les ventes, échanges et autres choses qui doivent être louées ou aussi confirmées à propos des fiefs de notre dite maison d'Alès. Donnée à Saint-Maurice³, le 6 des calendes de février (= le 27 janvier), la 1318^e année du Seigneur ; en témoignage de quoi nous avons fait apposer notre sceau sur les présentes ».

Moi donc le dit Guillaume ARREDI, lieutenant du dit seigneur précepteur, au nom et en remplacement du dit seigneur précepteur et de la maison susdite, je loue, j'approuve et je confirme cette moitié de la pièce de terre, pour toi Jean PLANCADE, acheteur, et pour ceux auxquels tu voudras la vendre, l'échanger ou l'aliéner autrement, sauf les clercs, les églises, les chevaliers, les communautés et toutes les personnes religieuses, sauf en tout le droit dudit vénérable précepteur et celui de la maison susdite, et sa seigneurie, et le cens contenu ci-dessus ; et pour cette approbation, j'ai reçu de toi, le dit Jean, 63 sous et 4 deniers tournois, bien comptés.

Fait comme ci-dessus. Furent témoins : Pierre ARREDI, Benoit GILL, Guillaume de Valmale, clerc, et moi Pierre REBOLL, susdit notaire qui, avec l'accord du dit Guillaume ARREDI et requis par le dit Jean PLANCADE, ai mis ces faits sur une charte et les ai signés de mon seing.

Il a été établi par moi le dit notaire, à propos de la rature faite ci-dessus à la 46^e ligne à partir du début du texte, qu'elle doit être conservée là où sont écrits les mots qui suivent : « des constitutions, du fonds dotal ».

1. Chamborigaud (Gard, canton de Génolhac) était au Moyen-Age un hameau de la paroisse Notre-Dame de Chausse, dont l'église est aujourd'hui ruinée. *Le dictionnaire topographique du Gard* donne 1346 comme plus ancienne mention de Chausse.
2. Verfeuil (de Viridi Folio, ou ici de Viridifolio) : Gard, canton de Lussan ; appartenait au diocèse et à la viguerie d'Uzés.
3. Saint-Maurice de Cazevieille : Gard
4. Valmale : hameau de la commune de Chamborigaud ?

Le bassin minier cévenol : Origine, évolution et héritage.

Conférence de Fabrice SUGIER lors d'une AG de l'ACGC à Méjan-les Clap.

Les caractéristiques géologiques des Cévennes en font une région riche en gisements miniers : charbon, bien sûr, mais aussi argent (Vialas), fer, plomb, zinc .. Le bassin houiller, à proprement parler, couvre une surface exploitable d'environ 220 km². Il dessine une sorte de « V » de part et d'autre du Rouvergue. A l'est du Rouvergue, c'est le bassin de Bessèges, auquel on peut rattacher les îlots houillers de Molières, St Jean de Valérisclé, Rochebelle. A l'ouest, le bassin de la Grand-Combe recouvre les terrains autour de la Vernarède, Portes et la Grand-Combe.

L'objectif de cette intervention est de montrer comment l'exploitation de la houille est devenue la principale activité de la région, et l'a transformée en quelques décennies, avant de disparaître totalement.

I – L'histoire de l'exploitation :

A – Les origines :

1. Les premières mentions explicites du charbon dans notre région datent du milieu du Moyen-âge à Cendras, à Molières (Vallat des Charbonnières). Jusqu'aux années 1770, cette exploitation de « terre noire » qui est entre les mains des établissements religieux ou des nobles de la région, est limitée aux seuls affleurements. Les méthodes de travail restent très artisanales et la production modeste. Les principales activités de la région alésienne sont plutôt, jusqu'au XVIII^e siècle, la filature de la soie et la métallurgie (rue des Fabriques à Alès), par exemple pour la production de baïonnettes.

2. On ne peut réellement parler de mines de charbon qu'avec l'arrivée dans la région de Pierre-François TUBEUF, noble normand, qui connaît bien les nouvelles techniques mises au point, en particulier en Angleterre. Une bataille juridique oppose d'abord TUBEUF aux nobles locaux, propriétaires des sols. Dans un premier temps, TUBEUF l'emporte auprès de Louis XV et obtient en 1771 et 1774 plusieurs arrêts royaux qui lui donnent le privilège de mettre en valeur les mines découvertes. Il fait creuser le premier puits, le puits TUBEUF (98 m de profondeur) et introduit l'utilisation des wagonnets, des treuils, et ouvre des galeries dans tout l'arrondissement. Mais une telle réussite suscite beaucoup de jalousies, et après plusieurs échauffourées entre les partisans des seigneurs locaux et ceux de TUBEUF, celui-ci est dépossédé de tous ses droits en 1784 et il quitte la région.

3. L'exploitation du charbon est ensuite à nouveau morcelée avec l'octroi de multiples concessions à des notables locaux, en particulier à des nobles, après leur retour en grâce sous le Premier Empire, comme Mme de SUFFREN, du château de Potelières qui se fait attribuer les mines de Robiac.

Du point de vue industriel, c'est plutôt un retour en arrière, car tous les entrepreneurs, titulaires de petites concessions, n'ont pas la possibilité de développer l'extraction. Et d'ailleurs, à quoi bon, alors qu'il n'existe pas de moyen de transport efficace pour aller vendre ce charbon à l'extérieur. Depuis le Moyen-âge, c'est toujours le voyage à dos d'âne dans le lit du Gardon ou de la Cèze, quand ils le permettent ! De plus, la plupart de ces concessionnaires voient dans le charbon un des aspects de la rente du sol, plutôt qu'une activité nouvelle à moderniser et à développer.

B – L'entrée dans l'ère industrielle :

Elle se fait dans les années 1820 à 1840, en deux temps :

1. L'activité se concentre progressivement autour d'un petit monde d'entrepreneurs. Par exemple, au nord ouest d'Alès le terrain houiller est partagé en 6 concessions en 1817, qui fusionnent en 1826 pour former la Société Civile des Houillères de la Grand-Combe. Ainsi, dès la fin du XIX^{ème} à la nationalisation en 1945, une dizaine d'entreprises se partagent l'exploitation du bassin.
2. Des capitaux importants sont injectés depuis Paris et Lyon dans l'activité minière, à la fois pour moderniser les techniques d'extraction et pour désenclaver la région. SOULT, ROTHSCCHILD, TALABOT et les Saints-simoniens investissent ici, alors que peu de grandes familles de la région croient alors au charbon et à l'industrie en général. La seule exception notable est la famille SILHOL, qui a développé l'industrie textile, puis a investi dans l'industrie houillère avec la création de la Compagnie Houillère de Bessèges, seule grande entreprise « régionale » avec F. CHALMETON. Tous ces entrepreneurs ont pour premier souci de désenclaver la région par la construction de chemins de fer qui joignent tous les sites d'extraction à Alès, elle-même reliée à Nîmes, et au-delà à la vallée du Rhône et à Marseille, principal débouché naturel. A noter que la ligne la Grand-Combe-Alès-Nîmes-Beaucaire (1840) a eu le privilège de rester pendant de longues années la plus longue ligne de chemin de fer française (88 km).
3. L'apogée ? Pendant un demi-siècle, les progrès sont spectaculaires : 415.000 tonnes en 1845, 1.240.000 tonnes en 1865, 2.137.000 tonnes en 1891. Le Gard est alors le troisième bassin français et occupe près de 13.000 mineurs dans 26 puits d'extraction (La Grand-Combe, Bessèges, Alès, Gagnières...). Les 2/3 travaillent au « fonds » : mineurs au rocher, piqueurs qui arrachent le charbon, rouleurs et traîneurs qui l'évacuent, manœuvres, boiseurs, 1/3 occupés à la surface tri du charbon, à l'entretien et au fonctionnement du matériel, à l'expédition de la houille. On y compte environ 400 femmes et 900 enfants de 12 à 16 ans travaillant surtout au tri. La région alésienne est alors un des rares bassins industriels méridionaux. A côté du charbon, on trouve aussi la métallurgie (rails), les verreries ; le textile (1512 fileuses à St Ambroix en 1870). Symboles de ce développement, les communes minières connaissent une explosion démographique à l'image de la Grand-Combe érigée en commune en 1846, qui compte 4.000 habitants en 1850, 8.800 en 1872 et 13.140 en 1891.

C - Stagnation et déclin :

1. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, les premiers signes d'un essoufflement apparaissent. A ce moment, alors que la production nationale augmente fortement, celle du bassin stagne, ce qui la fait passer du 3^{ème} au 4^{ème} rang. A partir de cette époque, l'évolution de l'exploitation charbonnière est beaucoup plus chaotique : en période de croissance économique, les compagnies gardoises ne parviennent pas à accroître leur production, en particulier parce qu'elles ont beaucoup de difficultés à recruter du personnel supplémentaire et à le garder. Quand la conjoncture se dégrade, dans les années 1890 ou 1930, la chute d'activité est plus marquée pour les compagnies du Gard qui ont beaucoup de mal à vendre leur charbon, plus cher que celui des concurrents, du fait des conditions particulières du gisement et même des coûts de transport par chemin de fer. Ces problèmes de commerciali-

sation ne font que s'aggraver à partir des années 1920, avec la concurrence de l'hydroélectricité et du pétrole. Dans ce contexte difficile, ce sont les deux guerres mondiales qui ont redynamisé les houillères cévenoles : durant les deux guerres, l'arrêt des importations, la perte du Nord-Pas-de-Calais, puis les besoins de la reconstruction ont rendu particulièrement vitale la production des houillères du Gard, d'où les efforts des pouvoirs publics pour orienter la main-d'œuvre disponible vers ces entreprises. Celles-ci connaissent alors leur maxima en termes de production et d'effectifs : plus de 20.000 en 1917-1918, 21.500 en 1945. Après la nationalisation, à la Libération, la fin des années 1940 est marquée par d'énormes investissements publics pour moderniser l'extraction, qui atteint 3.250.000 tonnes en 1957.

2. Après la création de la CECA et la mise en œuvre du plan SCUMAN, l'heure est à la fermeture des sites, même les plus modernes comme le puits de St Florent, abandonné alors que l'on venait de construire les installations les plus modernes d'Europe pour extraire 6 millions de tonnes de charbon de bonne qualité. De 21.500 mineurs en 1945 on passe à 13.000 en 1957, 8900 en 1965, 1510 en 1979. A cette date l'extraction tombée à 500.000 tonnes est concentrée sur les sites de Destival et des Oules. La prise de conscience que la fin de la mine, sa liquidation sont proches déclenche un grand conflit social : de mai 1980 à juin 1981, des mineurs occupent le puits de Destival pour obtenir l'exploitation du gisement de Ladrecht. L'alternance politique en mai 1981 leur donne gain de cause et entraîne la mise en œuvre d'un plan de relance de la production charbonnière. Mais cette relance est éphémère, et l'exploitation souterraine est abandonnée en 1985-1986. A Destival, la dernière « cordée » est remontée le 24 avril 1986. Ce dernier site est progressivement noyé sans qu'on remonte une bonne partie du matériel, qui dort aujourd'hui sous environ 750 mètres d'eau. La production du charbon survit une quinzaine d'années supplémentaires, grâce aux « Découvertes », l'exploitation à ciel ouvert, de mines sans mineurs ! Mais, là encore, les conditions de compétitivité n'étant pas réunies, les sites sont abandonnés, et l'heure est aujourd'hui à la réhabilitation et à leur reboisement. (Portes, Laval-Pradel...). Après un siècle et demi d'exploitation industrielle et plus de 200 millions de tonnes extraites, les houillères cévenoles ont cessé de fonctionner, sans que d'autres activités soient en mesure de prendre le relais. Malgré l'implantation de petites unités industrielles, malgré les efforts des collectivités pour développer le tourisme, l'heure est plutôt à la crise démographique et sociale. La Grand-Combe, prototype de la commune minière a, depuis 1962, perdu les 2/3 de sa population et est passée du plein emploi à 30% de chômeurs.

II – Les héritages :

Quels sont les héritages majeurs de cette exploitation du charbon cévenol.

A - La démographie :

1. Le premier point à retenir est que le mineur cévenol est rarement cévenol d'origine. En effet, les compagnies créées en 1820-1830 ont beaucoup de mal à trouver sur place la main-d'œuvre nécessaire :
 - La Cévenne gardoise est alors une société agricole assez prospère avec un équilibre entre une polyculture vivrière et des rentrées en numéraires assurées par le ver à soie.
 - Comme la natalité y est assez faible, il n'y a pas de surcharge démographique donc les activités traditionnelles libèrent peu de main-d'œuvre.
 - De toute manière, dans une région de propriétaires-exploitants, la perte d'indépendance implique l'entrée à l'usine ou à la mine, et la perspective d'un enfermement dans un trou à plusieurs centaines de mètres, rebutent le paysan cévenol.
 - Enfin, cette méfiance devient carrément rejet chez les cévenols protestants qui refusent d'aller s'installer dans

les « bagnes catholiques » ourles directeurs des compagnies imposent le respect des rituels catholiques (par exemple la prime de Ste Barbe). A la Grand-Combe, sur à peu près de 7.000 dossiers d'embauche, seulement une vingtaine d'ouvriers viennent des Cévennes protestantes toutes proches. De fait, au XIX^{ème} et au XX^{ème}, quand un cévenol va chercher du travail, il va dans le Midi viticole, à Marseille, à Nîmes, en région parisienne (après 1918) ou en Algérie, mais rarement près de chez lui dans les mines. Alors, où recruter ? Comment garder le personnel recruté ? Les compagnies ont eu 3 stratégies successives, qui ont entraîné un énorme brassage de population.

a) A leur création, elles ont fait appel à plusieurs dizaines de spécialistes venus d'autres bassins pour former la main-d'œuvre ; A la Grand-Combe, des Piémontais et des Foréziens en 1840, puis des mineurs de Saône et Loire, de la Mure, des belges.

b) Pour développer l'extraction, les compagnies ont entrepris de recruter leur personnel dans les zones agricoles du Massif Central : Lozère, Ardèche, Haute Loire, dans des cantons marqués par le surpeuplement rural, mais aussi par l'attachement à la foi catholique. En effet, au moins jusqu'en 1914 le recrutement se fait par l'intermédiaire du clergé catholique local, de préférence dans des familles comptant au moins un membre travaillant à la mine. Les mineurs cévenols, ce sont d'abord des lozériens de Langogne, du Luc, de Châteauneuf de Randon, des ardéchois des Coucouron, de Montpezat, de Thueyts. Leur installation n'a pas été facile, en particulier parce qu'ils ont été « mal vus » par les cévenols d'origine. E. LASSERRE fustige les « gavots », venus de « ces pays où une simple toile d'emballage sépare la famille humaine des porcs » ; on dénonce leur docilité à l'égard des compagnies.

c) Début XX^{ème} et surtout après 1914-1918, alors que les besoins en charbon augmentent, les compagnies se tournent alors vers la main-d'œuvre immigrée. Amorcée juste avant la première guerre mondiale, ce type de recrutement prend de plus en plus d'importance jusqu'à la fin des années 1940 : 3 % du personnel en 1913, 20 % en 1923, 32 % en 1930. A la Libération, les immigrés représentent 42 % des effectifs totaux, mais près de 60 % du personnel du fond. Dans une commune comme la Grand-Combe, au recensement de 1911, on comptait 43 étrangers, 25 ans plus tard, ils étaient 2232, soit 50 fois plus.

2. Ce recrutement hors territoire métropolitain a été conduit dans trois directions :

- Les nord-méditerranéens, considérés comme les plus faciles à assimiler du fait de la proximité culturelle, ont d'abord été les plus nombreux : espagnols de la région de Murcie, italiens de Caltanissetta, grecs. Puis, ce recrutement se révèle lui-même insuffisant, en particulier parce que MUSSOLINI freine l'émigration italienne à partir de 1925. L'immigration espagnole se tarit à partir de 1923, mais en 1939-1940, après la fin de la guerre civile, les compagnies gardoises, pressées par le manque de main-d'œuvre, décident, contre l'avis des pouvoirs publics, d'aller recruter un millier d'espagnols parqués dans des camps de réfugiés républicains.

- Les compagnies se sont aussi tournées, non sans réticence, dès le milieu des années 1920, vers l'Europe de l'est, en particulier avec les tchèques et les polonais (près de 2000 en 1930).

- Enfin, les compagnies recourent aussi à la main-d'œuvre nord-africaine, main d'œuvre française d'outre méditerranée,

dans des proportions qui varient selon la conjoncture. En 1931, quand la récession s'installe, ce sont les premiers renvoyés. En 1936, quand il faut relever la production, c'est à eux que l'on fait d'abord appel, avant de réfléchir à d'autres stratégies de recrutement. A noter que jusqu'à la seconde guerre mondiale, cette main-d'œuvre nord-africaine, qui représentait environ 1/3 du total, était cantonnée dans des emplois de manœuvres du fond (et n'avait pas droit au regroupement familial).

3. L'intégration de cette main-d'œuvre, arrivée par vagues successives, a suscité beaucoup de craintes de la part de tous les acteurs sociaux. Pourtant, malgré quelques rixes, quelques moments de tensions pendant les périodes de chômage partiel, l'intégration de cette population nouvelle s'est déroulée sans conflit majeur.

- La nature particulière du métier est un premier élément d'explication, avec le danger, le caractère vital de la solidarité.

- On peut aussi évoquer les effets conjugués de deux politiques contradictoires, celles des pouvoirs publics et des élus locaux qui jouent plutôt l'assimilation par le biais de l'école, des associations, et celles des compagnies qui essaient de favoriser l'adaptation en développant des structures particularistes.

- Enfin, cette intégration s'est aussi faite par le biais de la politisation et de l'engagement dans le mouvement ouvrier, notamment dans les années 1930, et dans la Résistance, avec les luttes antifascistes.

Au final, une enquête conduite en 1956 à la demande des Houillères du Centre et du Midi montrait que 93 % des immigrés avaient une « bonne adaptation entraînant une fixation définitive en France ».

B- Les transformations des paysages :

Même si l'heure est aujourd'hui, non seulement à l'abandon, mais plutôt au démantèlement des sites industriels, cette exploitation a transformé la région.

- Elle a d'abord transformé l'environnement naturel, les forêts : dans la vallée de la Cèze, dans la Vallée Longue, le châtaignier, planté progressivement au Moyen-âge, est remplacé par les résineux durs (pins sylvestres, maritimes, pins noirs), mieux adaptés au soutènement des galeries. Mais c'est surtout l'accroissement démographique et l'évolution du tissu urbain qui frappent.

- Alors que les cantons ruraux cévenols voient leur population baisser de 25 % entre 1836 et 1896, avec le déclin de la polyculture, de la sériciculture, celle du bassin alsésien hausse de 290 % (à peu près x 4). Cette population supplémentaire s'installe d'abord dans de nouvelles agglomérations nées par et pour la mine : la Grand-Combe, Bessèges, Molières, la Vernarède sont d'abord des groupes de logements ouvriers, des casernes, construites par les compagnies autour des puits. Puis ces agglomérations sont érigées en communes quand les compagnies s'engagent auprès des pouvoirs publics à prendre en charge la construction des édifices publics, mairie, écoles, églises, réseaux.

- A côté de ces nouvelles communes, symboles de l'entrée dans l'industrie moderne, les autres villes et villages de l'arrondissement sont aussi profondément transformés. La construction d'un site d'extraction sur le territoire d'une commune, amène le développement de nouveaux quartiers, qui en quelques décennies deviennent beaucoup plus peuplés que la partie ancienne du bourg : Roches-sadoule, c'est jusqu'au début XIX^{ème} quelques maisons autour de l'église St Laurent, au nord de Robiac, puis c'est 300 habitants en 1840, quand la

mine arrive et 3.000 environ en 1886 soit les ¾ de la population communale (idem pour Castillon et Gagnières). Enfin, même dans les communes où aucun puits n'est construit, l'extraction du charbon transforme et revitalise la vie locale. Le, Chambon sur Luech qui comptait 805 habitants en 1830 tombe à 624 habitants en 1851, puis remonte avec le développement de l'extraction à Portes et à la Vernarède. Comme pour le bassin, l'apogée démographique du charbon est atteinte en 1896 avec 898 habitants. Beaucoup, d'agriculteurs dont l'exploitation n'est plus assez rentable restent malgré tout dans leur village d'origine, au prix de longs trajets quotidiens pour aller travailler à la mine, de Bordezac ou Peyremale à Bessèges, de Ste Cécile à la Grand-Combe, de Courry à Gagnières..

- Enfin, comme je l'ai déjà évoqué, c'est à l'exploitation du charbon qu'on doit le désenclavement de la région et son insertion dans les échanges nationaux, notamment par le chemin de fer. Cette ouverture est indispensable pour écouler la production, mais elle n'a pas pour les Cévennes que des effets positifs :

- D'abord, elle place des entreprises régionales sous la dépendance de stratégies économiques et financières nationales ou même internationales. A l'exception de la Compagnie Houillère de Bessèges, les entreprises sont contrôlées par des investisseurs extérieurs au bassin, et dont la prospérité dépend de l'activité d'autres usines et mines françaises, voire même de l'extraction du fer algérien.

- D'autre part, l'amélioration des moyens de transport soumet brutalement les productions locales traditionnelles (vin, soie, céréales) à une concurrence beaucoup plus forte qui aboutit à une chute de prix agricoles et déclin accéléré de ces activités. Ainsi les emplois agricoles diminuent de moitié entre 1876 et 1906 dans le sud de l'arrondissement.

C- L'évolution des conditions de vie :

1. Le développement des mines a enrichi la région. Mais ses effets sur la vie des populations sont très ambigus.

- D'un côté, le travail à la mine offre plusieurs avantages qui suscitent parfois l'envie des autres catégories de la population. Ces avantages sont d'ailleurs un des éléments de la politique paternaliste des compagnies minières, avantages indispensables pour recruter et surtout pour garder le personnel nécessaire, avantages qui permettent aussi de récompenser les « bons » ouvriers.

Les salaires plus élevés pour ceux du fond.

Les primes (ex pour la Ste Barbe).

Les allocations pour charge de famille créés en 1911 (à, peu près 1 journée de salaire par mois et par enfant à partir du 3^{ème}).

Les avantages en nature : allocations de charbon, logements et jardins loués à des prix inférieurs à ceux des particuliers.

- Citons aussi le rôle précurseur des compagnies minières dans le développement de la législation sociale avec la création des caisses de prévoyance, à la fois caisses de secours (malades, blessés) et caisses de retraites. Les premières ont été créées par la Compagnie des Houillères de Bessèges en 1843, c'est-à-dire plus d'un demi-siècle avant que la loi de 1894 ne les rende obligatoires.

- Enfin, que ce soit en 1870, en 1914-1918, ou en 1939-1945, les besoins du pays en charbon ont amené les pouvoirs publics à maintenir dans les mines une partie du personnel alors que les autres catégories de la population masculine étaient mobilisées au front ou contraintes, sous l'occupation, d'aller travailler en Allemagne.

2. Mais, les contreparties de ces avantages sont aussi très importantes.

- La perte d'indépendance liée d'abord au travail salarié, mais plus particulièrement au paternalisme et au système de contrôle social très étroit mis en place par les compagnies minières. Celles-ci ne se contentent pas de surveiller l'ouvrier sur son lieu de travail, elles se préoccupent de son comportement hors de l'entreprise, de ses opinions politiques et religieuses, de sa moralité .. A Cessous, les registres comportent les colonnes « caractère », « ordre et économie », « fréquentation des cabarets »..

Rappelons aussi la pénibilité particulière de ce métier : poussière de silice qui engendre des maladies pulmonaires, humidité constante dans la plupart des galeries, chaleur étouffante dans certains chantiers (le Gard est le bassin où la température moyenne est la plus élevée), manque d'hygiène à l'origine de maladies professionnelles qui frappent le système digestif ou les yeux ... Les progrès techniques n'ont pas toujours réduit cette pénibilité, au contraire, puisque l'utilisation de marteaux-piqueurs, en multipliant les volumes de poussière, a aggravé les maladies respiratoires, en particulier la silicose.

Enfin, les gisements du Gard sont aussi réputés comme étant très dangereux, avec de fréquents étagements instantanés de grisou et d'acide carbonique, avec les aléas climatiques aussi. En 1861, à Lalle, des pluies diluviennes ont entraîné la mort de 105 mineurs bességeois noyés dans les galeries. Ainsi, même si, peu à peu l'écart s'est réduit, le taux de mortalité dans le bassin houiller est resté largement supérieur à la moyenne nationale : fin XIX^{ème}, celui de la Grand-Combe correspond à celui de la France de Louis XV, et en 1884, le choléra fait encore de nombreuses victimes dans les quartiers ouvriers de Bessèges, Gagnières et Robiac.

D – Sociabilité et mentalité :

L'héritage de la mine, c'est aussi une évolution assez spécifique des mentalités et des opinions.

1. Du point de vue religieux, le bassin se signale, au moins jusqu'en 1945, par un attachement plus marqué (ou un détachement moins marqué) vis-à-vis de la religion catholique. En témoigne, par exemple la vitalité du mouvement associatif : patronage, cercles d'études, groupes de l'Association Catholique de la Jeunesse Française. cela s'explique d'abord par le fait que toutes les compagnies (sauf Cessous) soutiennent ouvertement le culte catholique et font même de la pratique religieuse un des éléments d'appréciation de leur personnel. De plus, je l'ai déjà souligné, la plupart des compagnies veillent à recruter leur personnel dans des cantons ruraux caractérisés par l'attachement à la foi catholique. Tout cela explique que, même s'il y a déchristianisation, celle-ci est moins rapide et moins prononcée que dans les autres régions du Bas-Languedoc. Autre signe intéressant, après 1918, quand le socialisme puis le communisme deviennent hégémoniques dans le bassin, ces forces politiques mettent beaucoup moins l'accent sur la lutte anticléricale qu'au plan national. Par exemple, dans la presse syndicale minière ; il fait fréquemment mention que l'enterrement d'un militant comporte une bénédiction du curé.

2. L'héritage est aussi syndical et politique. Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, le bassin houiller s'est toujours singularisé par rapport aux régions voisines. Jusqu'en 1914, les compagnies minières restent toutes puissantes. A la Grand-Combe, par exemple, la liste des maires se confond avec celle des

directeurs et il n'y a d'ailleurs pas de véritable mairie jusqu'au début des années 1920 (on utilise les locaux de la compagnie). Les compagnies exercent de fortes pressions sur leur personnel pour qu'il vote en faveur des candidats les plus conservateurs. Ainsi, pendant un quart de siècle, avant 1914, le bassin est représenté par un député proche de l'Action Française, Fernand de RAMEL, ouvertement soutenu par les compagnies, les pouvoirs publics fermant les yeux sur les fraudes électorales avérées. De même, les compagnies gardoises refusent pendant longtemps de reconnaître toute représentativité aux syndicats créés par les ouvriers, et rejettent toute forme de négociation, même à la demande des pouvoirs publics. Cette toute puissance s'effondre pendant la première guerre mondiale, en 1917-1918, quand les troubles sociaux se multiplient (mutineries, manifestations pacifistes, grèves ..), le gouvernement impose aux compagnies de négocier avec les organisations ouvrières. Ensuite, les grands conflits sociaux des années 1919-1920 ancrent durablement le mouvement ouvrier dans la thématique révolutionnaire, alors que la plupart des autres bassins miniers sont plutôt réformistes. Au moment des scissions de la SFIO et de la CGT, les mineurs cévenols se singularisent en choisissant majoritairement la CGTU et le PCF. A l'occasion d'une élection municipale partielle ; le Martinet devient la première municipalité communiste de France avec pour maire Isidore MICHEL. Le bassin alésien devient alors pour un demi-siècle un bastion communiste, que ce soit dans la représentation politique ou professionnelle (délégués-mineurs). En témoigne, par exemple, la capacité du PCF à recréer et faire fonctionner un appareil clandestin pendant la seconde guerre mondiale, malgré l'arrestation de tous ses dirigeants régionaux dès septembre 1939 et malgré la répression menée par le régime de Vichy. Même si on ne peut plus parler aujourd'hui de « bastion », le poids de la CGT et

du PCF reste sensiblement supérieur à ce qu'il est au plan national.

- Enfin, cet héritage de la mine se lit aussi dans les clivages qui existent entre communes minières et villages des zones rurales du point de vue de la sociabilité. Tous les témoignages mettent en relief l'opposition entre les fêtes traditionnelles rurales basées d'abord sur les rythmes agricoles et a fête minière, la Ste Barbe, qui n'est fêtée que dans les villes minières. De même, le soutien actif apporté par les compagnies au mouvement associatif explique le rôle pionnier du bassin minier dans le développement des « nouveaux sports », le football, le vélo puis le basket. A l'opposé ; dans les villages voisins, on reste plus longtemps attaché aux formes traditionnelles de sociabilité : veillées, « carbonades » (quand on a tué le cochon), fêtes du pisage des châtaignes, aux vendanges ...

Les termes employés à propos de la mine ont profondément changé ces dernières années. On n'en parle plus en termes d'activité, d'emplois, de relance économique, mais en terme de sauvegarde et de valorisation touristique du patrimoine. On « embellit » aussi, un peu, les liens entre la Cévenne et la mine, en célébrant l'attachement du cévenol au charbon. Derrière ce mythe de l'âge d'or, d'une sorte d'apogée de la région avec à la fois les activités traditionnelles et les activités nouvelles, il faut, me semble-t-il, surtout retenir l'ampleur des transformations induites par l'exploitation du charbon, en terme de désenclavement de la région, de bouleversement du réseau urbain avec le développement spectaculaire puis le déclin tout aussi spectaculaire des communes minières, et enfin le formidable brassage de populations qu'ont entraîné 150 d'exploitation intensive du charbon cévenol.

Lu pour vous :

Les Anges Oubliés, ou le dernier des de Barjac de Rochegude par Claude-Jean GIRARD

Janvier 1703, les hommes de Jean Cavalier envahissent le château de Rochegude, le mettent à sac et brûlent toutes les archives de la famille des de Barjac. D'où la difficulté à retracer la vie de cette Maison. L'auteur a, dans un premier ouvrage, mené une étude historique sur les de Barjac de Rochegude : « Autrefois, les Barjac de Rochegude », publié en juillet 2004, aux éditions de La Bouquinerie.

La descendance de cette famille, éteinte en Suisse, après la révocation de l'édit de Nantes, laissait le passionné d'Histoire sur sa faim. Seuls demeuraient quelques indices sur l'activité ambiguë, à Rochegude, de Charles de Barjac et sur ses relations épistolaires avec son oncle, Jacques de Barjac qui, hors du royaume, sacrifiait sa propre vie, dans d'incessants contacts avec les cours d'Europe, pour alléger le sort des huguenots réfugiés, ou condamnés pour rester fidèles à leur foi protestante. Un certain nombre de faits, de relations avérées entre plusieurs personnalités de ce temps, de conjonctions d'événements etc,... produits à cette époque, suffisaient, cependant, à retracer la vie du marquis. Il ne restait à l'historien qu'à rejoindre le romancier pour mettre en scène la vie du dernier des de Barjac de Rochegude.

Rochegude a honoré cette Maison en donnant, le 13 juillet 2004, à l'artère conduisant au château, le nom de Jacques de Barjac qui avait activement contribué, entre autres, à la libération de plus de 300 galériens condamnés pour cause de religion.

Mémoires d'un protestant du Vigan. Des dragonnades au Refuge : 1683/1686. Par Jean VALAT.

Ces mémoires de Jean VALAT, rédigées en français aux Pays-Bas où l'auteur avait trouvé refuge ont été retrouvées chez une de ses descendantes en Allemagne du Nord où une copie était conservée par la famille.

On y trouve la vie quotidienne de l'auteur et surtout la description des dragonnades et de sa fuite vers le Refuge. Les événements sont vus au travers des yeux de Jean VALAT ; sa vie clandestine au Vigan avec les violences des dragonnades, la convoitise de certains voisins et sa fuite avec toutes les péripéties avec les passeurs et les hôtes qui sont prêts à profiter de la situation. Tout cela se lit comme un roman et nous apporte un témoignage qui manquait dans notre région sur cet épisode des dragonnades.

Publié aux Editions de Paris / Max CHALEIL. (les-editions-de-paris@wanadoo.fr).

Tout cela pour un mouton : par Reine DUIGOU.

3e3761 Me Jacques PELLET pages 453/55 AD 48 (photo 432/434)
l'an mil sis cens septante quatre et le vingt huitième jour du mois de juin après midi, du règne de Louys quatorzième par la grâce de Dieu roi de France et de Navare, par devant nous notaires royaux et témoins bas nommés, comme ainsin soit que Jacques ATGER ayant arranté la metterie du Cabanis du sieur du Cros de St Germain et prins le bestail qu'icelluy avoit dans la dite metterie et engraisné un mouton et a vendu icelluy le dixiesme janvier de l'année dernière à Pierre VIALA, boucher du lieu de St Jean.

Et icellui quelques jours après à Pierre JOURNET marchand de Sauve qui tenoit la boucherie dudit lieu et

Maître Thomas TEROND baille du lieu Sairal aiant veu ledit mouton dans le troupeau de la boucherie de Sauve, croiant que ce fut l'un de ceux qui lui avoit esté si-devant desrobés le voiant de la marque de son autre bestail l'auroit fait sequestrer entre les mains de Jean DUCROS hoste de Sauve, fait procéder à la vérification d'icellui par deux expertz et a suite poursuivi le dit maître Viala devant les ordinaires dudit Sauve comme coupable du larrrocin (larcin) du dit mouton.

Mais ayant ledit VIALA fait voir qu'il avoit achepté le dit mouton en plain marché au lieu de St Estienne dudit ATGER, il lui fut permis de faire procéder à une seconde vérification sur d'autre bestail dudit ATGER. Lequel aiant ledit ATGER ayant conduit cinq autres bestes à laine de son troupeau audit Sauve, il fut procédé par les mesmes expertz à la vérification de la marque dudit mouton avec celle du bestail qu'il ammené au dit Sauve. Sur lesquelles vérifications les dits ordinaires de Sauve aiant donné sance. Il y eust appel d'icelle devant le juge criminel de la ville de Montpellier, lequel par sa sance du huitiesme fevrier dernier cassa la procédure des dits ordinaires et ordonna qu'avant dire droit que ledit ATGER qui avoit vandu ledit mouton au dit VIALA seroit ouy devant luy sur le fait de la vante du dit mouton et condampna le premier juge à restituer les deux tiers du raport de la sance dont estoit l'appel à suite de laquelle le dit ATGER s'estant fait ouir devant le dit sieur juge criminel et soustenu avoir vandu le dit mouton et le dit Me TEROND le contraire, Il y eust autre appointement du dit sieur juge criminel de Montpellier le quinziesme mars dernier qui appointe les parties en leur fait contraires. Scavoir entre le dit TEROND et ATGER et les reçoit à produire et vérifier leurs faitz en conséquence duquel appointement le dit Me Thomas THEROND fit procéder à son enqueste. Le cinquiesme avril dernier par devant Me Yzaac RODIER docteur es droitz de la ville d'Anduze et le dit ATGER à la sienne le dutziesme de ce mois par devant Me DELAFABREGUE, aussi docteur es droitz et estant en estat de les remette devant ledit seigneur juge criminel et faire dire droit. En deffinitive sur la dite instance, les amis communs de toutes les dites parties les auroit obligés de s'en convenir et en demeurer d'accord et désirant terminer leurs dits différantz et mettre fin au dit procès. L'an et jour susdit établis en leurs personnes le dit Me Thomas THEROND du dit lieu de Sairal, baille d'une part et le dit Pierre VIALLA et sieur Levy JOURNET advocat aux dits ordinaires de Sauve d'autre et le dit VIALA demandeur en garantie contre le dit ATGER deffendeur tant au principal qu'à la dite garantie d'autre, lesquelles parties ledit sieur Levy JOURNET faisant pour le dit Pierre JOURNET son père et auquel a promis faire ratifier le présent contract dans huit jours à paine de tous despans du susdit procès et

différant. Après avoir esté aductif de la force des translations passées entre moiens se sont convenus et accordés et en ont transigé comme s'ensuit. Premièrement ont soubz le bon plaisir de la dite cour de Mouliere le juge criminel du dit Montpellier renoncé et renoncent au dit procès ses circonstances et deppandances et au principal convenu, transigé et accordé que le dit mouton sequestré entre les mains du dit DUCROS sera par le dit Me Thomas THEROND vendu au dit Me JOURNET au mesme estat qu'il estoit lors qu'il fut prins dans son troupeau(*) et qu'il est à présent avec la laine qui en est provenue depuis la séquestration ou bien la somme de huit livres au chois et obtion du dit Me THEROND et que moyenant la dite somme de huit livres le dit Me THEROND sera quitte du dit mouton et laine. Comme aussi les dits VIALLA et ATGER demeurent quittes du taxat de la remize des procédures au greffe de monsieur le Sénéchal de Montpellier ou son juge criminel et ledit THEROND chargé de les en faire tenir quittes et outre ce (*)

que pour tous les despans par le dit Me JOURNET préthendus contre ledit VIALA, Icelluy VIALA sera tenu luy payer dans quinze jours la somme de dix livres et que moyenant icelle et susdit mouton tant ledit Me VIALA que le susdit Me THEROND et ATGER seront quittes et valablement deschargés de toutes les demandes qu'icellui leur pouroit faire à raison du dit mouton ou autrement par quelle manière que ce soit à raison dudit procès. Pour un second ont convenu transigé et accordé que pour tous les despans dommages et interet préthendus par ledit Me Viala contre les dits Me THEROND et ATGER tant à raison du dit mouton, susdite somme de dix livres qu'il se charge payer au dit Me JOURNET qu'autrement, le dit Me THEROND sera tenu dans le mesme deslay de quinze jours de payer, bailler et desliver au dit Me VIALA la somme de quatre vingz huit livres à laquelle somme toutes les demandes dudit Me VIALA tant contre le dit Me THEROND que contre le dit ATGER ont été réduites et modérée et que moyenant le payement de la dite somme le dit Me VIALA sera tenu quitter comme par le contrat quitte, les dits Me THEROND et ATGER de tous les despans dommages et intéretz par lui prethendus à raison de la dite instance et promis n'en faire plus à l'advenir aucune recherche ni demande. Pour un troisième a esté convenu que moyenant ce dessus, le dit ATGER sera tenu aussi quitter comme par le contract quitte le dit Me THEROND de tout ce qu'il pouvoit préthendre contre lui à raison du procès et promis n'en faire plus aucune recherche ni demande s'estant les dites parties respectivement quittés les unes et les autres à raison du dit procès et promis ne s'en plus rechercher ni quereller à l'advenir. (*) Entendant les dites parties que l'un de nous notaires soubzinés que expédiera un ou plusieurs extraitz du présent contrat porte autant de foy en justice que sy tous deux conjointement l'avions expédiés. (*) Et pour l'observation de tout ce dessus les dites parties chacune comme les conserne ont obligé submis et hypothéqué tous et chaquns leurs biens aux cours présidial convantions et petit seel de Montpellier et Nismes et à leur ordinaire et chacune d'elles et ainsi l'ont promis et juré. Fait et récité au lieu de St Germain de Calberte, maison et logis de François du SERRE présants messire Pierre BOISSIERE, docteur en sainte théologie prestre et curé du dit St Germain, noble Jean Jacques DUCROS ministre du dit St Germain, sieur Abel VAREILLES, sieur de Calberte et sieur Claude GIRION bourgeois du dit lieu et de moy notaire royal soubziné signe avec les sachans signer

Fiche pratique A.C.G.C :

Travaux : Gestion, Suivi des travaux, Bulletin papier, Contact avec le Président. . .

J-Luc CHAPELIER, 36 Rue de Temple, 34570 PIGNAN site.acgc@laposte.net

Adhésions : Tout savoir sur votre situation, Payer sa cotisation, Perte de carte d'adhérents. . .

Jacques GEMINARD, 6 rue des lauriers roses, 30740 LE CAILAR geminard.jacques@cegetel.net

Cession de documents : Demandes, suivis, réclamations, Trésorerie, CevenNet Info .

Réunions trimestrielles : **Réservation obligatoire pour la restauration. (mail ou téléphone)**

Bernard COLOMBEAU, 15 rés Courtines, rue Fraternité, 30220 AIGUES-MORTES

Site.acgc@laposte.net , cevennetinfo@aliceadsl.fr et pour les non internautes 04.34.97.29.22 (répondeur)

Nouveaux Documents

FR 02	Bassurels (48)	NM et PM (1792-1842)	Françoise Rossel, JC Lacroix	36 p	5 €	7 €
AB 08	St Hilaire de Lavit (48)	BMS (1674-1685, 1730-1778)	André Boudon, JC Lacroix	26 p	4 €	5 €
DB 15	Aubais (30)	Notaires Mirabaud Actes divers t. 2 (1704-1741)	J Géminard, D Bruneton, A Ollivier, JC Lacroix	94 p		12 €
DB 16	Aubais (30)	Notaires Mirabaud Actes divers t. 3 (1742-1766)	J Géminard, D Bruneton, A Ollivier, JC Lacroix	87 p		11 €
YA 03	Courry (30)	BMS (1671-1791)	Y Aurès, Mme Asnar, JC Lacroix	31 p		6 €
AD 04	Meyrannes (30)	TD M (1792-1932)	A Dantoni, JC Lacroix	48 p		8 €
AD 06	St Brès (30)	TD M (1793-1934)	A Dantoni, JC Lacroix	32 p		5 €
AD 07	St Florent sur Auzonnet (30)	TD M (1793-1934)	A Dantoni, JC Lacroix	92 p		12 €
AD 10	Robiac (30)	TD M (1803-1933)	A Dantoni, JC Lacroix	74 p		8 €
FD 02	Les Plans (30)	TD N, TD D (1792-1872)	F Daniel, JC Lacroix			3 €
FR 05	St Jean du Gard (30)	D (1833-1902)	FR Rossel, JC Lacroix	102 p		15 €
GR 02	Lozère (48)	Recensement des abjurants du protestantisme 1696	G Rampon, H Jac, JC Lacroix	20 p		4 €
JL 31	Rivières de Theyrargues (30)	M cath (1652-1782)	H Sabatier, JC Lacroix	34 P		7 €
JL 32	Rousson (30)	BMS (1731-1802)	JC Lacroix	45 p		8 €
JL 33	St Julien de Cassagnas (30)	BMS (1681-1792)	M Malen, JC Lacroix	34 p		7 €
JM 02	Chadenet (48)	BMS, NMD (1756-1892)	J Mouret, JC Lacroix	67 p		9 €
MG 06	St Hippolyte du Fort (30)	Contrats d'apprentissage (1540-1703), émancipations (1617-1705)	M Gascuel, JC Lacroix	28 p		5 €
CP 05	Lozère (48)	Relevés des notaires tous actes t. 1 (1577-1666)	Claude Polge, JC Lacroix	224 p		27 €
PG 19	Rogues (30)	M (1717-1899)	C et Ph Gauthier, JC Lacroix	26 p		5 €
AD 11	Courry (30)	TD M (1793-1934)	A Dantoni, JC Lacroix	34 p		7 €
AD 13	Gagnières (30)	TD M (1793-1932)	A Dantoni, JC Lacroix	94 p		12 €
AD 14	Le Martinet (30)	TD M (1921-1934)	A Dantoni, JC Lacroix	14 p		3 €
AD 15	Les Mages (30)	TD M (1835-1932)	A Dantoni, JC Lacroix	44 p		8 €
AD 16	Peyremale (30)	TD M (1831-1932)	A Dantoni, JC Lacroix	16 p		4 €
AD 19	Sénéchas (30)	TD M (1793-1930)	A Dantoni, JC Lacroix	40 p		7 €
AD 24	Allègre Les Fumades (30)	M (1848-1930)	A Dantoni, JC Lacroix	106 p		16 €
AD 22	Molières sur Cèze (30)	D (1833-1972)	A Dantoni, JC Lacroix	153 p		19 €
AD 04	Meyrannes (30)	TD M (1792-1932)	A Dantoni, JC Lacroix	48 p	8 €	8 €
AD 06	St Brès (30)	TD M (1793-1934)	A Dantoni, JC Lacroix	32 p	5 €	5 €
GR 02	Lozère (48)	Recensement des abjurants du protestantisme 1696	G Rampon, H Jac, JC Lacroix	20 p	4 €	4 €
MG 06	St Hippolyte du Fort (30)	Contrats d'apprentissage (1540-1703), émancipations (1617-1705)	M Gascuel, JC Lacroix	28 p	5 €	5 €
PG 19	Rogues (30)	M (1717-1899)	C et Ph Gauthier, JC Lacroix	26 p		5 €
AD 25	St Julien les Rosiers	TD M (1792-1922)	A Dantoni, A Montagut JC Lacroix	38 p		7 €

Procès Verbal d'estimation du domaine des Fonds, Bois et la mine du Vitriol en dépendant. 27 septembre 1791 Saint Jullien de Valgalmes. (Transcription Alain Montagut).

Procès verbal d'estimation

Nous Jean Augustin Soleyrol Géomètre du lieu de Fermeile paroisse de Saint Martin de Valgalmes Expert nommé par délibération du Directoire du District d'Alais du vingt quatrième août dernier à l'effet de procéder à l'estimation du Domaine de Fonds scitué dans la municipalité de Saint Julien de Valgalmes ainsi que les Bois et usine de Vitriol scitués dans la dite municipalité, le tout dépendant de la cy devant abbaye Saint Bernard et Sainte Claire d'Alais, compris dans la saisine faite par le Sieur Philipe François Saguier; et que nous rapportons dans notre procès verbal d'estimation de ce domaine bois et usine, quels sont leurs confronts, leur classe et leurs revenus annuels, déduction faite des charges, et de fixer séparément le prix d'estimation de ce domaine, bois et usine.

En conséquence nous, dits experts, nous sommes transporté sur les biens dont s'agit et avons procédé à notre commission comme suit en trois chapitres.

Premier chapitre: Domaine des Fonds.

Le dit domaine consiste premièrement en une terre labourable, meuriers (muriers) rabougris et hermes appellées *le Moulins* confrontant du levant le chemin de Saint Florent ou des Mines à Alais, du midy le nommé Cazalis, du couchant soi-même et le béal des moulins entre eux et du nord le nommé Aberlenc contenant dix sept cartes deux boisseaux,

Plus une pièce de vignes ou il y a deux gros chênes blancs appellée *Campreynaud* faisant un petit escaire, confrontant du levant les Sieur Boulze, Treilis et Chaussas, du midy le dit Treilis, du couchant le nommé Robert, du nord et du levant par escaire soi-même, le chemin

quartier de Campreynaud entre deux et contenant cinq cartes trois boisseaux,

Plus une pièce terre labourable et un peu de boissière du côté du valat, appellée *le Claux*, faisant escaire confrontant du levant et d'autre en deux endroits, le nommé Roche des Caussonnilles, du dit levant soy même pour partie qui sera ci-après désignée, du dit levant encore et midy par escaire le nommé Treilis, du midy soy même pour partie précédant et le nommé Robert le chemin de Campreynaud entre deux, du couchant et nord le valat des mines, contenant vingt deux cartes.

Plus une pièce vigne appellée *Arlend* faisant escaire, confrontant du levant soy même pour la partie suivante, du midy Jacques Boulze, du couchant par escaire soy même pour partie le précédant, du nord les nommés Roche et Pellet en deux parties, du nord et couchant par escaire Louis Deleuze, contenant quatorze cartes deux boisseaux;

Plus une pièce de terre labourable, herme et quelques chênes blancs et verts et quelques poirassiers appellée *Camp Deleuze* confrontant du levant et du nord le valat des mines, du midy et couchant le chemin d'Arbousse à Alais, et du nord Jean Chalvidan contenant trois salmées;

Plus une pièce de terre labourable avec chatanet (chataignier) et herme et quelques meuriers (muriers) appellée *la pièce de l'Aire* faisant escaire confrontant du levant le valat des mines du midy et couchant par escaire le nommé Chalvidan, du dit couchant le nommé Deleuze, du nord en partie le dit Chalvidan et partie le chemin d'Arbousse à Alais contenant une salmée neuf cartes. Plus une pièce vigne appellée *Egaulnedes* ou il y a quelques mauvais cériziers (cerisiers), et un peu d'herme confrontant du levant et nord le nommé Roche de Caussonnilles, du midy Antoine Sauze, et Sieur Treilis, du couchant le valat des mi-

nes contenant seize castes deux boisseaux,
Plus et enfin un grand tènement de pièces au milieu duquel est l'enclaus des maisons ou métairie des Fonds composée de divers membres, cuisine, chambres grenier à foin, écuries, grange, fagottière, basse-cour, hangard, four, et un pigeonnier, les cazals qui formaient jadis l'Abbaye Sainte Claire et l'église de la ci-dessus Abbaye qui est en état, jardin arrosable et sèche tout dans un enclaus, terres labourables, meuriers, près, chènes blancs, hermes, poiriers, poirassiers, noyers, fruitiers et buisnières, deux petits moulins à blés qui vont par le moyen de l'eau d'une fontaine qui est derrière l'église; le dit tènement faisant divers escaires et contourset dans lequel passe le chemin de Caussonville à Saint Julien, confrontant le tout du levant les nommés Agnel et Roux de Courlas et de long en long le chemin des mines et de Saint Florent à Alais, du dit levant et du midy par escaire le nommé Treilis du midy et du levant par autre escaire Louis Roux, du dit levant encore le nommé Aberlenc et soy même pour la pièce du Moulins cy devant désignée, du dit midy Jacques Boulze, du couchant soy même pour la pièce de la vigne appelée Artende aussi cy-devant désignée, du couchant les nommés Cazalis et Daunis et en longeant le valat des mines et du nord les nommés Pellet et Lauze contenant en tout vingt trois salmées trois cartes.

Lesquels sus dit sept articles cy devant désignés, nous les estimons être de la première classe et d'un revenu annuel y compris les deux petits moulins de neuf cent quatre vingt livres: 980L.

Chapitre second: Mine de vitriol et couperoze.

La mine de vitriol et couperoze est située dans la municipalité de Saint Julien au quartier appelle *le Bois Redon* ou la mine. Elle consiste en maisons pour le maître composée de plusieurs chambres, salon, gallerie, cuisine sellier et autres pièces; les maisons nécessaires à l'exploitation de la dite mine, en divers membres pour les chaudières, plusieurs pour les bassins à cristalliser, pièces courettes pour les réservoirs des eaux amaires, aires pour la pierrette, passages, magasins du couperoze, hangard, le lieu ou l'on prend le mineray, le pourtour nécessaire à l'exploitation avec les ustancilles contenues dans le bail passé par la cy-devant abbesse d'Alais à Sieur Jacques Maresse le 23 octobre 1791, et les mêmes qui doivent être laissés seulement par ce dernier à la fin de la dite ferme.

Nous dit expert considérant après avoir murement réfléchi sur la fixation du revenu de la dite mine, qui peut ne durer que très peu de temps, tout comme elle peut durer beaucoup, et fort arbitraire pour la raison première que la masse du mineray est finie des cottés du levant et nord, quelle ne parait à présent que du cotté du couchant, ou sont les batiments d'exploitation et en profondeur, deuxièmement que la main d'œuvre à l'avenir pour la dite exploitation sera plus chère, troisièmement qu'il devient dangereux, qu' en minant sous l'atelier, il ne subisse quelque secousse qui deviendrait couteuse, ce qui est cause que tout bien considéré nous en fixons le revenu net d'extraction faite des charges que la somme de sept cent livres; 700L.

Observant que sy à la venir le mineray venait à manquer il conviendrait de laisser autour de la dite usine une contenance que nous croyons devoir déterminer, ce que nous nous proposons de faire cy après pour le bon plaisir de Monsieur les dits administrateurs du directoire, mes commettants, afin de pouvoir y faire un petit domaine, au lieu que faut cela, les maisons deviendrait inutilles et serait par la suite réduites en ruine, ce qui occasionnerait une perte considérable à l'acquéreur, en conséquence il a été assigné à la dite usine la pièce en garussière chènes verts et quelques chataigners sauvages appelée *le Broussas* au couchant de laquelle et à angle du midy sont placés les

batiments bassins à cristalliser aires, et le lieu ou l'on prend la pierrette de contenance en tout, la dite pièce de huit salmées deux cartes confrontant du levant le valat des Sabis, du midy et couchant le valat du Cayla et du nord Jean Chalvidan.

Plus une pièce consistant en buisnière et bois de chènes verts scituée au devant de la dite mine, dans laquelle sont battis les magasins de couperoze appelée *le Serre de Cubelle* de la contenance de trois salmées onze cartes confrontant du levant le valat de la mine, du midy le nommé Vidal, du couchant l'ancien chemin de Saint Julien à la mine, le nouveau passant dans la dite pièce.

Plus une contenance de trente cinq cartes prise sur la pièce appelée *Bois Redon*, laquelle contenance demeurera fixée à partir de la jonction du valat du Cayla et de celui du Bois Redon en suivant ce dernier sur la longueur de quarante trois arpanset se retournant au nord la ligne ira aboutir à trois grosses pierre que la nature a placée en forme de terme, et de ces trois pierres se tournant au levant la ligne divisoire descendra jusqu'au dit valat du Cayla en visant la ligne de la pièce du Broussas cy devant désignée qui la sépare d'avec celle de Chalvidan, et ensuite suivant le dit valat jusqu'à la jonction de celui du bois Redon qui est près des maisons. Laquelle partie se confrontera du levant le valat du Cayla, du midy le valat du bois Redon du couchant et nord la partie restante du dit *bois Redon*, lesquels susdits trois articles font ensemble une contenance de quatorze salmées estimés le revenu net à la somme de cent livres: 100L.

Chapitre troisième: Des bois et forêts.

Nous dit expert considérant que les pièces bois dont nous allons donner la désignation et la fixation du revenu net, devrait être jointes à la métheirie des Fonds cy devant désignée au chapitre premier de ce procès verbal, et vendu ensemble parce que s'ils en sont séparés la dite métairie se trouverait perdre une faculté qui luy deviendrait préjudiciable, à laquelle nous n'avons eu aucun égard dans l'estimation que nous en avons faite, cy n'étant dit que par forme d'observation.

Les dits bois consistent premièrement en une pièce bois et broussailles, ou il y a des buis appelée *le Bois de Terre Rougede* la contenance de quinze salmées trois cartes confrontant du levant le nommé Roche et Megier, du midy le nommé Agnel, Lesieur Desnault, Roux et Treilis, du couchant le valat de la mine et du nord le valat des Sabis.

Plus une grande pièce bois elzière ou il y a des buis, appelée *Boisredon* de laquelle il en a été mis trente cinq cartes à partie de la mine, la dite pièce faisant divers escaires et contours, confrontant du levant le nommé Chalvidan, le valat du Cayla entre deux, du dit levant et midy par escaire la partie assignée à la mine, du midy le dit Chalvidan, du couchant Jean Boulze, Treilis, Montmejan, Cazalis et Sylvain, du dit couchant et midy par autre escaire le nommé Roux et du couchant encore le valat de Sarguefix et du nord le nommé Dumaresse contenant trente neuf salmées.

Plus une grande pièce bois elzière ou il y a un peu de chatanet appelée *Rascassou* de la contenance de dix salmées sept cartes confrontant du levant le valat des Sabis, du midy Sieur André Bouze et à Antoine Chalvidan, du couchant le valat de Rascassou et du nord le nommé Veau d'Arbousse.

Lesquelles trois susdites pièces bois font ensemble une contenance de soixante quatre salmées dix cartes que nous estimons être d'un revenu net de la somme de quatre cent livres: 400L.

Cet en notre procès verbal que nous avons claux et arrette le deuxième septembre mil sept cent quatre vingt onze.

Cahiers de Doléances.

(Transcription Alain Montagut).

Diocèse d'Uzès. Communauté de Saint Jullien de Valgalgue.

Aujourd'huy treizième jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt neuf en l'assemblée convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée sont comparus au lieu et communauté de Saint Jullien de Valgalgues diocèse d'Uzès en Languedoc dans le lieu accoutumé ou se tiennent les assemblées par devant nous Claude Joseph François Crozade vice-bailly titre juge de la juridiction du Comté d'Alais le juge étant occupé aux affaires de la ville assisté de M^o Jacques Bausserres

greffier ordinaire, Sieurs Louis Migier premier consul, Jean Erdes second consul, Jacques Marrette bourgeois, Clément Garnier, André Boulze, Pierre Agnel, Joseph Montmejan, Jean Cazalis, Jean Roche, Joseph Legal, Etienne Treilis, Jacques Bouat, Auban Pellet, Jean Aberlenc, Louis Sugier, Joseph Baldy, Jean Martin, Joseph André, Claude Bedas, Pierre André, Noé Agnel, Joseph Daunis, Joseph Legal, Louis Félix, Jacques Marsaud, Jean Roux, Joseph Bastide, Jean Lauze, Jean Antoine Pellet, Jean Veau, Jean Boulze, Grégoire Deleuze, Antoine Chalvidan, Jacques Chauchat, Louis Agnel, Antoine Sauze, Jean François Roche et Jean Joseph Evesque.

Tous nés français ou naturalisés âgés de vingt cinq ans, compris dans le rôle de imposition, habitants de cette communauté composée de cinquante quatre feux lesquels pour obéir aux ordres de Sa Majesté, portés par ses lettres données à Versailles le 24 janvier 1789 pour la convocation et tenue des Etats généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement cy annexé, ainsi que l'Ordre de Mr le Lieutenant général en la sénéchaussée de Nismes du 27 février 1789 dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance, tant par la lecture qui vient de leur en être faite que par la lecture et publication ci devant faite au prône de la messe de paroisse par Mr le Curé le huit du présent mois, et par la lecture et publication et affiches pareillement faites le même jour à l'issue de la dite messe de paroisse au devant de la porte principale de l'église, nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur «cayer» de doléances, plaintes et remontrances et en effet y oyant vaqué, ils nous ont représenté le dit «cayer» qui a été signé par ceux des dits habitants qui savent signer et par nous, après l'avoir côté par première et dernière page, et paraphé varietur au bas d'icelles.

Et de suite les dits habitants après avoir mûrement délibérés sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer en conformité des dites lettres du Roy et règlement y annexé, et les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est remise en faveur du Sieur Etienne Trelis et Pierre Garnier fils qui ont accepté la dite commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

La dite nomination des députés ainsy faite les dits habitants ont, en notre présence remis aux dits Sieurs Trelis et Garnier fils leurs députés, le cahier afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le seize du présent mois à Nismes devant le Lieutenant Général et leur ont donné tout pouvoir requis et nécessaires à l'effet de les représenter en la dite assemblée, pour toutes les opérations prescrites par l'ordonnance susdite de Mr. le Lieutenant principal; comme aussi de donner pouvoir généraux et suffisants de proposer, remonter, deviser et consentir tout ce que peut concerner les besoins de l'état la réformation des abus l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume et le Bien de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté.

Et de leur part, les dits députés se sont présentement chargés du «cayer» des doléances de la dite communauté et ont promis de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par les dites lettres de Roy, règlement y annexé et ordonnance susdatés, desquelles nominations et députés remises des cahiers, pouvoir et déclaration nous avons à tous les susdits comparants donné acte et avons signé avec ceux des dits habitants qui savent signer et avec les dits députés notre présent procès verbal ainsi que le duplicata que nous avons présentement remis aux dits députés, pour constater leur pouvoir, et le présent sera déposé aux archives ou secrétariat de cette communauté le dit jour et an.

13 mars 1789 Saint Jullien de Valgagues Diocèse d'Uzès 2 Députés. N° 90

Très humble et très respectueuses doléances et remontrances de la paroisse et communauté de Saint jullien de Valgagues diocèse d'Uzès pour être présentées au Roy par les députés de la sénéchaussée de Nismes à l'assemblée des Etats de la nation.

Le terrain de cette paroisse est stérile et fort sec, il n'est arrosé par aucune rivière ni par aucun ruisseau, il manque de fourrage et le bétail gros et menu ne s'y nourrit qu'avec de la paille.

Ce terrain ne produit que le cinquième, troisième, et très souvent le double seulement de la semence des grains qu'on y jette, de manière que sy dans ce dernier cas le cultivateur a semé onze cartes de grains, il n'en recueille que 22 dont la moitié distraite pour les frais de culture, il ne luy en reste que onze pour remplacer sa semence.

Sur ce restant il est obligé d'en délivrer deux cartes au décimateur qui perçoit son droit au treize sur la totalité et quelque fois deux autres

cartes plus ou moins à son seigneur à titre censives et bien lors qu'il luy en reste pour fournir à sa nourriture et à celle de sa famille, il se trouve au contraire en défaut de plusieurs cartes pour se refaire des onze cartes de la semence.

Ainsy voit-on que les pauvres cultivateurs manquent souvent de pain et qu'ils sont obligés d'acheter du bled à crédit ou de recourir à des moyens humiliants pour se procurer de quoi vivre pendant une bonne partie de l'année.

Comme cet état de détresse qui est encore aggravé par les impositions Royales, provinciales, et municipales dérive en partie du taux de la dime qui est perçu au onze sur la totalité de la récolte des fruits sans aucun égard par les frais de culture qui en absorbent la moitié suivant l'estimation qu'on en fait dans tous les baux à ferme, les suppliants espèrent de la justice du Roy qu'il voudra bien réduire le droit de dime sur tous les fruits décimables au vingt deux afin que le décimateur ne le perçoive que sur les fruits qui resteront au cultivateur quitte des frais de semence et de culture.

2° La grande cherté du prix du sel qui se vend 32l 12d par minot ne permet point au cultivateur d'entretenir le bétail à laine ny d'entretenir le nombre que son terrain pourrait et devrait comporter pour se procurer le fumier nécessaire à l'engrais de ses champs, et les suppliants espèrent de la bonté du Roy qu'il voudra bien leur faire la grâce de les mettre en état de se pourvoir du sel qui leur est d'une absolue nécessité ou en le rendant marchand, ou par d'autre moyen que sa sagesse luy inspirera sur un objet aussi intéressant pour tous ses sujets.

3° Le tirage de la milice jette la désolation dans toute les campagnes et devient ruineux pour les pauvres paysans, soit parce qu'ils quittent leurs travaux pour se rendre avec leurs enfants au lieu du tirage quelques fois éloigné de trois ou quatre lieues de leur village soit encore parce qu'il en coûte pour mettre de l'argent au chapeau et à cause de la dépense qu'ils sont obligés de faire et de la perte du prix des journées qu'ils emploient dans les assemblées de leur communauté, et à celle du tirage dont ils se retirent souvent avec la douleur d'avoir vu tomber le sort sur celui de leurs enfants qui est le mieux en état de les secourir les suppliants désireraient que sa majesté voulut bien les soulager sur cet objet en leur permettant de luy fournir un milicien aux dépens de la communauté toutes les fois qu'il en serait ainsy ordonné, lequel serait en suite présenté par le consul au subdélégué du lieutenant de la province pour être signalé et reçu.

4° Les suppliants demandent encore la suppression de tous les droits seigneuriaux et offrent de payer aux Seigneurs à titre d'amortissement suivant la détermination de deux et demi pour cent.

5° Les suppliants réclament très humblement de la bonté paternelle du Roy le rapprochement de la justice des justiciables, qu'il soit des présidiaux dans toutes les villes épiscopales avec un arrondissement le plus considérable qu'on pourra accorder aux communautés à deux lieues de distance des villes épiscopales d'y porter leur cause en première instance et par appel des autres qui seront à une plus grande distance et pour ces dernières qu'il soit formé des arrondissements pour qu'il y ait un tribunal de première instance et les appels de ses tribunaux portés au présidial de leur ressort, accorder à ces présidiaux la compétence de juger en dernier ressort toutes les causes qui n'excéderont point en capital la somme de mille livres et pour les causes au dessus l'appel amenant en la cour du parlement de Toulouse.

6° Que dans les paroisses il soit nommé des prudhommes pour dans les cas des petits dommages causés par les bestiaux, les plaignants soient soumis à en passer par ce qu'il sera déterminé par les dit prudhommes et par la en éviter des procès trop souvent ruineux aux parties.

7° Que les entretiens des maisons claustrales et églises soient à la charge des décimateurs et en soulagent les communautés qui ne cessent d'être taxées par la.

8° Que dans l'assemblée des Etats généraux on compte par tête et non par ordre sur tout ce qui sera délibéré.

Signés:

Informations importantes :

La consultation et l'accès aux travaux de M. CHASSIN DU GUERNY seront interrompus le 31 décembre.
Il faudra être à jour de cotisation au premier janvier et faire la demande des nouveaux identifiants sur le mail du site.
A noter également que toute cotisation non perçue après le 15 mai

2012 doit faire l'objet d'une réinscription. Un droit d'entrée de 15 € sera mis au vote lors de l'assemblée générale de Boisset-et-Gaujac le 28 août 2011. Il y aura possibilité de choisir entre les 15 € et l'apport d'un travail généalogique conséquent à l'association.
Le montant de la cotisation 2012 reste inchangé à 15 €